



Le succès par une vision à long terme



B E K B

B C B E



B E K B | B C B E

Rapport et comptes annuels 2013

**Rapport du Conseil d'administration
à l'Assemblée des actionnaires
sur l'exercice 2013**

Mentions légales

BEKB | BCBE
Place fédérale 8
Case postale
3001 Berne
Téléphone 031 666 11 11
Fax 031 666 60 40

www.bcbe.ch
bcbe@bcbe.ch

Rédaction

Alex Josty, Eveline Wittwer, Kerstin Eichenberger, Manuel Inderbitzin

Concept, production et impression

Stämpfli Publications SA, Berne

Photographie

Lea Moser, Berne

© Mars 2014
BEKB | BCBE

Couverture

Bettina Amstutz, Benjamin Bratch et Deborah Lüthi, les apprentis de la BCBE (de gauche à droite)



No. 01-13-509235 – www.myclimate.org
© myclimate – The Climate Protection Partnership

Sommaire

5 Avant-propos

7 L'exercice 2013 en bref

I Vue d'ensemble

12 Organes et organigramme

12 Conseil d'administration

12 Directoire

12 Organes de révision

12 Cadres

14 Organigramme

16 Une politique commerciale à long terme porte des fruits

16 Création durable de plus-value

16 Stratégie actionnariale moderne

16 Approche entrepreneuriale

18 Cours de l'action

18 Augmentation du dividende

20 La BCBE dans un environnement exigeant

20 Conjoncture suisse

20 Évolution économique dans le canton

20 L'environnement bancaire en pleine mutation

21 Multiples activités commerciales

24 L'exercice de la BCBE

24 Bilan

28 Compte de résultats

32 Liquidités, fonds propres

32 Politique de distribution des dividendes

32 Utilisation du bénéfice

35 Responsabilité sociale et sociétale

35 Pour la région

36 Pour l'environnement

38 Pour la qualité

40 Un employeur responsable

40 Politique et effectif du personnel

40 Formation et perfectionnement

40 Relève et diversité

41 Politique salariale

II Gouvernement d'entreprise

44 Principes

45 Gouvernement d'entreprise

45 Structure du groupe et actionnariat

45 Structure du capital

46 Conseil d'administration

51 Directoire

53 Défraiement, participations et prêts

54 Droits sociaux des actionnaires

55 Changement de contrôle et mesures de défense

55 Organe de révision

56 Politique d'information

III Rapport financier

59 Rapport financier

60 Bilan au 31 décembre 2013

61 Compte de résultat 2013

62 Proposition du Conseil d'administration à l'Assemblée générale

64 Tableau de financement 2013

65 Tableau de financement 2012

66 Annexe au compte de résultat 2013

66 Commentaires relatifs à l'activité de la banque

73 Principes comptables et d'évaluation

79 Informations sur le bilan et hors bilan

100 Informations concernant le compte de résultat

102 Rapport d'indemnisation

Publication selon l'art. 663b^{bis} et l'art. 663c CO

106 Free cash flow

107 Publication selon les exigences en fonds propres (Bâle III)

116 Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

118 Repères

120 Action BCBE



Le président du Conseil d'administration, Jürg Rieben, et le président du Directoire, Hanspeter Rüfenacht.

Sur la bonne voie

Chère lectrice, cher lecteur,

L'année écoulée a de nouveau été fructueuse pour la BCBE. Les prêts à la clientèle ont augmenté de 768 millions à 19,4 milliards de francs (sans collectivités de droit public). Les valeurs patrimoniales sous gestion s'élèvent à 19,4 milliards de francs. Dans un environnement difficile, le bénéfice avant impôts a encore augmenté. Situé à 169 millions de francs, il est supérieur d'environ 6 millions de francs à celui de l'année précédente. Cela nous permet de poursuivre notre politique de distribution continue : le conseil d'administration propose à l'assemblée générale du 13 mai 2014 le versement d'un dividende de 5.50 francs, soit une augmentation de 20 centimes. Ainsi, depuis 20 ans environ, nos actionnaires profitent du modèle d'entreprise durable de leur banque.

Les banques suisses se trouvent dans un environnement exigeant. Nous aussi devons continuer à réduire les coûts. Nous poursuivons notre activité dans une perspective à long terme. La continuité, la solidité et la stabilité restent les principaux ingrédients de notre succès. La substance porteuse de risque de la BCBE dépasse 10 % de la somme du bilan. Avec plus de 80 sièges et de guichets mobiles, nous sommes proches de nos clients, ce qui restera notre point fort dans les années à venir.

Plus de 500 000 clientes et clients, quelque 65 000 actionnaires et 1400 collaboratrices et collaborateurs contribuent à ancrer notre activité dans notre environnement économique et humain. En tant que banque formatrice, nous accordons une grande importance à une relève compétente sur les plans professionnel et social. Ce rapport de gestion vous présente les apprentis de notre banque. À travers les différents portraits, vous découvrirez comment pense et agit la prochaine génération BCBE. Une chose est sûre : « Bien volontiers ! » restera notre devise.

La BCBE est prête à relever les défis de l'avenir, avec une relève réjouissante, une prévoyance-risque solide et une politique d'affaires prudente et durable. Jour après jour, nos collaboratrices et collaborateurs s'engagent pour une banque de proximité offrant des services de haute qualité et un conseil compétent. Nous sommes sur la bonne voie et nous nous réjouissons que vous ayez part au succès à long terme de la BCBE.

Avec nos meilleures salutations,

Dr. Jürg Rieben
Président du Conseil d'administration



Hanspeter Rüfenacht
Président du Directoire





C'est lui qui aide la BCBE à garder son cap stratégique : Jürg Rieben, président du Conseil d'administration.

L'exercice 2013 en bref

La BCBE a généré un free cash flow dépassant la fourchette fixée comme objectif, elle a poursuivi l'extension de ses activités fondamentales et proposé une augmentation des dividendes.

1. Une orientation sur le long terme

La BCBE concentre son activité sur deux champs centraux, à savoir d'une part les affaires avec la clientèle privée et avec la clientèle commerciale, en particulier les PME et, d'autre part, la gestion de fortune. La BCBE s'appuie sur une structure de bilan doublée d'une dotation importante en fonds propres et d'un bon refinancement ainsi que d'une solide rentabilité. Cette stratégie a de nouveau fait ses preuves durant l'exercice 2013. La BCBE s'est fixé un objectif financier valable à long terme : les objectifs décennaux. Pour les exercices 2013 à 2022, elle entend générer un free cash flow compris entre 900 millions et 1,1 milliard de francs. Au cours du premier exercice du nouveau plan décennal, le free cash flow a atteint 155,7 millions de francs. L'Assemblée générale va proposer une augmentation des dividendes de 5,30 francs à 5,50 francs par action. L'agence Moody's a noté la BCBE début 2014 et lui a attribué un A1, ce qui représente une très bonne évaluation.

2. Une solide rentabilité

Au cours de l'année 2013, le BCBE a de nouveau généré un bon résultat. Par rapport à l'exercice précédent, le bénéfice annuel avant impôts a augmenté de 6,2 millions de francs pour atteindre 169,0 millions de francs. Au cours de l'exercice 2013, le résultat des opérations d'intérêts a atteint 329,7 millions de francs, se situant ainsi à 5,4 % au-dessous de l'exercice précédent. Dans le contexte persistant d'un bas niveau des taux d'intérêt, les risques liés aux variations des taux d'intérêt sont considérables. Des couvertures ont été mises en place afin de limiter les conséquences de la hausse des taux d'intérêt. Ces frais de couverture ont pesé sur le résultat des opérations d'intérêts à hauteur de 40,0 millions de francs (exercice précédent :

31,1 millions de francs). Le produit des commissions résultant du conseil en gestion de fortune a augmenté de 6,1 % pour atteindre 78,8 millions de francs. Le produit des opérations de négoce, intentionnellement maintenu à un bas niveau conformément à l'orientation de la banque, a atteint 21,2 millions de francs.

Si l'on excepte un versement exceptionnel de 15,3 millions de francs en faveur de la Caisse de pension, les charges d'exploitation ont pu être réduites de 3,5 millions de francs, soit 1,3 %. Le rapport entre charges d'exploitation et produit d'exploitation était de 54,3 %.

3. Une dotation en fonds propres élevée

La BCBE vise un objectif de rendement durable (intérêt sans risque plus 2 à 4 %). Le ratio de fonds propres (y compris les réserves pour risques bancaires généraux) par rapport à la somme totale du bilan s'élève à 7,9 %. Avec un taux de 235,5 % de fonds propres, les exigences légales en la matière sont nettement dépassées. Le ratio de fonds propres de base de Bâle III est de 18,8 %. Correctifs de valeurs et provisions compris, la substance porteuse de risque a atteint plus de 10 % de la somme du bilan.

4. Un refinancement solide

La BCBE dispose d'une structure de financement saine. Les fonds déposés par la clientèle au sens étroit du terme (fonds d'épargne, obligations de caisse et autres engagements envers la clientèle) ont augmenté de 0,4 milliard pour atteindre 22,0 milliards de francs et dépassent ainsi les prêts à la clientèle. Fin 2013, les fonds d'épargne représentaient 75 % des fonds de la clientèle au sens étroit du terme. La détention de liquidité de la part des clientes et clients est demeurée à un niveau élevé. La somme du bilan est montée à 26,7 milliards de francs, s'établissant ainsi à 1,1 % au-dessus de la valeur du début de l'exercice.

5. Extension des opérations de crédit

Dans le domaine des opérations de crédit, les bénéficiaires ont principalement été les petits et moyens engagements de particuliers ainsi que les PME du marché local. Les crédits utilisés ont augmenté pour passer à 20,6 milliards de francs. Les créances hypothécaires ont augmenté de 0,6 milliard pour s'établir à 18,4 milliards de francs. Avec un concept de soutien reposant sur trois piliers (financement d'entreprises nouvelles et de la croissance, financement de règlements de succession, financements d'amorçage), les PME et entreprises nouvelles innovantes bénéficient d'un appui particulier.

6. Un conseil en gestion de fortune important

Les valeurs patrimoniales sous gestion se montaient à 19,4 milliards de francs (exercice précédent : 20,6 milliards de francs). Ce recul est essentiellement dû au départ d'un grand client institutionnel. Le portefeuille de produits en fonds de placement s'élève à 4,6 milliards de francs et a augmenté de 154 millions de francs par rapport à l'exercice précédent. Les fonds de la clientèle confiés à la BCBE avec un mandat de gestion intégrale se sont montés à 3,9 milliards de francs (exercice précédent : 4,6 milliards de francs). L'excellente qualité du conseil de la BCBE est confirmée par des experts indépendants. Depuis le lancement du classement du magazine *BILANZ*, la BCBE est la seule des 62 évaluées à avoir toujours décroché une médaille.

7. Banque en ligne complète, partenariats fructueux

La banque en ligne de la BCBE a encore renforcé sa position sur le marché. Avec money-net Trading, elle offre à ses clientes et clients la possibilité de négocier eux-mêmes en bourse en ligne. Le paquet familial family-net, mis au point en coopération avec La Mobilière et proposé depuis 2005, est actuellement commercialisé dans la Suisse entière sur 45 sites de La Mobilière.

8. Un profond ancrage dans l'actionariat

Mesurée au nombre de ses actionnaires, la BCBE, avec ses quelque 65 000 copropriétaires, se place parmi les dix premières sociétés suisses. Près de 50 % des actions sont largement disséminées dans le public. Depuis la transformation de la BCBE en société anonyme, le canton a pu comptabiliser une contribution financière de plus de 1,7 milliard de francs au total (remboursement de capital de dotation/capital-actions, placement d'actions, indemnisation des droits de souscription, indemnisation de la garantie de l'État, dividendes et impôts). En 2013, les pouvoirs publics ont obtenu 65,4 millions de francs sous forme de dividendes, impôts et rémunération de la garantie de l'État.

9. Une promotion soutenue de la relève

À la BCBE, un poste sur dix est une place de formation. La banque forme environ un quart de l'ensemble des apprentis du secteur bancaire du canton de Berne. En 2013, les candidates et candidats de la BCBE ont à nouveau obtenu à leurs examens de fin d'apprentissage des résultats supérieurs à la moyenne nationale suisse.

10. Responsabilité sociale

Dans le cadre de sa responsabilité entrepreneuriale, la BCBE s'engage en faveur d'un développement durable. Elle a consigné dans sa charte de développement durable ses objectifs concernant les produits et les services, l'écologie d'entreprise ainsi que la responsabilité sociale de la banque vis-à-vis de ses collaboratrices et collaborateurs et de la société. Le système de gestion de l'environnement est certifié conforme à la norme ISO 14001. La BCBE a atteint son objectif en matière d'écologie d'entreprise, à savoir la neutralité carbone dans son propre espace économique et de vie, dès 2011. L'approche et l'action entrepreneuriale des collaboratrices et collaborateurs sont encouragées par une délégation et une participation importantes.



Il est responsable des activités opérationnelles de la banque : Hanspeter Rüfenacht, président du Directoire.



Bettina Amstutz, apprentie du siège de Tramelan

« Une banque proche » – la proximité clients et l’ancrage local sont des valeurs centrales de la BCBE. Bettina Amstutz et ses collègues des plus de 80 sites connaissent leur clientèle ainsi que les aspects culturels des différentes régions. Ce sont des éléments décisifs pour la réussite de la collaboration.

Vue d'ensemble

Inhalt

12	Organes et organigramme	35	Responsabilité sociale et sociétale
12	Conseil d'administration	35	Pour la région
12	Directoire	35	Engagement social et culturel
12	Organes de révision	35	Engagement économique
12	Cadres	36	Pour l'environnement
14	Organigramme	36	Engagement dans l'écologie d'entreprise
16	Une politique commerciale à long terme porte des fruits	38	Chiffres-clés et notations
16	Création durable de plus-value	38	Prestations de service à caractère durable
16	Stratégie actionnariale moderne	38	Pour la qualité
16	Approche entrepreneuriale	40	Un employeur responsable
18	Cours de l'action	40	Politique et effectif du personnel
18	Augmentation du dividende	40	Formation et perfectionnement
20	La BCBE dans un environnement exigeant	40	Certifications garantissant la qualité
20	Conjoncture suisse	40	Relève et diversité
20	Évolution économique dans le canton	40	Augmentation de la quote-part de femmes parmi le personnel
20	L'environnement bancaire en pleine mutation	41	Le bilinguisme, une richesse
21	multiples activités commerciales	41	Politique salariale
21	Renforcement des opérations de crédit		
21	Partenariats solides avec les PME		
21	Conseil en gestion de patrimoine performant		
22	Trois canaux de distribution		
22	L'e-banking : simple et pratique		
22	Offre croissante autour de Soleure		
24	L'exercice de la BCBE		
24	Bilan		
24	Actifs		
26	Passifs		
28	Compte de résultats		
28	Produit d'exploitation		
30	Charges d'exploitation		
30	Bénéfice brut		
30	Amortissements sur l'actif immobilisé		
30	Correctifs de valeurs, provisions et pertes		
32	Charges et produits extraordinaires		
32	Impôts		
32	Bénéfice de l'exercice		
32	Liquidités, fonds propres		
32	Politique de distribution des dividendes		
32	Utilisation du bénéfice		

Organes et organigramme

Conseil d'administration

Jürg Rieben

Président, D^r en droit, consultant de l'étude d'avocats Wenger Plattner, Basel – Zürich – Bern

Thomas Rufer

Vice-président, économiste d'entreprise HES, expert-comptable diplômé, propriétaire de la société en raison individuelle THR Consulting

Kathrin Anderegg-Dietrich

Notaire, propriétaire de sa propre étude

Daniel Bloch

Avocat, MBA, président du Conseil d'administration de Chocolats Camille Bloch SA

Rudolf Grünig

Professeur, D^r rer. pol., professeur titulaire de gestion d'entreprise à l'Université de Fribourg

Jean-Claude Nobili

Lic. rer. pol., ancien responsable du Directoire de la BCBE (jusqu'au 30 septembre 2013)

Peter Siegenthaler

Lic. rer. pol., D^r h. c., ancien responsable de l'Administration fédérale des finances

Rudolf Stämpfli

D^r oec. HSG, président du Conseil d'administration et copropriétaire de Stämpfli AG, éditeur

Rudolf Wehrli

D^r en phil. et D^r en théol., homme d'affaires

Directoire

Hanspeter Rüfenacht

Président du Directoire, responsable de la division Conseil et vente

Stefan Gerber

Responsable de la division Grands clients et région de Soleure

Johannes Hopf

Responsable de la division Production et exploitation

Alois Schärli

Responsable de la division Finances

Organes de révision

Organe de révision conformément au droit des sociétés anonymes et à la législation bancaire

Ernst & Young SA, Zurich (jusqu'au 31 décembre 2012)
PricewaterhouseCoopers SA, Berne (depuis le 1^{er} janvier 2013)

Révision interne

Robert Thommen (jusqu'au 31 juillet 2013)
Markus Berchtold (depuis le 1^{er} octobre 2013)

Cadres

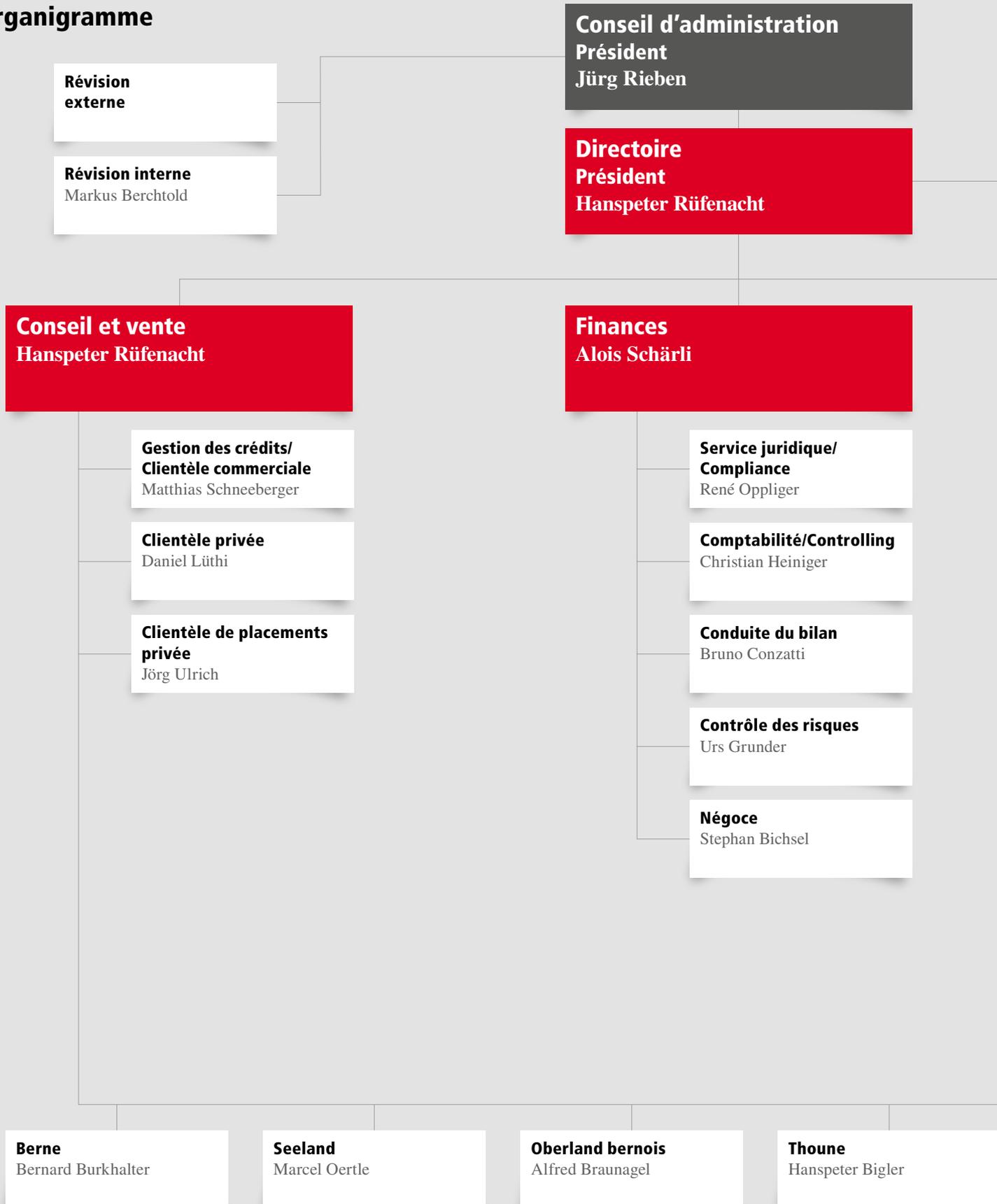
Au mois d'octobre 2013, les subdivisions Planification d'entreprise, Communication et Investors Relations, ainsi que le Secrétariat du Directoire, le service du Management de la qualité et la Webfactory ont été rassemblés au sein d'un Secrétariat général. Celui-ci, directement subordonné au président du Directoire, est sous la responsabilité de Martin Grossmann. Au sein de la division Production et exploitation, les subdivisions Sourcing/Informatique et Organisation de l'exploitation ont été fusionnées et placées sous la direction de Mark Haller. Depuis octobre 2013, la Révision interne est dirigée par Markus Berchtold. La banque en ligne a également fait l'objet de changements: depuis début 2014, elle est conduite par Peter Camponovo. En outre, Jürg Känel a été nommé responsable ad interim de la subdivision Immeubles en décembre 2013.



Le Directoire

Stefan Gerber, Johannes Hopf, Alois Schürli et le président du Directoire Hanspeter Rüfenacht (de g. à d.).

Organigramme



Secrétariat général
Martin Grossmann

Production et exploitation
Johannes Hopf

Personnel/Formation
Max Haselbach

Traitement
Toni Michel

Traitement des crédits
Stefan Moser

**Organisation/
Informatique**
Mark Haller

Construction/Sécurité
Markus Hirschi

Immeubles
Jürg Känel a.i.

**Grands clients et
région de Soleure**
Stefan Gerber

**Asset management/
Clientèle institutionnelle**
Thomas Vock

**Grands clients commer-
ciaux**
Markus Jöhl

Marketing
Karl-Martin Wyss

Emmental/Haute-Argovie
Marcel Murat

Jura bernois
Frédéric Weingart

Soleure
Stefan Gerber

Banque en ligne
Peter Camponovo

Une politique commerciale à long terme porte des fruits

La BCBE est une banque cantonale suisse classique. Elle concentre ses activités commerciales surtout sur le territoire cantonal et sur l'espace économique environnant, et est fortement ancrée dans sa région. Elle gère les patrimoines qui lui sont confiés avec un grand sens des responsabilités et accorde des crédits à des privés et des entreprises après un examen rigoureux. Elle fournit une contribution importante à l'évolution autonome du canton de Berne et assume un rôle économique et sociétal essentiel – en tant que partenaire et conseillère de PME et de personnes privées, en tant qu'employeur, banque de formation et contribuable.

Création durable de plus-value

Ce qui différencie la BCBE: sa stratégie est focalisée sur le succès à long terme. Elle table sur une création de plus-value durable en lieu et place de gains maximisés à court terme. Cela se manifeste à maints titres:

- La BCBE a axé ses objectifs sur dix ans. Fin 2012, elle a déjà mené à terme son deuxième plan décennal et a lancé maintenant un troisième plan: elle entend générer de 2013 à 2022 un free cash flow de 900 millions à 1,1 milliard de francs. Avec 155,7 millions, le free cash flow 2013 dépasse l'objectif.
- L'objectif de rendement à long terme de la BCBE se situe 2 à 4 % au-dessus d'un placement exempt de risque. Cela correspond à une stratégie low-risk exigeante.
- La BCBE dispose d'une structure de financement saine. L'octroi de nouveaux crédits dépend des remboursements d'avances existantes, l'afflux de fonds de la clientèle et le recours aux emprunts auprès de centrales d'émission de lettres de gage. Le portefeuille de crédits doit être couvert par les fonds de la clientèle et par les emprunts auprès des centrales

d'émission de lettres de gage. Les risques sont au diapason avec le produit et les fonds propres existants.

- La BCBE est solidement dotée en fonds propres. Avec un degré de couverture des fonds propres de 235,5 %, les exigences de l'organe de surveillance sont nettement surpassées.
- La BCBE met l'accent sur des partenariats durables.
- La BCBE se protège contre les risques de variation des intérêts dans l'environnement actuel de bas intérêts, ceci avec des charges supplémentaires considérables à la clé. Cette politique prudente est dans l'intérêt des actionnaires et de la clientèle.

Les chiffres de l'exercice 2012 reflètent la réussite de cette stratégie low-risk voulue également par vents contraires. Ils sont commentés en détail à partir de la page 24 et sont présentés à partir de la page 60 sous forme de tableaux. La politique d'affaires de longue date est conforme à la stratégie actionnariale de l'actionnaire majoritaire, le canton de Berne.

Stratégie actionnariale moderne

Le canton de Berne et l'économie bernoise sont intéressés par une banque cantonale forte. Le Conseil-exécutif et le Parlement l'ont souligné à maintes reprises et relevé l'importante fonction qui revient à la BCBE s'agissant du renforcement de l'économie bernoise – une PME sur quatre et un particulier sur trois entretiennent des relations bancaires avec la BCBE. Par sa stratégie actionnariale, le canton entend maintenir une banque indépendante et performante, active dans toutes les régions, avec siège à Berne. C'est en fait la raison majeure de son engagement financier.

En fondant la première banque cantonale, le canton avait fait office de pionnier en 1834.

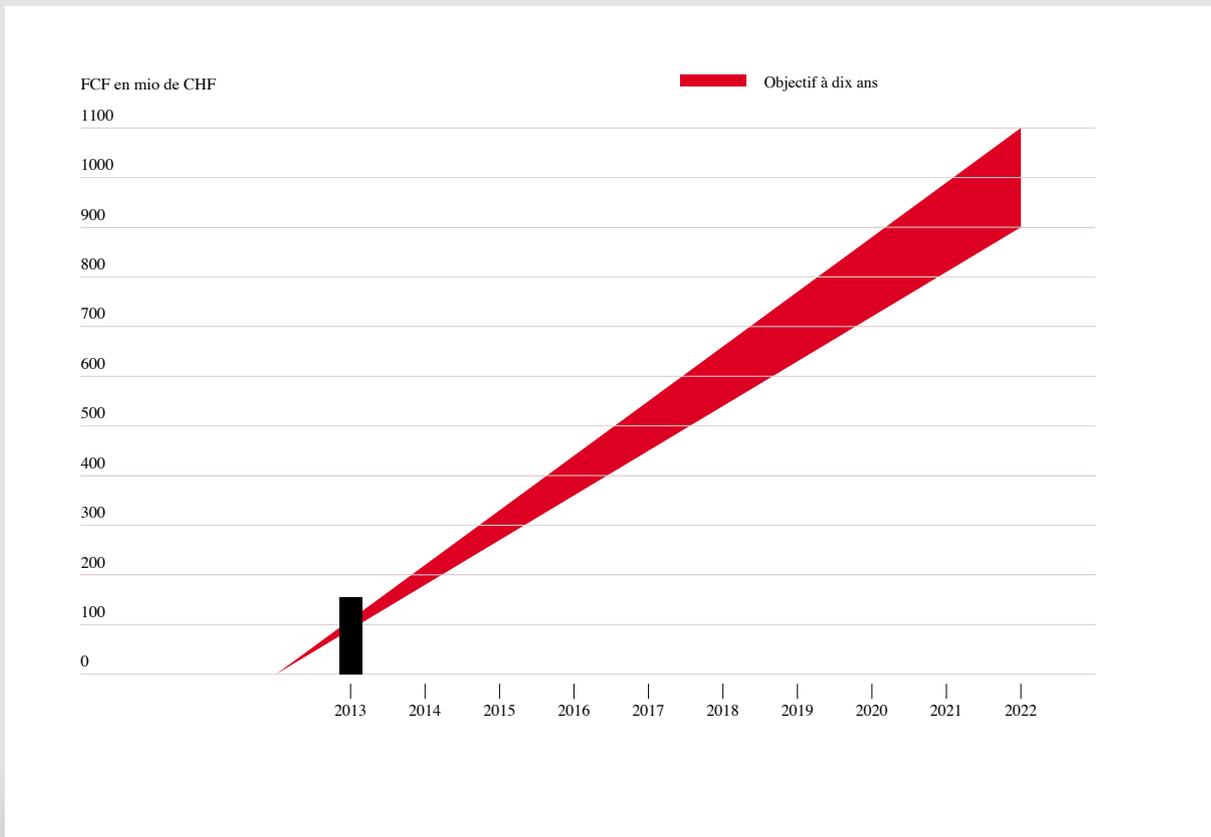
En la transformant en société anonyme de droit privé selon l'article 620 ss. CO, il a de nouveau endossé un rôle avant-gardiste en automne 1998. Cette mesure a permis au canton de se désengager financièrement au travers de la vente d'actions et de répartir plus largement le capital supportant les risques. En contrepartie, la part des actions placées dans le public a constamment augmenté, à désormais 48,5 %; avec quelque 65 000 actionnaires, la banque compte parmi les dix principales sociétés publiques suisses en nombre d'actionnaires.

Approche entrepreneuriale

Le paquet d'actions résiduel – actuellement 51,5 % – reste auprès du canton de Berne qui, selon la Constitution du canton, exploite une banque cantonale et assure la stabilité de l'actionnariat. Par une séparation claire entre propriétaire et direction de la banque, l'influence politique exercée sur la BCBE a été réduite et l'orientation commerciale de la banque renforcée. Dans le Conseil d'administration siègent des personnalités issues du monde économique et scientifique. Les deux partenaires, le canton et la banque, ont ainsi gagné une liberté d'action supplémentaire.

Une banque avec un bilan sain, une base de fonds propres importante et une direction d'entreprise performante représente la meilleure protection des créanciers. Le canton et la direction de l'entreprise ont défini conjointement la stratégie low-risk susmentionnée, et celle-ci s'est avérée judicieuse. Depuis plus de 20 ans le bénéfice net avant impôts a progressé d'année en année. La suppression progressive de la garantie de l'État a constitué une continuation logique de la stratégie actionnariale et est intervenue à partir d'une position de force. Après une réduction à 100 000 francs par client, la garantie de l'État a été abolie à fin 2012. La protection légale du déposant, qui s'étend

Free cash flow de 155,7 millions de francs



Troisième plan décennal: la BCBE entend générer de 2013 à 2022 un free cash flow de 900 millions à 1,1 milliard de francs. Avec 155,7 millions, le free cash flow 2013 dépasse l'objectif.

également à 100 000 francs, est appliquée à la BCBE comme dans d'autres banques. Pour les emprunts qui ont été émis avant 2006, la garantie de l'État reste en vigueur jusqu'à l'échéance finale.

Cours de l'action

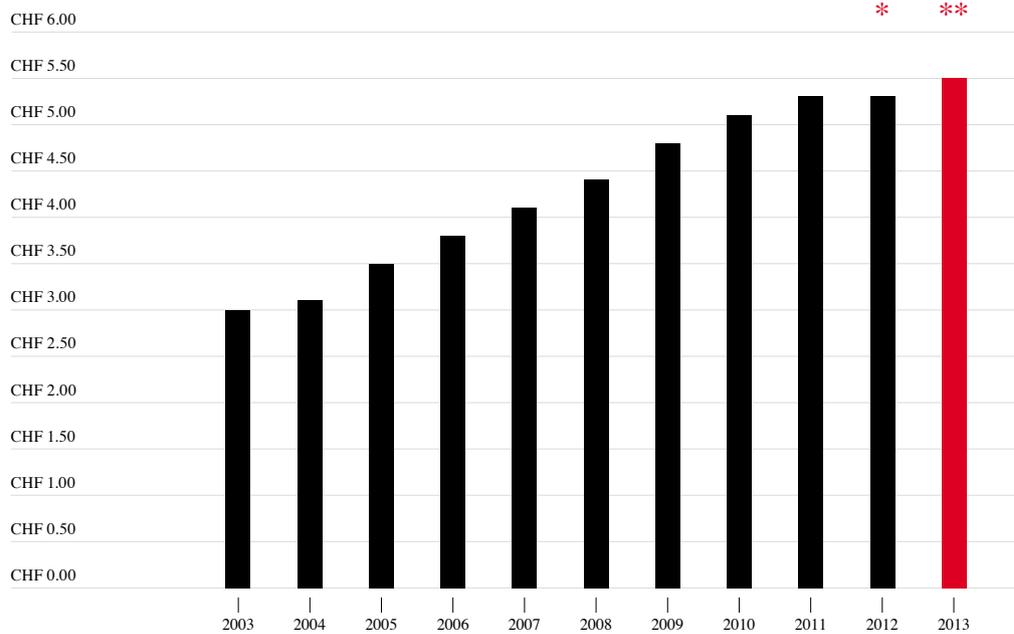
Depuis l'entrée en bourse de l'action de la BCBE, le cours de cette dernière a continuellement progressé, ne connaissant aucun revers notable même pendant les périodes boursières agitées.

Lors de l'Assemblée générale de 2013, les actionnaires ont approuvé une distribution extraordinaire d'un volume total de 50 millions de francs en sus du dividende ordinaire. À l'orée du versement, le cours de l'action a pris de la vitesse, pour régresser ensuite de sa valeur record de 265 francs à 206 francs, son cours de fin d'année. Durant l'exercice passé, le titre de la BCBE a donc cédé 18,9%. Selon la BCBE, ce repli s'explique avant tout par des facteurs externes tels que la faiblesse historique des taux d'intérêts ou le programme fiscal étasunien. Les facteurs internes, en revanche, plaident clairement en faveur d'un développement sain de la banque : elle vise le succès à long terme et non les gains maximisés à court terme, elle est solidement dotée en fonds propres, et elle dispose d'un bon refinancement et d'une forte capacité bénéficiaire. La BCBE a obtenu la très bonne note A1 de l'agence de notation neutre Moody's.

Augmentation du dividende

Les actionnaires ont profité ces dernières années des bons résultats. C'est également le cas en 2014 : une demande d'augmentation de dividende de 5.30 francs à 5.50 francs sera proposée à l'Assemblée générale de mai 2014.

Une politique de distribution des dividendes stable : augmentation des dividendes



* **Distribution extraordinaire:** Pour l'exercice 2012, les actionnaires ont profité d'un dividende de 5.30 francs ainsi que d'un dividende exceptionnel de 5.30 francs.

** **Proposition d'augmentation des dividendes:** depuis 1996, la BCBE a sans cesse augmenté ses dividendes. Pour l'exercice 2013, une augmentation des dividendes de 5.30 à 5.50 francs sera soumis à l'Assemblée générale, au mois de mai.

La BCBE dans un environnement exigeant

Timoré, le rétablissement économique mondial au cours de l'année 2013 s'est également révélé disparate sur le plan géographique. Tandis que, aux États-Unis, l'économie se consolidait au deuxième semestre, et qu'au Japon la politique monétaire expansive faisait décoller les exportations, les progrès dans la zone euro demeuraient poussifs. L'adynamie de la demande européenne a en outre pesé sur la conjoncture des pays émergents. En raison du redressement – certes modéré – de l'économie nationale et du recul du chômage dans le pays, la banque d'émission étasunienne a annoncé en décembre qu'elle commencerait à réduire ses achats d'actifs : à partir de janvier 2014, le volume mensuel affecté au rachat de titres d'État et d'hypothèques titrisées s'est monté à 75 milliards de dollars US au lieu des 85 milliards investis précédemment. De son côté, la Banque centrale européenne a abaissé à deux reprises, en 2013 – en mai et en novembre –, ses taux directeurs de 25 points de base ; au mois de décembre, elle a en outre fait part de son intention de poursuivre sa politique monétaire expansive en 2014.

Conjoncture suisse

Selon les pronostics d'hiver du SECO, le Secrétariat d'État à l'économie, le PIB réel 2013 de la Suisse a progressé de 1,9 % en 2013. La croissance a principalement été portée par la consommation des ménages privés et par les investissements de construction. D'après les données de l'Administration fédérale des douanes, les denrées alimentaires, boissons et tabacs ainsi que la plasturgie, à respectivement +7,5 % et +4,8 %, ont généré les plus forts excédents d'exportation durant la période de janvier à novembre 2013 en comparaison annuelle. Après deux années difficiles, le secteur du tourisme a de nouveau affiché une hausse du nombre de nuitées : une progression de 2,3 % a été enre-

gistrée au cours des onze premiers mois de l'exercice sous revue par rapport à la même période de l'année précédente.

En fait de politique monétaire, la Banque Nationale Suisse a gardé le cap expansif engagé en 2011, défendant avec succès le cours plancher de 1.20 francs pour 1 euro.

Au cours de l'exercice sous revue :

- la Suisse a affiché un taux de chômage moyen de 3,2 % ;
- le renchérissement annuel moyen des prix à la consommation s'est monté à -0,2 ;
- le prix du pétrole a évolué dans une fourchette de 98 à 118 dollars US, pour s'établir en fin d'année à environ 111 dollars US ;
- le taux Libor franc suisse à trois mois pour les marchés monétaires a progressé de 0,012 % en janvier 2013 à 0,023 % en fin d'année ;
- le rendement des obligations de caisse à dix ans de la Confédération est passé de 0,59 % en janvier 2013 à 1,26 % mi-septembre, puis à 1,01 % fin novembre, pour s'établir à 1,25 % en décembre 2013 ;
- la performance annuelle du Swiss Market Index a été de 20,2 %.

Évolution économique dans le canton

La marche des affaires a connu une évolution hétérogène dans les diverses branches de l'industrie manufacturière. Le secteur de l'horlogerie a profité d'une forte demande asiatique. Dans le secteur de l'industrie des machines et des véhicules ainsi que dans la métallurgie, la marche des affaires s'est améliorée en 2013.

Les entreprises touristiques bernoises axées sur la clientèle étrangère ont bénéficié d'une hausse substantielle du nombre de visiteurs en provenance de Chine et des pays du Golfe. Selon les chiffres de l'Office fédéral de la statistique, le nombre de nuitées dans le canton de Berne a crû de 3,9 % à près de 4,6 millions de janvier à novembre 2013 en

comparaison annuelle ; l'Oberland bernois comptait plus de 3,4 millions de nuitées, soit une extension de 4,2 %. En comparaison intercantonale, Berne occupe la deuxième place derrière les Grisons.

Selon l'Office fédéral de la statistique, 40 010 logements étaient inoccupés en Suisse au 1^{er} juin 2013, soit 0,96 % du nombre total de logements (2012 : 0,94 %). À la même date, le nombre de logements inoccupés dans le canton de Berne était de 6 565, soit 1,23 %. L'indice des prix de transaction des maisons individuelles (biens immobiliers moyens) publié par Wüest & Partner s'est étendu de 4 % en 2013 dans le canton de Berne, tandis que l'indice analogue pour les logements en propriété a progressé de 3,6 %.

La situation sur le marché du travail bernois s'est améliorée au début de l'été. D'après les chiffres du SECO, le nombre de demandeurs d'emploi dans le canton de Berne a régressé de 12 800 (fin 2012) à 11 622 en juin 2013, pour s'étendre à nouveau et s'établir à 14 261 à fin 2013. Quant au taux de chômage, il a d'abord reculé de 2,3 % (fin décembre 2012) à 2,1 % en milieu d'année pour grimper à 2,6 % jusqu'en décembre 2013. Le taux de chômage moyen du canton s'est monté à 2,3 % (2012 : 2,0 %).

L'environnement bancaire en pleine mutation

La concurrence entre les banques est demeurée vive. L'environnement a été caractérisé par les facteurs ci-après.

- Les engagements envers les clients sous forme d'épargne et de placements ont augmenté. La tenue de liquidités de la part des clients est restée importante.
- Les intérêts pour les hypothèques fermes sont restés à un niveau bas, mais malgré tout légèrement au-dessus des taux de l'année précédente.

- Dans certains marchés partiels du secteur immobilier, des tendances de surchauffe ont été constatées.
- De nouvelles technologies de simplification et de rationalisation de la production ont encouragé des adaptations structurelles supplémentaires dans l'administration et la vente.

La BCBE poursuit sa focalisation sur le maintien et l'approfondissement de ses relations avec la clientèle, l'acquisition de nouveaux clients dans les cantons de Berne et de Soleure, le maintien de la qualité de son portefeuille de crédits, le placement aussi sûr que possible des fortes liquidités, la standardisation des processus de travail selon les normes ISO 9001 et 14001, le développement de la banque en ligne, ainsi que sur l'optimisation des charges d'investissement, corporelles et de personnel.

Multiplés activités commerciales

Renforcement des opérations de crédit

S'agissant des opérations de crédit, les petits et moyens engagements auprès de privés et de PME dans le marché de proximité ont été encouragés. Le recours aux crédits a augmenté à 20,6 milliards de francs. Les créances hypothécaires ont gagné 0,6 milliard à 18,4 milliards de francs. Plus de 95 % des crédits sont octroyés par les conseillers dans les sièges.

Partenariats solides avec les PME

De jeunes entreprises et des PME innovatrices sont encouragées au travers d'un concept de soutien.

- Avec le premier pilier, la BCBE finance de jeunes entreprises et la croissance. Pour leurs besoins financiers, une limite-

cadre inchangée de 175 millions de francs était à leur disposition en 2013. En fin d'année, 67 millions de francs avaient été attribués. Il reste donc encore une marge de manœuvre pour les financements futurs de jeunes entreprises et de PME innovantes.

- Le deuxième pilier est destiné au règlement des successions. À cet effet, la BCBE a fixé une limite-cadre de 75 millions de francs, dont 53 millions de francs avaient été accordés à fin 2013.
- Le troisième pilier, réservé au financement de capital d'amorçage, est proposé à des fondations et entreprises indépendantes. En font entre autres partie la Fondation pour l'innovation technologique (STI) et AM-Tec Kredit AG.

La BCBE s'engage pour les jeunes entreprises car ce sont elles qui créent les places de travail et d'apprentissage de demain. Si elles parviennent à s'établir durablement, elles généreront l'assiette fiscale future et contribueront à la croissance économique dans le canton de Berne.

Conseil en gestion de patrimoine performant

Au fil des ans, la BCBE a continuellement développé le private banking ainsi que le conseil à la clientèle de placement privée et institutionnelle. Les valeurs patrimoniales sous gestion se montaient à 19,4 milliards de francs fin 2013, soit 1,2 milliard de moins qu'en 2012. Cet afflux d'argent est principalement dû à un grand client institutionnel. Les fonds de la clientèle confiés à la BCBE en vue d'une gestion de patrimoine intégrale se montaient à 3,9 milliards de francs à fin 2013. Les placements dans les fonds se montaient à 4,6 milliards de francs (+154 millions). Les produits proposés sont principalement des fonds Swisssanto. Swisssanto est une entreprise commune des banques canton-

nales et gère des fonds, d'autres placements collectifs et des mandats institutionnels totalisant plus de 50 milliards de francs.

Parmi les meilleurs du Private Banking

Près de 60 conseillers en patrimoine répartis sur l'ensemble des cantons de Berne et de Soleure se tiennent au service de la clientèle fortunée de la BCBE. Ils proposent des prestations de service exhaustives en fait de conseil en patrimoine, de gestion en patrimoine et de conseil financier.

En 2013, et ce pour la cinquième année consécutive, la BCBE a obtenu des résultats remarquables au Private-Banking-Rating réalisé par le magazine économique BILANZ, s'adjudgeant le premier rang dans la catégorie « Banques universelles régionales ». Elle s'est ainsi positionnée durablement parmi les banques les mieux notées de Suisse. Cette distinction est le fruit à la fois du haut niveau de qualité de son suivi personnalisé de la clientèle, ainsi que du remarquable travail d'équipe et de ses conseillers à la clientèle et de ses experts en gestion de portefeuille.

Asset Management

L'Asset Management gère les actifs de la clientèle institutionnelle telle que les caisses de pensions, fondations et entreprises, au moyen de formules de placement sur mesure. Une équipe de spécialistes chevronnés gère ainsi un volume de valeurs patrimoniales de la clientèle de plus de 7 milliards de francs. Bien que les exigences réglementaires et techniques soient de plus en plus pointues, ce secteur d'activité est très compétitif. La fortune nationale et les caisses de pensions croissent et, avec elles, la demande d'une gestion de patrimoine « made in Bern ».

Les fonds institutionnels Actions BCBE Suisse Value et Actions BCBE Suisse Small and Mid Cap Value, gérés par l'Asset Management, ont nettement surperformé leurs indices respectifs en 2013, se classant parmi

les fonds les plus performants de leur catégorie selon l'évaluation Morningstar.

Négoce hors bourse

En 2009, la BCBE a par ailleurs fondé en collaboration avec Fund Street AG et HelveticStar Effekten AG une société en commandite, et a lancé avec le «BCBE FundStreet OTC Fund One» un fonds pour le marché OTC. Ce fonds investit dans des actions suisses non cotées et se prête comme instrument de placement pour des clients institutionnels avec une trésorerie professionnelle, ainsi que pour des investisseurs qualifiés. Avec l'introduction d'une plateforme de négoce électronique pour les titres de petites et moyennes entreprises non cotés en bourse, la BCBE a augmenté la liquidité et la transparence dans le négoce hors bourse. Actuellement, les titres de 320 sociétés peuvent être négociés via cette plateforme.

Trois canaux de distribution

La banque entend offrir un conseil et un suivi global, personnalisé et taillé à la mesure des besoins de la clientèle. Trois accès à la banque s'offrent à notre clientèle :

- les sièges bancaires fixes ;
- les banques mobiles ;
- la banque en ligne.

Les sièges bancaires fixes représentent toujours la forme d'accès la plus utilisée. Avec 75 sièges dans les cantons de Berne et de Soleure, la BCBE est géographiquement bien ancrée dans la région. Le réseau des sièges est continuellement adapté aux besoins de la clientèle.

L'espace client et les guichets des sièges de Thoune, Schwarzenburg et Berne-Breitenrain ont été modernisés et des locaux supplémentaires destinés au conseil-client ont été aménagés. Des banques mobiles à coûts avantageux ont été mis en service dans le Seeland bernois, sur la rive droite du lac de

Thoune ainsi que dans la région Thal/Gäu. Elles desservent actuellement 15 localités.

Avec la banque en ligne, une banque directe avec une panoplie de produits exhaustifs à prix nets, un troisième canal de distribution est proposé à la clientèle. Celui-ci permet non seulement d'effectuer les opérations courantes par voie électronique en dehors des heures d'ouverture des guichets, mais aussi de négocier en ligne de manière autonome à tarif avantageux via money-net Trading. Afin que les clients puissent accéder à la plateforme boursière en tout temps et en tout lieu, la banque en ligne a développé une App et un site Web mobile money-net. Ce dernier offre, avec des produits standardisés dans les domaines du paiement, de l'épargne, de la prévoyance, du financement et du placement, une vaste palette de services vendus en ligne.

En outre, la banque en ligne a développé avec la Mobilière le paquet familial «family-net» qui contient une hypothèque familiale, un compte maison, une assurance ménage ainsi que des services supplémentaires. Il est actuellement commercialisé en exclusivité dans 45 agences de La Mobilière.

L'e-banking : simple et pratique

L'e-banking est ouvert à tous les clients de la BCBE. Il permet la consultation des informations de compte et de dépôt, et l'exécution d'ordres de paiement à partir du domicile. Outre la liste de compléments au mot de passe, une clé USB ainsi qu'un Internet Passport biométrique avec carte-signature sont proposés à la clientèle pour garantir un accès sécurisé au portail Internet. Le service e-banking via des appareils mobiles fera l'objet d'un développement continu.

Offre croissante autour de Soleure

Le canton de Soleure n'exploite pas de banque cantonale. En fin d'année 2013, 35 collaboratrices et collaborateurs parfaitement au fait des usages locaux conseillaient la clientèle dans le canton de Soleure : dans les sièges sis à la Hauptgasse et à la Gurzeln-gasse à Soleure et dans ceux de Granges, Balsthal et Hägendorf, ainsi que dans les banques mobiles desservant les communes de Oensingen, Egerkingen et Wangen près d'Olten. En sus du siège inauguré à Soleure en 1999, qui offre des prestations en matière de private banking, les autres sièges offrent à la clientèle épargne et hypothécaire ainsi qu'aux petites et moyennes entreprises des services bancaires exhaustifs et un conseil personnalisé sur place.

La BCBE ouvrira en mois d'août 2014 un nouveau siège à Oensingen.

La BCBE confirme respecter les normes Global Investment Performance Standards (GIPS®). La société au sens des GIPS® est définie en tant que BCBE et comprend la gestion de fortune institutionnelle de la BCBE. Ne sont pas compris les fonds de placement de la BCBE. Une liste exhaustive des composites ainsi que les composites reports peuvent être demandés auprès de la BCBE.



Simon Longaron, apprenti du siège de Berne

« Bien plus qu'une formation » – la formation dont Simon Longaron bénéficie à la BCBE est à la fois une base de départ optimale et un tremplin pour sa carrière professionnelle. Il apprécie de pouvoir à tout moment compter sur des formateurs et des accompagnateurs compétents ainsi que sur l'aide des « gros bonnets ». Les excellentes conditions générales lui permettront d'achever avec succès son apprentissage. Les apprentis de la BCBE obtiennent depuis des années des notes supérieures à la moyenne suisse à leurs examens de fin de formation.

L'exercice de la BCBE

Le rapport donne une image précise de la fortune, de la situation financière et de la capacité bénéficiaire de la banque. Par ailleurs, toutes les réserves apparaissent clairement, tandis que les provisions ont été rattachées aux différentes activités de l'établissement.

Précisons également que le rapport de gestion 2013 a été établi conformément aux normes comptables bancaires (articles 23 à 28 OLB) ainsi qu'aux directives de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). La clôture individuelle au 31 décembre 2013 a été opérée conformément aux directives FINMA d'établissement des comptes (circulaire FINMA 08/2) ainsi qu'à l'article 6 alinéa 4 de la Directive concernant la présentation des comptes (DPC) de la SIX. Cette clôture individuelle est dans le même temps conforme à la clôture individuelle statutaire au sens du ch. marg. 1f des directives d'établissement des comptes. Les principes comptables et d'évaluation sont quant à eux expliqués en annexe aux comptes annuels (pages 73 à 78). Les montants indiqués dans le bilan, le compte de résultats et les tableaux sont arrondis. Le total est donc susceptible de ne pas correspondre à la somme de chacune de ces valeurs.

Bilan

La somme du bilan a augmenté de 0,3 milliard pour s'établir à 26,7 milliards de francs. Les créances totales sur la clientèle se montaient fin 2013 à 77,2% (exercice précédent: 76,7%) des actifs, les immobilisations financières, le portefeuille de négoce et les participations à 10,1% (10,5%) ainsi que les créances sur les banques à 1,6% (1,6%). Au passif, les fonds de la clientèle au sens étroit du terme (engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements, autres engagements envers la clientèle et obligations de caisse) totalisaient

82,6% (82,3%) de la somme du bilan, les fonds à long terme 4,9% (4,9%) et les engagements envers les banques 0,5% (0,5%). Les créances sur la clientèle sont intégralement refinancées par les fonds de la clientèle au sens étroit du terme.

Actifs

Liquidités, papiers monétaires, banques

Les liquidités se sont élevées à 2,5 milliards de francs à la fin de l'exercice. Les créances résultant de papiers monétaires se sont établies à 0,2 million de francs. Les créances sur les banques ont baissé pour atteindre 422 millions de francs. De ce montant, 84 millions de francs des opérations de mise et de prise en pension couvertes par des titres de débiteurs gouvernementaux. Fin 2013, 195 millions de francs étaient placés auprès d'établissements bancaires étrangers. La trésorerie a disposé en permanence des liquidités nécessaires.

Créances hypothécaires et sur la clientèle

Conformément à la politique d'affaires et de crédit menée de longue date par la banque, celle-ci a favorisé les petits et moyens engagements dans son rayon d'action. Les prêts à la clientèle (hors CDP) se sont montés à 19,4 milliards de francs, soit 0,8 milliard de francs de moins que l'année précédente. La bonne qualité du portefeuille de crédits a pu être maintenue. Les provisions sur prêts se sont établies à 602 millions de francs.

La répartition de l'ensemble des créances sur la clientèle selon les catégories de clients illustre le profond ancrage de la BCBE au sein de la population. La part des créances sur la clientèle privée a progressé pour atteindre 71,6%. La part de l'agriculture n'a pratiquement pas changé. Les parts respectives de l'artisanat et des collectivités de droit public ont reculé, tandis que celles de l'industrie, du secteur du bâtiment, des sociétés immobi-

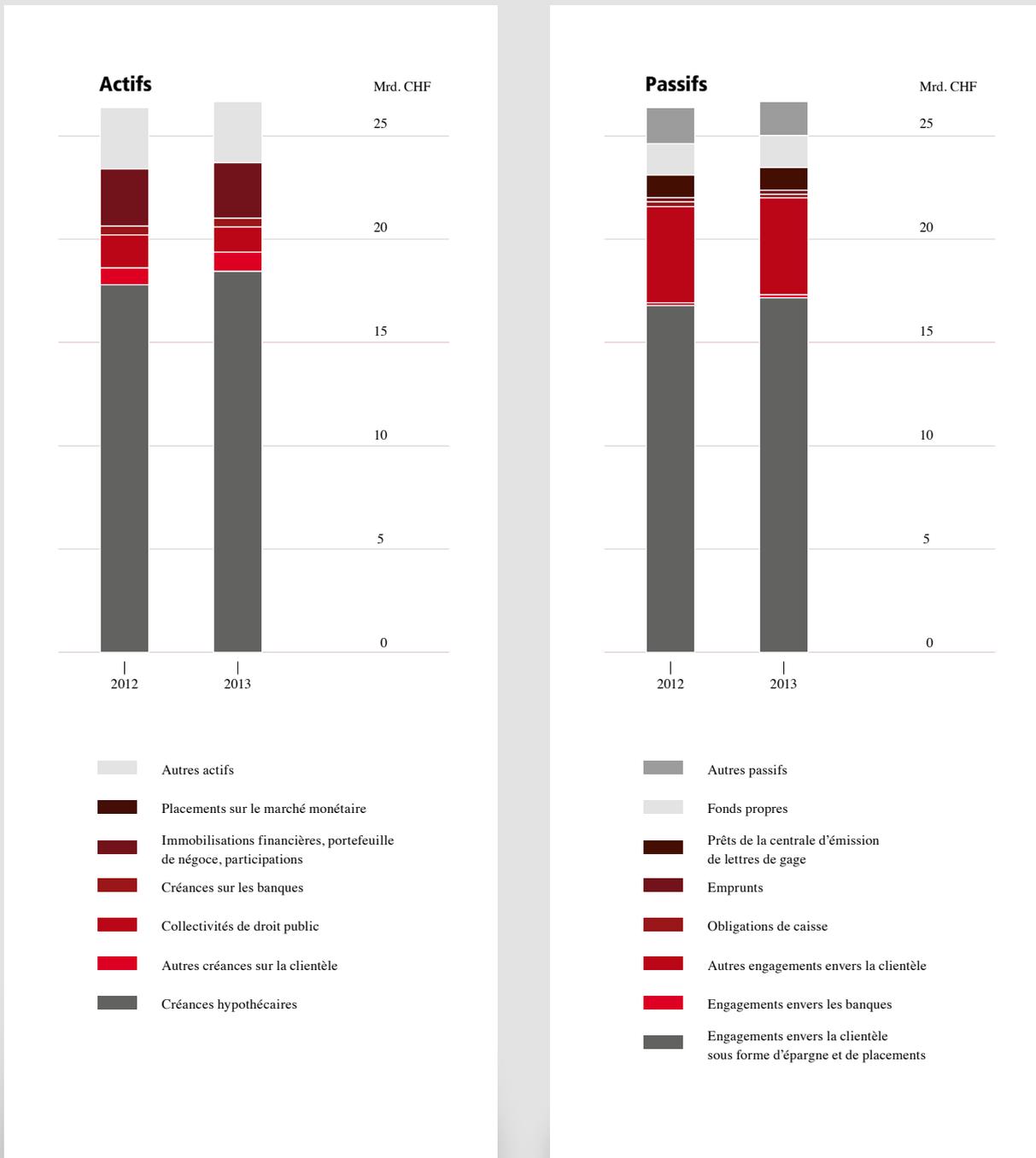
lières et financières ainsi que des services ont augmenté. Les créances sur la clientèle hors créances hypothécaires ont atteint 2,1 milliards de francs. Les créances sur les collectivités de droit public comprises dans cette somme s'élevaient à 1,2 milliard de francs. Les prêts d'ordre commercial sous forme de crédits en comptes courants et d'avances ne sont montés à 934 millions de francs.

Les placements hypothécaires et les crédits garantis par gage hypothécaire réunis dans le poste «créances hypothécaires» ont pu être portés à 18,4 milliards de francs. Par rapport à la fin de l'exercice précédent, ils ont augmenté de 3,6% dans un contexte de politique de crédit inchangée et dans le respect de la qualité du portefeuille des crédits. Les placements hypothécaires ont augmenté de 0,6 milliard pour s'établir à 18,2 milliards de francs. Le total des créances avec gage hypothécaire (créances sur client et créances hypothécaires) s'élevait en fin d'exercice à 18,5 milliards de francs, soit 89,7% de l'ensemble des créances. Fin 2013, 84,5% des gages immobiliers garantissant les placements hypothécaires étaient attribuables au canton de Berne et les 15,5% restants aux autres cantons. En raison du bas niveau des intérêts, les hypothèques conclues étaient principalement des hypothèques fixes, tandis que la demande en hypothèques variables a continué à fléchir. En tout, des hypothèques à taux fixe d'un montant de 4,1 milliards de francs ont été autorisées au cours de l'exercice sous revue. Fin 2013, le volume des hypothèques à taux fixe se montait à 16,3 milliards de francs, soit 89,6% des placements hypothécaires (exercice précédent: 89,2%). Les engagements supérieurs à 30 millions de francs se sont élevés à moins de 5% des prêts.

Immobilisations financières

La BCBE comptait parmi ses immobilisations financières un important stock d'or, dont la gestion est une tâche permanente. Au cours de l'exercice 2013, la banque a vendu

Augmentation de la somme du bilan de près de 300 millions de francs



En 2013, l'afflux de fonds de la clientèle a persisté: les prêts à la clientèle continuent à être intégralement refinancés par les fonds de la clientèle au sens étroit du terme. La somme du bilan a augmenté de 1,1 %.

ses avoirs en or, réalisant ainsi un bénéfice de 31,6 millions de francs. Celui-ci est comptabilisé dans le résultat des aliénations d'immobilisations financières. Le portefeuille des immobilisations financières a reculé de 0,1 milliard pour tomber à 2,6 milliards de francs. Fin 2013, les immobilisations financières se répartissaient en obligations à raison de 94,7% et en actions et autres placements à raison de 5,3%. À la fin de l'exercice, la valeur comptable des obligations se chiffrait à 2,5 milliards de francs. Une importance toute particulière a une nouvelle fois été accordée à la diversification et à la solvabilité des débiteurs. Fin 2013, le portefeuille des actions et des parts de fonds de placements représentait une valeur comptable de 126,0 milliards de francs. Des gains de 12,0 millions de francs nets ont pu être réalisés au travers d'aliénations (exercice précédent: 13,1 millions de francs). Fin 2013, le portefeuille des immeubles repris dans le cadre d'opérations de crédit comprenait deux objets acquis en réalisation forcée d'une valeur de 0,6 million de francs. Ces immeubles non nécessaires à l'exploitation et destinés à être vendus sont portés au bilan des immobilisations financières.

Portefeuille de titres et de métaux précieux destinés au négoce

Le négoce à propre compte de papiers-values et de leurs dérivés ne constitue pas une activité centrale de la BCBE. Le portefeuille destiné aux opérations de négoce s'élevait en fin d'exercice à 4,0 millions de francs. Il se composait de métaux précieux à raison de 59,8%, de titres productifs d'intérêts à raison de 40,1% et de titres de participation à raison de 0,1%

Participations

La valeur comptable des participations s'est établie à 42,0 millions de francs. La hausse de 8,3 millions de francs par rapport à l'exercice précédent est due à une augmentation du

taux de participation à Seniorensresidenz Talgut Ittigen AG. À la fin juin 2013, la participation à Entris Operations AG a été vendue à Swisscom IT Services. Parmi les participations essentielles de la BCBE avec une part au capital de plus de 10% et une valeur fiscale/valeur de marché de plus de 5 millions de francs, citons entre autres les actions de RTC Real-Time Center AG (96,9%), de Seniorensresidenz Talgut Ittigen AG (66,7%), de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA (10,7%), de BioMed-Invest AG I (38,5%), de Jungfrau Holding AG (14,3%) et de Victoria-Jungfrau Collection AG (12,1%). De plus, la BCBE détient entre autres des participations dans Swisscanto Holding SA (7,6%) et Caleas AG (6,3%).

Immobilisations corporelles et valeurs immatérielles

Les immobilisations corporelles et valeurs immatérielles ont grimpé de 6,3 millions pour s'établir à 222,3 millions de francs. La valeur comptable des immeubles de la banque faisant partie du portefeuille des immeubles était de 176,0 millions de francs. Tandis que d'une part, les investissements se sont élevés à 9,0 millions de francs, de l'autre, les reclassements, transferts et amortissement ont atteint 11,9 millions de francs (cf. page 84). La valeur comptable des autres immeubles a augmenté en raison de reclassements, passant à 27,7 millions de francs. Les autres immobilisations corporelles sont comptabilisées à hauteur de 8,0 millions de francs, et les immobilisations incorporelles totalisent 10,6 millions de francs.

Compte de régularisation

Le compte de régularisation actif a reculé de 12,4 millions pour s'établir à 58,5 millions de francs. Il se compose essentiellement d'intérêts encourus.

Autres actifs

Les autres actifs ont baissé de 257,8 millions de francs pour tomber à 179,8 millions de francs. Cette baisse est principalement due à la réduction du compte de compensation liée aux valeurs de remplacement pour instruments de couverture.

Actifs non performants

Les prêts à la clientèle dont les produits sont compromis (non performing loans) s'élevaient fin 2013 à 20,9 millions de francs, soit 0,1% des prêts (exercice précédent: 0,1%).

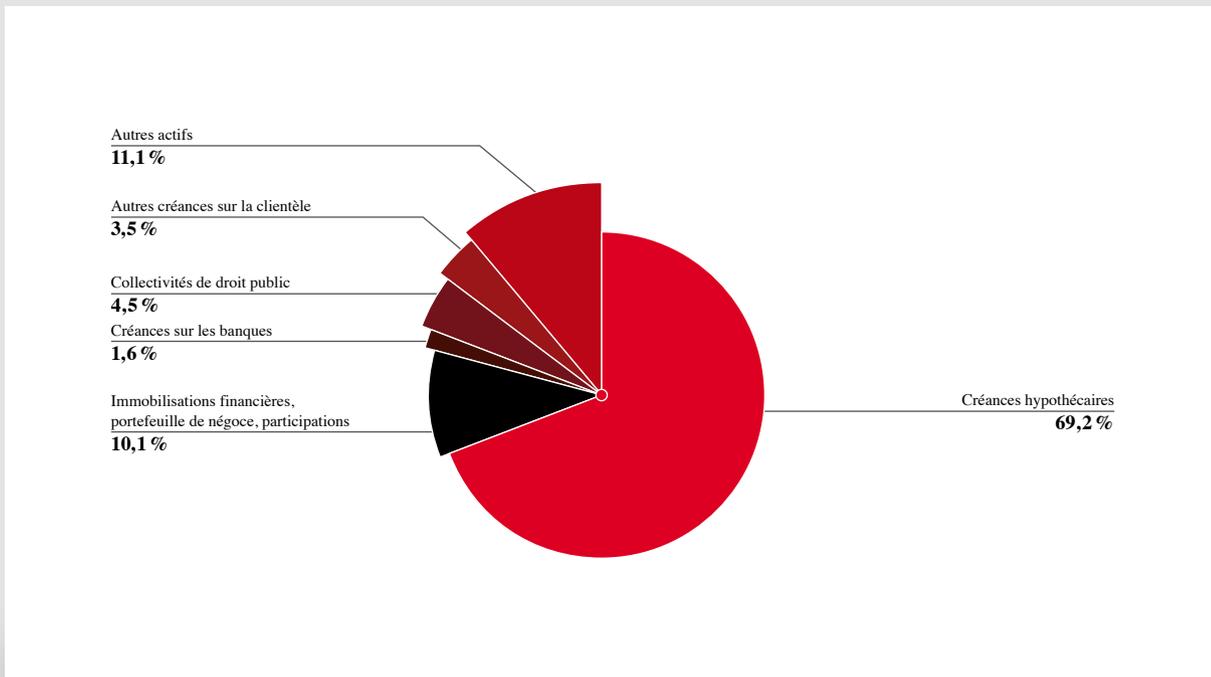
Passifs

Les engagements envers les banques ont augmenté de 8,9 millions pour atteindre 144,3 millions de francs.

Fonds de la clientèle

La répartition de l'ensemble des fonds de la clientèle s'établissait fin 2013 selon le graphique de la page 31. À nouveau, les clients se sont rabattus sur les placements en liquide. Les fonds déposés par la clientèle au sens étroit du terme (engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placement, d'obligations de caisse et d'autres engagements envers la clientèle) ont augmenté de 0,4 milliard pour atteindre 22,0 milliards de francs. Les engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placement ont augmenté de 2,2%, s'élevant à 17,2 milliards de francs. Le taux d'intérêt de base sur fonds d'épargne jusqu'à 50000 francs a été réduit à 0,15% durant l'exercice sous revue. La rémunération des comptes d'épargne-actionnaire jusqu'à 50000 francs se montait à 0,25% en fin d'exercice. Les sommes plus importantes se sont vu appliquer un taux d'intérêt suivant celui du marché monétaire. Les autres engagements envers la clientèle sous forme de comptes courants et de dépôts à terme ont augmenté de 0,8%, s'élevant à

Les créances hypothécaires ont augmenté



Hausse de 3,6% : en dépit de la politique d'octroi de crédits, les créances hypothécaires se sont étendues. Leur quote-part par rapport au total des actifs représente plus de deux tiers.

4,7 milliards de francs. Le volume des obligations de caisse a baissé, tombant à 171 millions de francs. La rémunération annuelle moyenne des obligations de caisse a été de 1,43 % (exercice précédent 1,68 %). Au cours de l'année, aucun emprunt n'a été remboursé ni souscrit. Le volume des emprunts se maintenait de ce fait fin 2013 à 0,2 milliard de francs. Durant l'exercice sous revue, des prêts de la centrale de lettres de gage d'un montant de 93 millions de francs ont été remboursés et réémis à moindre rémunération. Leur volume se montait à la fin de l'année à 1,1 milliard de francs. Dans l'ensemble, les fonds à moyen et à long terme sont restés au niveau de l'exercice précédent. Les placements de la propre institution de prévoyance auprès de la BCBE ont totalisé 21 millions de francs.

Compte de régularisation

L'augmentation du compte de régularisation passif à 81,0 millions de francs est due à l'augmentation de divers reports de charge comptabilisés dans cette rubrique.

Correctifs de valeurs et provisions

Le total des correctifs de valeurs et provisions (cf. page 88) s'est élevé à 726,9 millions de francs. Les correctifs de valeurs et provisions sur prêts comprennent des provisions pour risques individuels de 313,9 millions de francs et des provisions forfaitaires de 287,0 millions de francs sur risques spécifiques à certaines branches ainsi que sur prêts assortis de risques supplémentaires dans le rayon d'activité de la banque. Les provisions sur les autres risques commerciaux (risques inhérents au négoce de titres, de devises, monnaies et métaux précieux, d'instruments monétaires dérivés ainsi que de titres de participation des immobilisations financières) se sont élevées à 79,8 millions de francs. Le montant des provisions restantes s'est chiffré à 61,8 millions de francs. La BCBE est une banque active à l'échelon régional, dont le

rayon d'activité se situe dans les cantons de Berne et de Soleure. Moins de 2 % des fonds de la clientèle appartiennent à des clients domiciliés hors de la Suisse et de l'UE. Elle se classerait ainsi dans la catégorie 4 du programme fiscal des États-Unis. Étant donné qu'il ne peut toutefois pas être absolument exclu qu'un client ait éventuellement violé le droit des États-Unis, la BCBE participe au programme fiscal des États-Unis dans la catégorie 2. La BCBE dispose des provisions nécessaires pour couvrir les risques prévisibles découlant des activités qui impliquent l'étranger.

Réserves pour risques bancaires généraux

Les réserves pour risques bancaires généraux se sont montées à 630,2 millions de francs. Pendant l'année sous revue, 74,0 millions de francs de réserves supplémentaires ont été constitués à charge du compte de résultat. De l'autre côté, 0,1 million de francs ont servi à l'indemnisation de la garantie de l'État et 3,6 millions de francs à l'amortissement du goodwill. On a utilisé 6,6 millions de francs de créances fiscales latentes, et 20,0 millions de francs ont été dissous pour les frais de couverture du taux d'intérêt. Pour solde, les réserves ont été augmentées de 43,8 millions de francs pour les risques bancaires généraux.

Capital propre

Le capital-actions nominal est de 186,4 millions de francs. La réserve légale générale s'élevait à 212,3 millions de francs. Les autres réserves ont été augmentées de 57,5 millions pour passer à 1,1 milliard de francs, principalement prélevés sur le bénéfice de l'exercice précédent.

Compte de résultats

Produit d'exploitation

Fin 2013, le produit d'exploitation avait grimpé à 512,7 millions de francs. Le produit des intérêts sur crédits y contribue à raison de 58,5 %, les intérêts sur dividendes provenant des immobilisations financières à raison de 5,8 %, les commissions et prestations de services à hauteur de 16,4 % et le produit d'autres opérations à raison de 19,3 %.

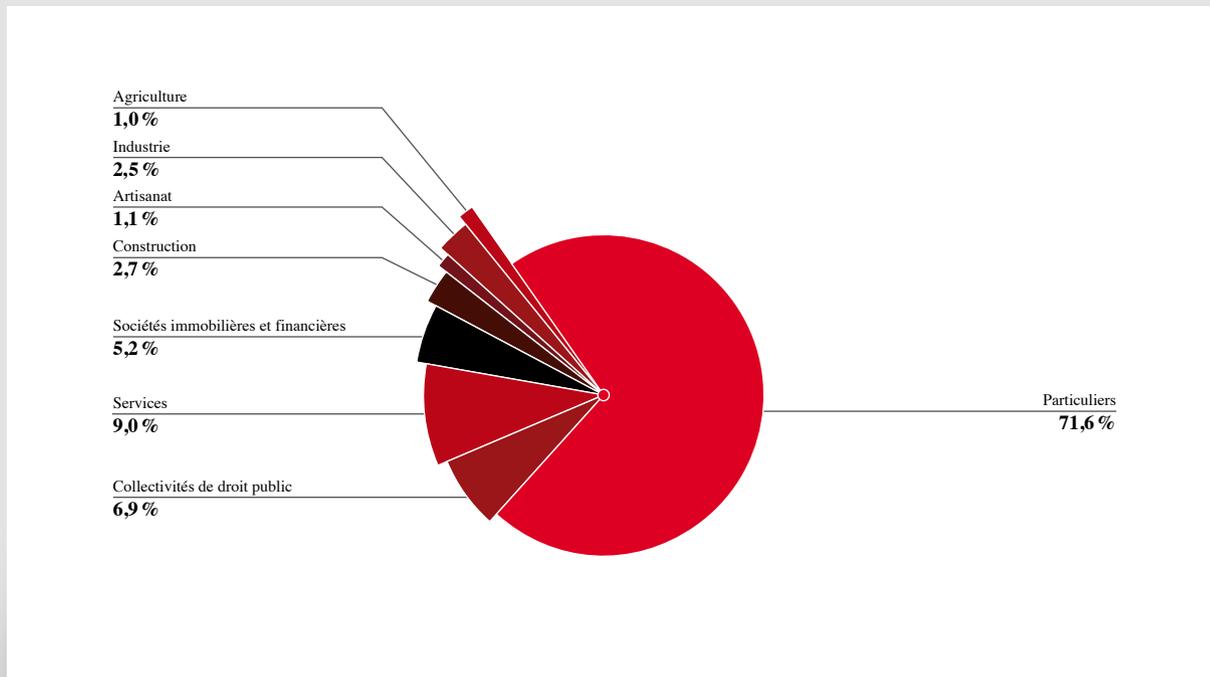
Produit des intérêts sur crédits et immobilisations financières

Le produit des intérêts s'est monté à 329,7 millions de francs. Hors considération des charges de gestion du bilan, la marge d'intérêt brute se chiffre à 1,40 %, alors qu'elle était de 1,47 % en 2012. La politique de crédit appliquée avec rigueur, la gestion dynamique des crédits et le bas niveau des intérêts ont eu pour conséquence que les produits compromis se sont maintenus à un bas niveau (0,5 million de francs). Les coûts de couverture des intérêts sont comptabilisés comme partie intégrante des opérations d'intérêts. Les coûts engagés pour couvrir les risques liés aux variations des taux d'intérêt grèvent le produit des intérêts à hauteur de 40,0 millions de francs (exercice précédent : 31,1 millions de francs). La marge d'intérêt brute a été de 1,25 % (exercice précédent : 1,35 %), frais de couverture inclus. En raison d'un nouveau repli des intérêts, le produit des intérêts et des dividendes sur immobilisations financières a baissé de 10 millions, tombant à 41,7 millions de francs.

Produit des commissions et services

Avec une part de 81 % (exercice précédent : 82 %), le conseil en gestion de patrimoine continue à représenter la source de revenus la plus importante parmi les affaires sujettes à commissions. Les valeurs patrimoniales

Plus de deux tiers des prêts sont accordés à des particuliers



Le financement bénéficie à différents secteurs. Le secteur des services et les pouvoirs publics représentent la majeure partie ; ils sont suivis des sociétés immobilières et des sociétés financières.

sous gestion se montaient à 19,4 milliards de francs (exercice précédent : 20,6 milliards de francs). Ce recul est essentiellement dû au départ d'un grand client institutionnel. L'afflux net d'argent frais en matière de fortune de la clientèle (valeurs patrimoniales sous gestion et autres valeurs d'investissement telles que les fonds de la clientèle) s'est élevé à 1,7 milliard de francs. Le portefeuille de produits en fonds de placement s'est élevé à 4,6 milliards de francs et a augmenté de 154 millions de francs par rapport à l'exercice précédent. La part des titres en dépôt confiés à la banque en gestion intégrale a atteint 3,9 milliards de francs, soit 19,8 % de l'ensemble des fonds sous dépôt. Le produit des commissions sur les opérations de gestion et de conseil d'actifs est passé à 78,8 millions de francs. Les revenus de courtage étaient en hausse pour atteindre 24,3 millions de francs. Les frais de gestion de dépôts et d'actifs ont enregistré une hausse pour passer à 27,7 millions de francs. Le produit des commissions sur les autres opérations de prestations de services a augmenté et a passé à 13,6 millions de francs. Les charges de commissions ont enregistré une hausse pour atteindre 13,0 millions de francs.

Produit des opérations de négoce

Le produit des opérations de négoce s'est monté à 21,2 millions de francs, en régression de 0,7 million par rapport à l'année précédente. 20,6 millions de francs provenaient du négoce de devises, billets et métaux précieux et 0,6 million de francs du négoce de titres – que conformément à son orientation, la BCBE ne pratique que dans une mesure limitée.

Autres produits ordinaires

Les autres produits ordinaires ont atteint 77,9 millions de francs. Un bénéfice de 43,8 millions de francs a pu être dégagé grâce à l'aliénation d'immobilisations finan-

cières et de l'or conservé à titre de couverture contre les risques de change. Les autres produits ont totalisé 38,7 millions de francs. Ils englobent notamment les remboursements, le produit des participations et celui des immeubles. Les autres charges ordinaires ont augmenté en raison de la hausse des frais de couverture et sont passées à 4,6 millions de francs.

Charges d'exploitation

Si l'on excepte un versement exceptionnel en faveur de la Caisse de pension, pour laquelle une régularisation de 15,3 millions de francs a été constituée, les charges d'exploitation ont pu être réduites de 3,5 millions de francs, soit 1,3 %. Ces charges ont été imputées aux charges de personnel qui, sans ce versement, auraient baissé de 2,3 millions de francs, soit 1,5 %, et qui s'élèvent à 149,9 millions de francs. Comme les autres institutions de prévoyance, la Caisse de pension de la BCBE se voit confrontée à deux défis : d'une part, l'augmentation de l'espérance de vie se traduit par un allongement de la durée de versement de la rente. D'autre part, en raison de la persistance d'un niveau de taux d'intérêt bas, la caisse doit continuer à escompter des revenus trop faibles pour assurer les rentes futures. Au 1^{er} janvier 2014, le taux d'intérêt technique a baissé de 3,0 à 2,5 % et le taux de conversion à l'âge de 65 ans de 6,4 à 6,0 %. Ce versement extraordinaire est donc censé préserver la solidité financière de l'institution de prévoyance. La Caisse de pension se trouve en situation d'équilibre financier. Son taux de couverture est de 110 %.

Comme pour l'année précédente sont compris dans les charges de personnel les coûts de l'intéressement des collaborateurs ainsi que les dépôts en faveur de la prime de développement durable. Fin 2013, l'effectif du personnel (y compris les auxiliaires) de 1418 collaboratrices et collaborateurs se situait

au-dessous du niveau de l'année précédente. Les postes à plein temps ont reculé à 1171. Les frais d'exploitation ont été réduits par rapport à l'exercice précédent, reculant de 114,1 à 112,9 millions de francs. Le rapport entre charges d'exploitation et produit d'exploitation était de 54,3 %.

Bénéfice brut

Le bénéfice brut, avant produit des aliénations d'immobilisations financières, se montait à 190,7 millions de francs. Compte tenu des gains réalisés sur les aliénations d'immobilisations financières, il était de 234,6 millions de francs.

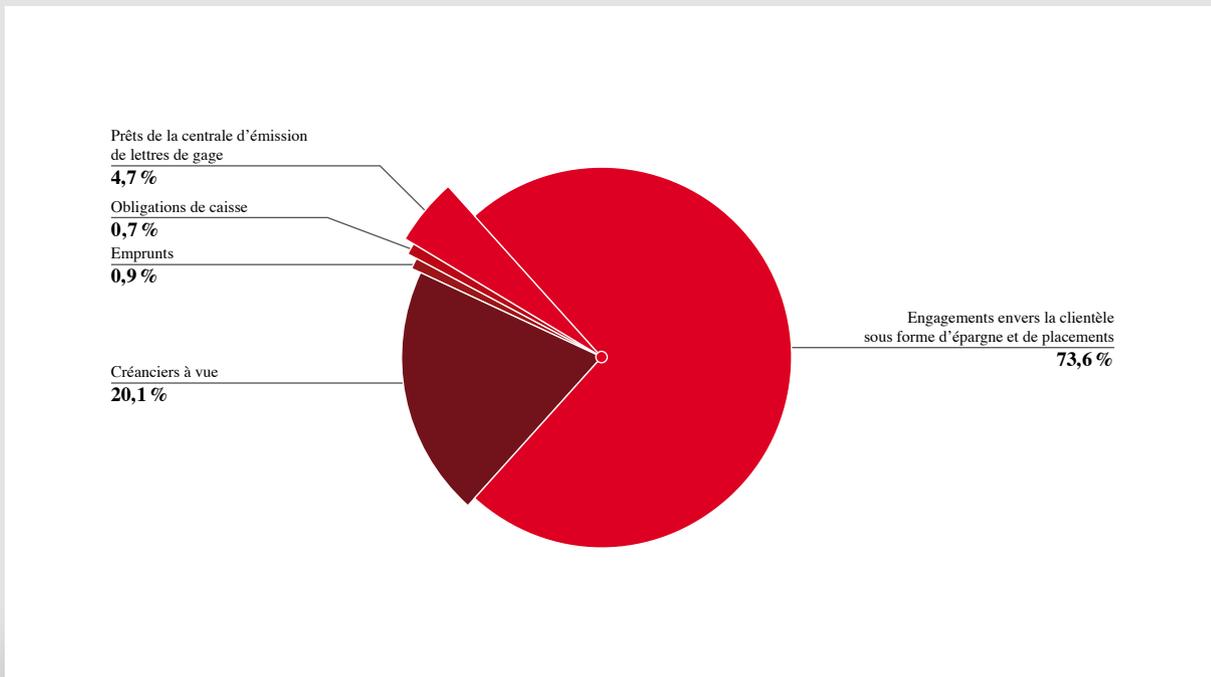
Amortissements sur l'actif immobilisé

Les amortissements sur l'actif immobilisé ont totalisé 26,8 millions de francs, dont 6,1 millions de francs sur les immeubles de la banque et autres immeubles, 14,6 millions de francs sur l'informatique, 2,4 millions de francs sur le mobilier, les machines et les équipements, 0,1 million de francs sur les participations ainsi que 3,6 millions de francs sur les valeurs incorporelles. L'évaluation des immeubles de la banque en fonction de leur valeur de rendement a été maintenue durant l'exercice sous revue. Le fonds de renouvellement pour impenses a de nouveau été alimenté à hauteur de 5,5 millions de francs (2,5 % des valeurs de rendement). Les investissements en impenses sont imputés au fonds de renouvellement.

Correctifs de valeurs, provisions et pertes

Durant l'exercice sous revue, 0,9 million de francs ont été enregistrés au titre des correctifs de valeurs, provisions et pertes. Cette

La détention de liquidités par des clients demeure élevée



Hausse de 1,6% des fonds de la clientèle : le volume des fonds d'épargne et des fonds de placement déposés à la BCBE a de nouveau augmenté en 2013.

somme englobe 16,6 millions de francs de dissolution nette pour correctifs de valeurs et provisions pour risques de défaillance ainsi que formations nettes de 16,3 millions de francs pour d'autres provisions. Les provisions pour les autres risques d'exploitation ont été en 2013 relevées au total de 1,0 million de francs. Les pertes effectives à charge du compte de résultat se sont chiffrées à 0,9 million de francs. En revanche, des montants récupérés pour un total de 0,6 million de francs ont pu être comptabilisés. Des pertes de l'ordre de 1,1 million de francs ont été réalisées à charge des correctifs de valeurs sur prêts.

Charges et produits extraordinaires

L'annexe au rapport de gestion 2013 (cf. page 100) donne un aperçu des charges et produits extraordinaires. Les produits extraordinaires se sont chiffrés à 42,8 millions de francs. Un produit de 12,6 millions de francs a résulté de la dissolution de provisions et correctifs de valeurs qui n'étaient plus nécessaires à l'exploitation. L'utilisation de la réserve pour risques bancaires généraux de 30,2 millions de francs pour l'indemnisation de la garantie de l'État, la couverture des risques liés aux variations des taux d'intérêt, l'amortissement du goodwill ainsi que pour les conséquences fiscales latentes liées à l'aliénation de l'or détenu à titre de couverture contre les risques de change est comptabilisée en brut dans le compte de résultat. Les charges extraordinaires se sont établies à 80,6 millions de francs. La garantie de l'État a été indemnisée à raison de 0,1 million de francs. Le montant de l'indemnité a été fixé conformément aux dispositions transitoires entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2006, qui stipulent l'abolition de l'art. 4 de la loi sur la société anonyme Banque Cantonale Bernoise. Les conséquences fiscales latentes résultant de l'aliénation de l'or se sont élevées à

6,6 millions de francs, et les réserves pour risques bancaires généraux ont été réalimentées de 74,0 millions de francs supplémentaires en 2013.

Impôts

La charge fiscale s'est accrue pour s'établir à 38,9 millions de francs (exercice précédent: 34,8 millions de francs). La BCBE est soumise à l'impôt tant au niveau fédéral que cantonal et communal.

Bénéfice de l'exercice

Par rapport à l'exercice précédent (162,9 millions de francs), le bénéfice annuel avant impôts a augmenté pour atteindre 169,0 millions de francs. Après impôts, il s'élève à 130,1 millions de francs (exercice précédent: 128,1 millions de francs). Compte tenu du report de solde de l'exercice précédent, le bénéfice du bilan est de 131,4 millions de francs.

Liquidités, fonds propres

Les liquidités exigées aux art. 16 à 19 OB et les réserves obligatoires imposées par les art. 12 à 17 OBN ont été respectées tout au long de l'exercice.

À la fin de l'exercice sous revue, le capital propre et les réserves pour risques bancaires généraux se chiffraient à 2,13 milliards de francs (exercice précédent: 2,00 milliards de francs). La BCBE dispose de réserves pour risques bancaires généraux permettant de couvrir les risques stratégiques généraux tels que les risques politiques, risques de régulation, risques opérationnels, risques du marché, risques de réputation et amortissement du goodwill. Les réserves pour risques bancaires généraux sont des réserves de fluctua-

tion nécessaires à l'exploitation, qui sont alimentées ou utilisées en fonction de l'évolution des risques. Avec un degré de couverture de 235,5% et un ratio Tier 1 (selon le ratio de fonds propres de base de Bâle III) de 18,8%, la BCBE remplit les exigences réglementaires. La BCBE s'inscrit ainsi résolument dans une stratégie caractérisée par un profil de risque faible et une bonne dotation en capital propre.

Politique de distribution des dividendes

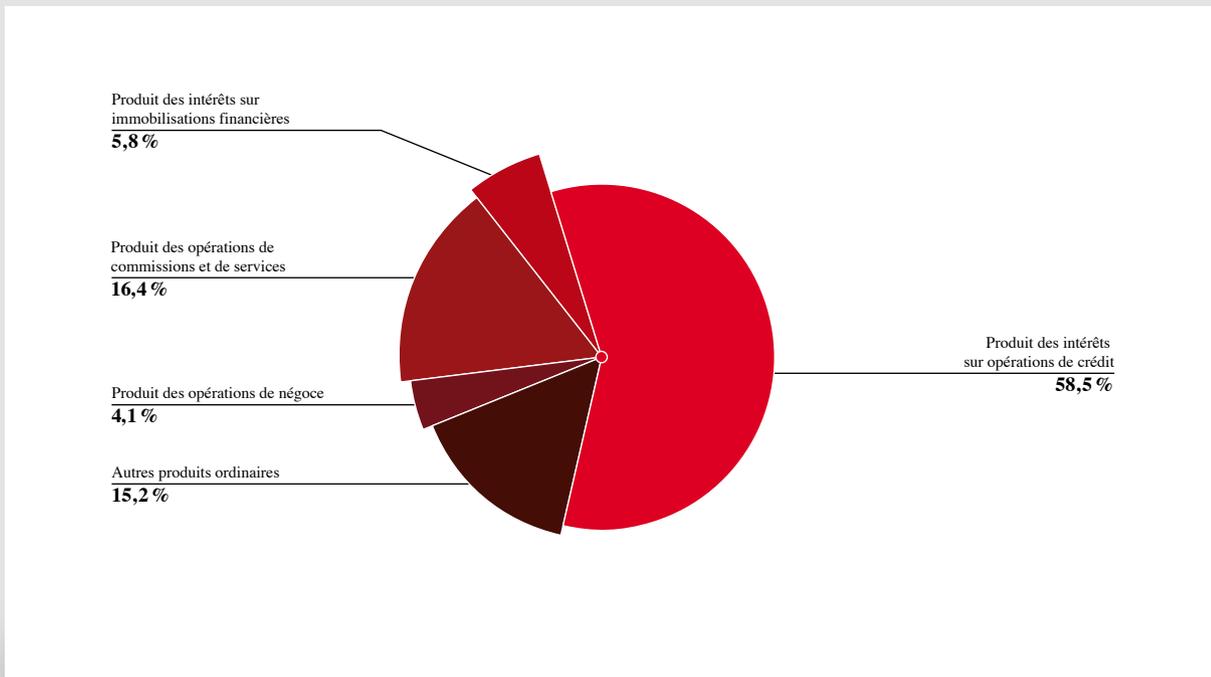
La politique de distribution des dividendes de la banque veut que 50 à 70% de chaque bénéfice annuel soient réservés au financement propre et 30 à 50% à la distribution des dividendes. La condition préalable à la distribution est une structure de bilan saine doublée d'une base de fonds propres et d'un bénéfice net correspondants. Or cette condition est remplie.

Utilisation du bénéfice

Eu égard à la situation des résultats et de la fortune de la BCBE, le Conseil d'administration, en accord avec la politique de distribution des dividendes mentionnée, propose à l'Assemblée générale l'utilisation du bénéfice et la distribution des dividendes suivante, consistant à:

- verser 51,3 millions de francs de dividendes aux actionnaires,
- augmenter les autres réserves de 79,0 millions de francs et à
- reporter 1,1 million de francs sur le nouvel exercice.

Les opérations de crédit sont la source de revenus la plus importante



Principaux domaines d'activité : les principales sources de revenus de la BCBE sont les opérations de crédit et les opérations de commissions et de prestations de services.



Benjamin Bratch, apprenti du siège de Thoune

« Des impulsions pour aller de l'avant » – une bonne équipe, un supérieur exigeant, un domaine d'activité passionnant et des perspectives d'avenir formidables : voilà qui donne des ailes pour réaliser des prouesses. Benjamin Bratch est heureux que ses collègues soient toujours prêts à le soutenir et que tous aillent dans la même direction et partagent les mêmes objectifs.

Responsabilité sociale et sociétale

La BCBE est consciente de son rôle sociétal et économique dans le canton de Berne. Elle fournit une contribution importante au développement autonome du canton et de ses bases de vie, ainsi qu'au renforcement de l'économie bernoise. Elle met l'accent sur une approche à caractère durable dans la région, s'engage en faveur de projets culturels et sociaux, et soutient les actions écologiques, dans sa propre entreprise comme chez les clients. L'engagement social, culturel et respectueux des ressources, ainsi que le succès économique vont de pair et devraient coexister dans une saine relation.

Pour la région

La BCBE se distingue par la proximité qu'elle entretient vis-à-vis de ses plus de 500 000 clients et par son profond ancrage dans l'espace économique et de vie qu'elle partage avec eux. La BCBE se veut une banque des familles et s'adresse aux enfants et aux apprenants, aux adultes et aux plus âgés.

Engagement social et culturel

Quelque 20 000 personnes ont pris part en 2013 aux journées des familles au Gurten et dans le Diemtigtal, à Bienne, à Soleure, à Thoune, à Oensingen, à Langnau et à Grandval, et ont pleinement profité des nombreux jeux et ateliers de bricolage prévus pour l'occasion. Sur le site Web www.bcbe.ch, 19 aires familiales – lieux d'excursion pleins de charme pour les familles – sont présentées en détails, avec notamment des indications, séquences vidéo à l'appui, sur l'itinéraire, les heures d'ouverture, l'infrastructure disponible.

Encourager la création locale

Pour les tous-petits jusqu'à 6 ans, des après-midis ludiques placées sous le signe de l'éléphant Bimbo sont organisées, et la collection d'animaux en bois, spécialement conçue pour la BCBE, se marie très bien avec l'engagement culturel. Les animaux sont fabriqués dans l'Oberland bernois par une entreprise familiale; ils sont confectionnés en bois suisse certifié FSC 100% et peints à la main.

La BCBE soutient aussi de nombreux clubs et associations dans son rayon d'action. Plus qu'un sponsor classique, elle veut être un partenaire en matière de coopération, avec des institutions qui offrent aux clients de la banque un avantage concret et qui soutiennent les objectifs de la banque.

Organisation de manifestations

Citons comme exemple typique la collaboration de longue haleine avec des institutions telles que l'association des jeunes musiciens bernois, soutenue financièrement par la banque et qui, en contrepartie, donne chaque année des concerts exclusifs pour la clientèle de la BCBE. Les concerts «after business» au centre de rencontre de la place Fédérale à Berne, organisés de pair avec la Haute école des arts de Berne, affichent régulièrement complet.

Le partenariat avec l'organisation «Young Enterprise Switzerland» permet aux élèves de l'école moyenne de créer une mini-entreprise et de mettre des produits sur le marché. De plus, la banque coopère avec le cinéma pour seniors Dolcevita, offre à l'occasion de représentations dominicales du Théâtre municipal de Berne une garderie d'enfants gratuite et s'associe depuis des années à l'Académie d'été du Zentrum Paul Klee.

À l'aide de diverses initiatives, la banque contribue à approfondir la compréhension des questions économiques. Elle organise de nombreuses manifestations sur des sujets tels que la bourse, le financement d'un loge-

ment et les offres destinées aux PME. Le meeting des investisseurs est l'occasion pour des représentants de premier plan du prestataire de services de construction Implenia ainsi que de Bosshard Group de présenter leur entreprise et leurs activités.

D'autres séminaires et exposés consacrés au thème de l'argent de poche (en collaboration avec Pro Juventute) ont aussi été organisés. Sur Internet, la BCBE présente par ailleurs des instruments de planification du budget et de tenue d'un ménage, pour le calcul des charges supportables afférentes à un immeuble et pour la planification des impôts, de même que, pour les PME, une «toolbox» contenant un plan de développement et des modules de planification financière.

Le travail des bénévoles compte aussi

Outre la collaboration financière et logistique régulière avec les institutions susmentionnées et autres, presque un tiers des quelque 1400 collaborateurs de la BCBE s'engagent dans des organisations publiques pendant leur temps libre, ou fournissent du travail bénévole en tant qu'intervenants et experts dans des instances de formation.

Engagement économique

L'engagement économique de la BCBE est varié. Outre son activité centrale dans la collaboration et le conseil de clients commerciaux, privés et de placement, elle est un important employeur (cf. page 40), donneur d'ordre et contribuable.

Elle travaille avec quelque 700 fournisseurs de l'espace économique Berne/Soleure et passe des commandes de plus de 100 millions de francs par an, ce dont profitent de nombreuses petites et moyenne entreprises. Du total du résultat d'exploitation de 511,1 millions de francs, 147,5 millions de francs de consommation intermédiaire ont été versés aux fournisseurs.

En considération des investissements, désinvestissements et utilisation conforme à leur but des correctifs de valeur, la création nette de plus-value s'est chiffrée l'année passée à 357,7 millions de francs. De ce montant, 39,0 millions de francs sont versés sous forme d'impôts aux pouvoirs publics et 163,0 millions de francs aux collaborateurs (incluant un versement extraordinaire de 15,3 millions de francs à la caisse de pensions).

Des 155,7 millions de francs de free cash flow réalisés en 2013, 51,3 millions de francs sont distribués aux actionnaires – 93 % d'entre eux vivent dans les cantons de Berne et de Soleure. 104,4 millions de francs sont utilisés pour l'autofinancement de la banque.

Soutien des PME

La BCBE contribue au renforcement et au développement de l'espace économique et de vie commun avec le soutien de PME innovantes, de jeunes entreprises et du règlement des successions. Avec son concept d'encouragement, la banque a accordé l'année passée des crédits pour 75 projets. Grâce à l'engagement régional de la BCBE, la création et le maintien de plus de 800 places de travail ont été soutenues en 2013, et du capital risque a été investi en faveur de jeunes entreprises. La BCBE s'engage en faveur de ces entreprises car elles offrent des places de travail et d'apprentissage, et parce qu'elles renforcent l'espace économique.

Le canton peut profiter

En tant qu'actionnaire principal, le canton de Berne profite directement de la réussite de la BCBE. Depuis l'entrée en bourse en 1998, l'État a encaissé plus de 1,7 milliard de francs – sous forme de remboursement de capital, de capital de dotation ou de capital-actions, placement d'actions, indemnisation de droits de souscription, indemnisation de la garantie de l'État, dividendes et impôts.

Par ailleurs, la majorité des collaborateurs de la BCBE sont soumis à l'impôt dans le canton de Berne, ce qui représente des paiements considérables aux pouvoirs publics, si l'on retient une masse salariale globale de plus de 100 millions de francs.

Pour l'environnement

Dans le cadre de sa responsabilité entrepreneuriale, la BCBE s'engage de longue date en faveur d'un développement durable. En 2007, elle fut à édicter une Charte de développement durable, laquelle est rééditée tous les quatre ans. L'engagement de la BCBE en faveur d'un développement durable procède également de sa stratégie bancaire, et les principes de gouvernement d'entreprise (cf. page 44) soutiennent une gestion d'entreprise à caractère durable.

Engagement dans l'écologie d'entreprise

La BCBE encourage les économies d'énergie et de ressources naturelles au sein de sa propre entreprise (consommation de papier, d'électricité, traitement des déchets, trafic commercial, etc.). Les aspects environnementaux sont également pris en considération lors de tous achats. Les fournisseurs ainsi que les produits et services doivent non seulement répondre à des exigences de prix et de qualité, mais aussi respecter les normes écologiques et sociales usuelles tout en provenant, si possible, du rayon d'activité. Pour les nouveaux véhicules, la classe énergétique est toujours un critère pris en compte. Les publications – rapport de gestion ou Charte de développement durable – sont imprimées de manière climatiquement neutre en collaboration avec «Climate Partner». Le management de l'environnement de la banque a été certifié ISO 14001 déjà en 2004.

Depuis 2001, la BCBE établit un bilan écologique complet et publie l'évolution annuelle des chiffres-clés tels que la consommation d'énergie, de papier et d'eau, les déchets, les transactions et la charge polluante. À cet égard, elle s'oriente selon les standards de la branche «standards ApME» et selon le «Greenhouse Gas Protocol». L'efficacité énergétique des propres immeubles de la banque est continuellement optimisée. En 2013, le système de chauffage des bâtiments de la place Fédérale à Berne a été modernisé, et un bâtiment situé à Gstaad a connu une rénovation complète. S'agissant de tels projets, la banque mise sur les normes Minergie® et table sur des solutions innovatrices comme les panneaux solaires utilisés à des fins de refroidissement d'immeuble au siège de Thoune.

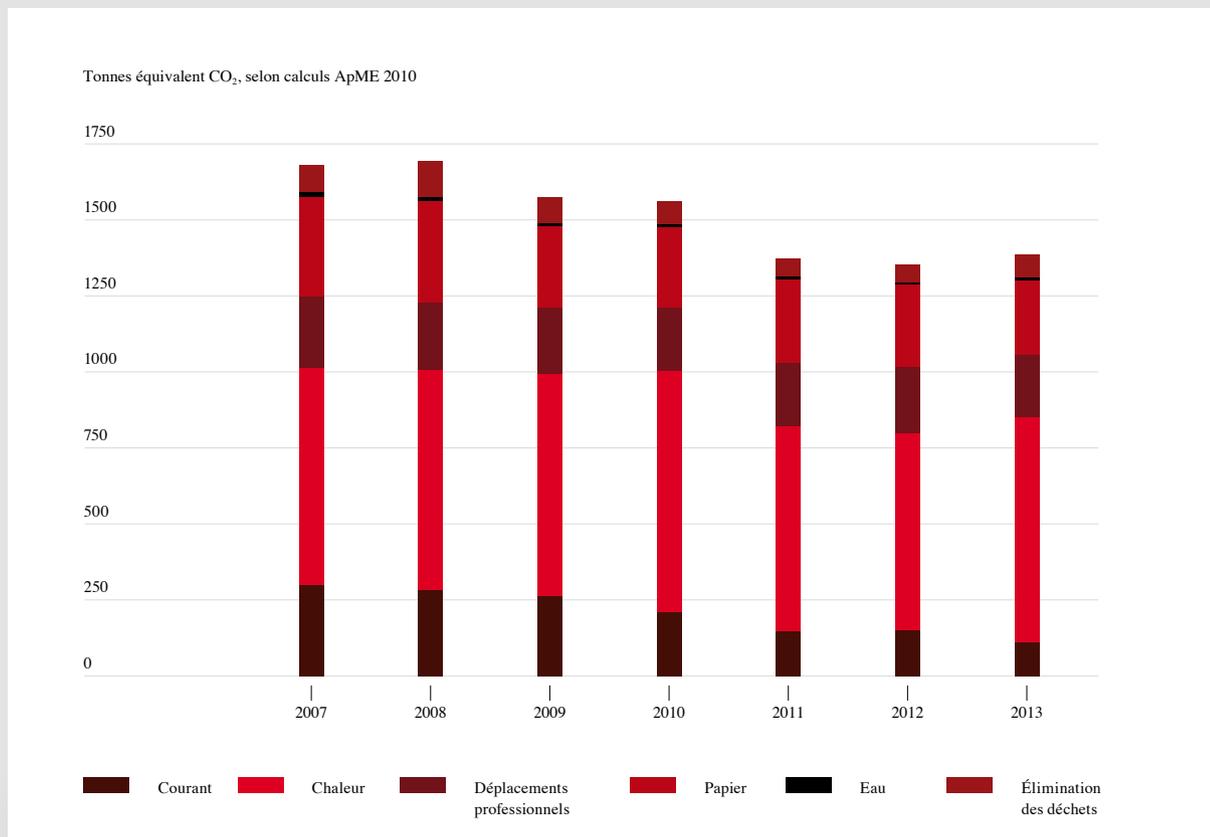
Neutralité carbone atteinte

En 2013, la BCBE a tiré son électricité exclusivement de l'énergie hydraulique; elle s'est en outre approvisionnée en courant écologique (Waterstar) à hauteur de 1 million de kilowattheures. En 2013, la BCBE a atteint pour la troisième année consécutive son objectif de neutralité carbone dans son espace économique et de vie. Durant les dernières années, elle a réduit continuellement ses émissions de gaz à effet de serre, allégeant ainsi fortement la charge écologique directe et indirecte due à son activité. D'ici à 2015, les émissions de CO₂ devraient être abaissées de 5 % supplémentaires (base 2011), notamment en :

- stabilisant la consommation d'électricité et en ayant recours à du courant renouvelable et favorable au climat;
- réduisant la consommation de combustibles fossiles et de papier de 5 % supplémentaires;
- stabilisant la consommation d'eau;
- recyclant les déchets industriels à hauteur de 70 % au moins.

Les émissions résiduelles de gaz à effet de serre doivent, comme en 2013, être intégrées

Réduction des émissions de gaz à effet de serre depuis 2007, réalisation de la neutralité climatique



La durabilité n'est pas seulement inscrite dans nos principes directeurs, elle est vécue : la BCBE a compensé ses émissions de CO₂ des années 2011, 2012 et 2013 dans sa propre zone économique. La BCBE est ainsi climatiquement neutre depuis 2011.

ApME = Association pour le management de l'environnement et la pérennité dans les établissements financiers

lement compensées, de manière à ce que la banque demeure carboneutre à l'avenir également. À cet effet, la BCBE soutient les projets de son espace économique au travers desquels les émissions de CO₂ sont réduites. En plus de contribuer à la sauvegarde de l'environnement, elle sécurise des emplois dans la région.

Chiffres-clés et notations

La nette réduction des émissions de CO₂ depuis 2007 est représentée en page 37; l'évolution des autres valeurs-clés figure dans le rapport complémentaire sur le développement durable, qui est mis en ligne sur le site Web de la banque et actualisé régulièrement.

La BCBE s'est vu décerner deux nouvelles distinctions par des agences de notation indépendantes en 2013. Avec un total de 86 points sur un maximum de 100, elle a obtenu la meilleure note du indépendante à but non lucratif «Carbon Disclosure Project» (CDP) parmi l'ensemble des banques cantonales – et ce pour la cinquième fois consécutive déjà. L'organisation écologique récompense ainsi le management de l'environnement de la banque. Cette organisation indépendante à but non lucratif évalue chaque année les 100 plus grandes entreprises suisses cotées en bourse. Elle entend créer une plus grande transparence en fait d'émissions de gaz à effet de serre et renforcer la prise de conscience des risques et des opportunités du changement climatique.

Un label de qualité pour la BCBE

Par surcroît, l'agence de notation «oekom research» a attribué depuis 2010 sans discontinuer consécutive le label de qualité «Prime» à la BCBE. En comparaison de branche, elle se place ainsi dans le peloton de tête des sociétés présentant des prestations supérieures dans le domaine social et écologique.

Prestations de service à caractère durable

Avec ses services bancaires, la BCBE incite les clients à économiser les ressources. Quiconque veut placer son argent de manière durable peut investir dans des fonds de placement spéciaux de Swisscanto (p. ex. Swisscanto Green Invest) et dans d'autres produits de placement. Quiconque confie à la banque un mandat de gestion de fortune peut choisir depuis 2010 une variante «placement à caractère durable» pour chacune des cinq stratégies de placement – une offre en faveur de laquelle un nouveau client sur cinq se décide. Grâce à une sélection soigneuse, l'investissement exclusif dans des entreprises qui orientent leur activité sur l'efficacité énergétique, la compatibilité écologique et la responsabilité sociale, et qui remplissent des critères éthiques sévères, peut être garanti. Durant l'année sous revue, la BCBE a introduit une procédure d'exclusion pour les fabricants de munitions à fragmentation et les armes nucléaires. La banque ne détiendra pas de titres de ces entreprises pour son propre compte et n'en recommandera pas l'achat. Ces entreprises sont en outre exclues de tous les mandats de gestion de patrimoine de la BCBE ainsi que des instruments de placement actifs autogérés.

Séminaires sur les titres intitulés «Placements à caractère durable»

La BCBE sensibilise et forme ses conseillers au développement durable. En 2012 et 2013, la BCBE a organisé des séminaires sur les titres intitulés «Placements à caractère durable». Dans les affaires de crédit aussi, la BCBE veille au respect de principes écologiques et éthiques. Alors que le prêt de rénovation, lancé en 2009, avait déjà suscité un vif intérêt et avait été sollicité 1750 fois pour des projets écologiques, un produit de financement attractif pour des rénovations durables est disponible depuis 2011 avec l'hy-

pothèque environnement. De plus, la banque soutient par des subsides des projets de réduction des émissions de CO₂ par le remplacement des sources d'énergie fossile. À cet effet, elle a créé avec les FMB une plateforme de compensation de CO₂ unique en son genre.

S'agissant de la clientèle commerciale, le management de l'environnement occupe une place de choix. De plus, la BCBE porte son attention lors de l'octroi d'hypothèques et de crédits sur des solutions durables et socialement compatibles, en veillant à la supportabilité des charges à moyen et long termes pour les débiteurs.

Pour la qualité

À la BCBE, le management de la qualité revêt une grande importance. La banque a obtenu en 2002, en tant que première banque de poids, le certificat ISO 9001 pour tous les processus, services et sièges. Depuis, le management de la qualité est continuellement amélioré et soumis à des contrôles réguliers. L'Association suisse pour les systèmes de qualité et de management (SQS) a également effectué un audit externe en 2013. Tous les examens confirment l'efficacité des systèmes de management et la haute qualité de leur mise en œuvre à la BCBE. Outre l'examen externe par la SQS, des audits internes sur la qualité ont été effectués dans 23 sièges et six services centraux en 2012. Les recommandations de la FINMA en matière de Business Continuity Management sont observées.

Depuis 2007, la BCBE dispose d'un instrument électronique de suggestions. Au travers du management des idées, la BCBE favorise l'approche entrepreneuriale à tous les échelons et offre aux collaborateurs la possibilité de s'engager au travers de leurs idées. En 2013, 185 idées ont été soumises.



Wie
gschnätzet
fir di und mi

Patrizia Michel, apprentie du siège de Meiringen

« Quel que soit le client » – les conseillères et conseillers clientèle connaissent leur métier et leur clientèle, et ont des compétences de décision : ce sont là des conditions préalables importantes pour pouvoir proposer à chaque cliente et chaque client une solution sur mesure. Et comme Patrizia Michel le dit si joliment dans son dialecte de Brienz : la BCBE est faite pour toi et moi – citadin ou rural, jeune ou vieux.

Un employeur responsable

Nous sommes solidaires de nos collaborateurs et prônons une culture d'entreprise assortie d'un contrat social. Notre chemin commun, axé sur le long terme, a pour but d'offrir des places de travail sûres dans une entreprise performante.

Politique et effectif du personnel

La banque motive ses collaborateurs au travers d'une conduite ciblée et par des mesures de développement du personnel à tous les échelons, notamment par le biais de la formation et du perfectionnement, des certifications, de l'affectation optimale du personnel et d'une politique d'information ouverte. L'approche et l'action entrepreneuriales des collaborateurs sont encouragées par une large délégation et la participation. La satisfaction des collaborateurs fait l'objet d'enquêtes périodiques. Les collaborateurs de la BCBE sont satisfaits davantage que la moyenne avec leur employeur, et la banque obtient des résultats de pointe avec cette stratégie. Les absences en raison de problèmes de santé sont en dessous de la moyenne du secteur bancaire.

L'effectif du personnel, auxiliaires compris, a diminué de 1456 à 1418 personnes en 2013. Corrigé des emplois à temps partiel, le nombre de postes a reculé de 1207 à 1171. Un bon tiers de tous les collaborateurs travaille à temps partiel, tendance légèrement à la hausse. Si l'on ne tient pas compte du versement exceptionnel effectué en faveur de la Caisse de pension, les charges de personnel ont baissé de 2,3 millions en 2013 pour s'établir à 149,9 millions de francs.

Formation et perfectionnement

La BCBE est un important pourvoyeur de places d'apprentissage dans son espace économique. À fin 2013, 125 apprenties et ap-

prentis débutants ou stagiaires étaient en formation. Au cours de l'année sous revue, les candidats de la BCBE ont dépassé la moyenne suisse des notes lors des examens de fin d'apprentissage. Parmi les jeunes collaborateurs, 27 – soit 87% – ont repris une fonction au sein de la BCBE, certains à temps partiel pour leur permettre d'obtenir le diplôme d'une école professionnelle supérieure, d'autres comme stagiaires dans l'autre région linguistique du canton. Fin 2013, environ 17 jeunes faisaient partie du pool des assistants, dans le cadre duquel de jeunes professionnels sont formés pour reprendre une fonction de spécialiste ou de cadre.

Certifications garantissant la qualité

Ceux qui, après la formation, souhaitent rester à la banque ou la rejoindre en tant que collaborateur hors séraïl ont de nombreuses possibilités de formation continue. Au centre de formation de Berne-Liebefeld, la BCBE propose des séminaires sur des thèmes bancaires spécifiques, mais également sur l'amélioration des compétences de conduite, de présentation ainsi que des compétences méthodiques et linguistiques. Ces cours sont également ouverts aux collaborateurs d'autres banques cantonales.

Afin de garantir un conseil et un service de haute qualité, les compétences techniques des conseillers à la clientèle de la BCBE sont testées régulièrement. Durant l'exercice 2013, tous des collaborateurs du segment Clientèle commerciale ont dû se soumettre à cet examen. En raison du foisonnement de nouveaux règlements, l'ensemble du personnel est tenu d'effectuer périodiquement une formation de compliance suivie d'un test portant sur les connaissances acquises.

La formation interne est complétée par des cours externes, notamment dans les secteurs banque et finance, économie d'entreprise et

direction de projets. En 2013, les quelque 1400 collaborateurs ont suivi en moyenne 4,2 jours de formation interne; 71 collaborateurs ont suivi une formation externe en accompagnement du travail. Enfin, les modules de formation basés sur le Web ont été utilisés par quelque 80% des collaborateurs. La banque soutient également des activités de promotion de la santé, notamment au travers d'activités de mise en forme (fitness), d'offres de massages, de «journées fruits» ou encore de sa participation à l'opération «bike to work».

Relève et diversité

En complément des processus de personnel usuels tels que les objectifs annuels ou l'évaluation des performances, la BCBE a mis en place un processus de développement du personnel (PEP) qui permet d'identifier et de promouvoir les collaborateurs disposant du potentiel requis pour remplir les hautes exigences des fonctions de spécialiste ou de direction. En moyenne pluriannuelle, 8 à 10% des collaborateurs sont préparés dans le cadre du PEP pour un poste cible concret. Au 31 décembre 2013, 9,3% des collaborateurs se trouvaient en situation PEP.

Augmentation de la quote-part de femmes parmi le personnel

La BCBE cultive la diversité de ses collaborateurs. L'objectif de la banque est d'augmenter à moyen terme la quote-part des femmes. Aujourd'hui, les femmes représentent 45% de l'effectif de la banque, leur proportion au sein de l'encadrement, de 26,6%, est en légère progression par rapport à l'année précédente. Leur quote-part à l'échelle des cadres supérieurs, soit les collaborateurs avec procuration ou procuration générale, a pu être relevée d'un point depuis

2009; elle se monte à fin 2013 à 13%. Dix collaboratrices présentant un potentiel de développement ont récemment été intégrées au PEP, ce qui porte à 36 le nombre de femmes spécialement promues dans le cadre de ce processus.

La BCBE mène une politique d'entreprise favorable à la famille. À ce titre, elle encourage le travail à temps partiel et le partage de travail, et est depuis 2008 adhérente de l'organisation « profawo », un interlocuteur professionnel pour toutes les questions afférentes au suivi hors famille des enfants.

Le bilinguisme, une richesse

La structure d'âge des collaborateurs est restée quasiment identique à l'an passé, reflétant une répartition harmonieuse entre les différentes classes d'âge. Le rapport entre collaborateurs d'expérience d'une part et relève et nouveaux collaborateurs d'autre part est, quant à lui, équilibré. La culture d'entreprise de la BCBE est encore renforcée du fait des deux régions linguistiques de son rayon d'activité. Pour leur ferme engagement en faveur du bilinguisme, les sièges de la ville de Bienne ont été distingués avec le « Label du bilinguisme », décerné par l'Association bilinguisme +.

Politique salariale

Depuis de nombreuses années, la BCBE s'engage pour une politique salariale à la fois équitable et mesurée. Déjà en 2006, il a été défini dans les principes de gouvernement d'entreprise que le défraiement total le plus élevé pouvait se monter au maximum au vingtuple du défraiement le plus bas, et que la banque ne versait pas d'indemnités de départ (cf. chapitre Gouvernement d'entreprise, page 44).

La politique salariale répond au principe « à travail égal, salaire égal », qui s'applique indépendamment du sexe. Outre une indemnisation fixe, le défraiement se compose de trois éléments variables :

- une indemnité variable versée à environ un quart des collaborateurs; elle se fonde sur le résultat global de la banque, sur celui de l'unité directionnelle ainsi que sur la performance individuelle;
- un programme d'intéressement des collaborateurs dans le cadre duquel l'ensemble des collaborateurs au bénéfice d'un contrat de travail à durée indéterminée ont la possibilité, pour autant qu'ils soient employés depuis deux ans au moins, de souscrire un nombre limité d'actions à un tarif fortement avantageux; ces titres sont bloqués pendant cinq ans. Ce programme est très apprécié: fin 2013, les collaborateurs détenaient au total plus de 4,8% du capital-actions de la banque;
- une prime de développement durable, composante d'indemnisation axée sur le long terme, qui revient à tous les collaborateurs en poste depuis au moins un an, pour autant que les objectifs sur cinq ans aient été atteints (cf. page 53).

Cette politique salariale traduit l'orientation sur le long terme de la BCBE tout en prévenant les fausses incitations. Les collaborateurs et les cadres doivent travailler dans l'intérêt à longue échéance de la clientèle et de la banque.



Justin Harvey, apprenti du siège de Bienne

« Le sens des responsabilités » – Justin Harvey apprécie qu'à la BCBE, on se voie confier beaucoup de responsabilités dès le stade de l'apprentissage et il se réjouit de pouvoir ainsi collaborer d'égal à égal avec les collègues chevronnés et expérimentés de son équipe. « Même apprenti, on est considéré comme un collaborateur à part entière. C'est pourquoi on est confronté très tôt à la clientèle, ce qui permet de s'entraîner au contact direct avec les clients. » Une solide formation est la première étape décisive de la carrière de ce jeune Biennois.

Gouvernement d'entreprise

Sommaire

44	Principes	
45	Structure du groupe et actionariat	
45	Structure du capital	
46	Évolution du capital propre	
46	Conseil d'administration	
47	Membres du Conseil d'administration	
51	Directoire	
53	Défraiement, participations et prêts	
53	Conseil d'administration	
53	Modèle de défraiement Conseil d'administration (partie variable)	
53	Directoire	
54	Publication	
54	Dispositions transitoires pour la période actuelle 2008 à 2017	
54	Droits sociaux des actionnaires	
55	Politique en matière de dividendes	
55	Changement de contrôle et mesures de défense	
55	Organe de révision	
56	Politique d'information	

Gouvernement d'entreprise

Principes

1. Le Conseil d'administration, le Directoire et les collaborateurs sont responsables pour le développement à long terme et durable de la banque.
2. Les membres du conseil d'administration et du Directoire, ainsi les collaborateurs défendent les intérêts de la banque. Ils se refusent si les affaires traitées touchent leurs propres intérêts ou ceux de personnes ou d'organisations proches.
3. Les membres du Conseil d'administration et du Directoire publient toutes les activités essentielles dans des instances de direction et de surveillance d'autres organisations.
4. Les domaines de compétence du Conseil d'administration et du Directoire sont séparés.
5. Pas de participation de membres du Directoire au Conseil d'administration de sociétés comptant déjà dans leur direction un membre du Conseil d'administration de la BCBE.
6. La durée de fonction des membres du Conseil d'administration est limitée à 12 ans. La limite d'âge est de 70 ans.
7. Le modèle d'indemnisation des membres du Conseil d'administration est fixé par le Conseil d'administration dans son ensemble et publié en intégralité.
8. Le défraiement du Directoire est fixé par le comité d'indemnisation. Le défraiement total le plus élevé se monte en principe au maximum au vingtuple du défraiement total le plus bas.
9. La BCBE ne verse pas d'indemnités de départ.
10. Outre les rétributions effectuées selon le modèle d'indemnisation du Conseil d'administration, aucun autre émolument ou honoraire de consultant n'est versé.

Gouvernement d'entreprise

Les principes du gouvernement d'entreprise sont définis dans les statuts, le règlement d'affaires et autres règlements et cahiers des charges. Ils sont concrétisés par des instructions. Les principes s'appuient sur les recommandations de la « Swiss Code of Best Practice for Corporate Governance » d'économiesuisse. En tant que banque soumise au droit suisse, la BCBE est tenue de soumettre ses statuts et le règlement d'affaires à l'Autorité fédérale de surveillance des marchés pour approbation.

Le rapport ci-après sur le gouvernement d'entreprise décrit les principes de conduite et de contrôle à l'échelon d'entreprise le plus élevé de la BCBE. Il s'oriente en fonction de la directive concernant les informations sur le Corporate Governance de la SWX.

Structure du groupe et actionariat

La BCBE, dont le siège est à Berne, ne détient aucune filiale assujettie à consolidation. Les actions de la BCBE sont cotées dans le segment « Domestic Standard » à la SIX Swiss Exchange, Zurich. La capitalisation boursière et le numéro de valeur des actions figurent en page 120. du rapport de gestion. Le bouclement au 31 décembre 2013 a été établi en conformité avec les directives d'établissement des comptes de la FINMA (circ.-FINMA 08/2) et avec l'art. 6, al. 4 des directives concernant l'établissement des comptes de la SIX. Ce bouclement selon chiffre 1f en marge des directives d'établissement des comptes correspond en même temps au bouclement individuel statutaire.

La structure organisationnelle de la BCBE est illustrée en pages 14 et 15.

Les actionnaires importants de la BCBE (5% ou plus) sont publiés en page 89 du rapport de gestion.

Les participations de la BCBE dans d'autres sociétés cotées (10% ou plus et valeur de marché/valeur fiscale supérieure à 5 millions

de francs) et d'autres participations importantes sont énumérées en page 83. Il n'existe pas de participations croisées qui dépassent, d'un côté ou de l'autre, la limite de 5%, que ce soit au niveau du capital ou des droits de vote.

Structure du capital

Le capital ordinaire est mentionné dans le bilan au 31 décembre 2013 (cf. page 60) et dans les informations concernant le compte de résultat sous la rubrique Justification du capital propre (cf. page 90). La BCBE dispose au 31 décembre 2013 d'un capital conditionnel de 5 millions de francs. Selon les statuts, le Conseil d'administration peut, avec ce capital, émettre au maximum 250 000 nouvelles actions nominatives de nominal 20 francs, à libérer intégralement, ceci dans le cadre du programme d'intéressement des cadres et des collaborateurs. Le droit de souscription des actionnaires est exclu. Pour les nouvelles actions, les restrictions en matière de transfert énumérées à l'art. 5 des statuts sont applicables. Il n'existe pas de capital-actions autorisé.

Les changements du capital propre au courant des trois exercices précédents figurent dans le tableau à la page suivante.

Le capital-actions se compose de 9 320 000 actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale de 20 francs. Le capital donnant droit à dividendes correspond à la valeur nominale totale de 186 400 000 francs. Il n'existe pas d'actions à droit de vote privilégié, ni d'actions privilégiées. La BCBE applique le principe « one share, one vote ». Aucun bon de jouissance n'a été émis. Les actions sont émises sous forme de droits-valeur et gérées comme titres intermédiés.

Le transfert d'actions nominatives à un nouveau propriétaire et leur inscription dans le registre des actions est réglé à l'art. 5 des statuts. Le transfert des actions nominatives

gérées comme titres intermédiés et la constitution de sûretés sur celles-ci s'orientent selon les dispositions de la Loi fédérale sur les titres intermédiés (LTI). Un transfert ou la constitution de sûretés par déclaration de cession écrite est exclu.

Le transfert d'actions nominatives à une nouvelle personne propriétaire et son inscription au registre des actions nécessitent l'approbation du Conseil d'administration. Après avoir acquis des actions et, forte d'une demande de reconnaissance en qualité d'actionnaire, chaque personne acquéreuse est considérée comme actionnaire sans droit de vote jusqu'à ce que la société la reconnaisse en qualité d'actionnaire avec droit de vote. Si le Conseil d'administration ne refuse pas la demande de reconnaissance de la personne acquéreuse dans les 20 jours, cette dernière est reconnue comme actionnaire avec droit de vote.

Le Conseil d'administration est autorisé à refuser l'inscription d'une personne acquéreuse en qualité d'actionnaire ayant le droit de vote:

- si un ou une seule actionnaire réunit sous son nom plus de 5% du capital-actions de la société; les personnes morales et les sociétés de personnes, d'autres associations de personnes ou présentant des intérêts communs, liées entre elles par le capital ou par droit de vote, par une direction unitaire ou d'autre manière, de même que les personnes physiques ou morales, ou les sociétés de personnes opérant dans l'intention de détourner les restrictions d'inscription (en particulier en tant que syndicat) et qui, eu égard à l'inscription au registre des actions, passent pour une seule actionnaire.

La limitation à 5% conformément aux dispositions précédentes s'applique également dans le cas de souscriptions ou d'acquisitions d'actions nominatives par l'exercice de droits de souscription, d'option ou convertibles se rapportant à des papiers-valeurs émis par la société ou par des tiers,

- si un actionnaire particulier ne déclare pas expressément, sur demande, qu'il a acquis les actions en son nom propre et pour son propre compte;
- dans la mesure et aussi longtemps que sa reconnaissance pourrait empêcher la société d'apporter, en vertu de lois fédérales, les preuves nécessaires sur la composition du cercle d'actionnaires.

Le canton de Berne est libéré de la limite d'inscription. En vue de faciliter la négociation des actions en bourse, le Conseil d'administration peut, par un règlement ou dans le cadre de conventions avec des bourses et instituts financiers, autoriser l'inscription fiduciaire et donc déroger pour cette raison à la limitation ci-dessus mentionnée de 5%. L'inscription d'un agent fiduciaire nommée en tant qu'actionnaire avec droit de vote est possible par la conclusion d'une convention spéciale. Les restrictions d'inscription sui-

vantes s'appliquent: un agent fiduciaire ne peut être inscrit comme actionnaire avec droit de vote qu'à raison de 5% au maximum du capital-actions. Il doit confirmer qu'il connaît l'identité des ayants droit économiques des actions nominatives inscrites à son nom. Il s'engage à ne demander l'inscription avec droit de vote d'un seul ayant droit économique qu'à hauteur de 1% du capital-actions. Sur demande, le nom, l'adresse et la nationalité des divers ayants droit économiques qui détiennent plus de 0,5% du capital-actions doivent être communiqués par l'agent fiduciaire au registre des actions.

Pour être valables, les décisions de l'Assemblée générale de restreindre ou de faciliter le transfert d'actions nominatives et, d'une manière générale, de modifier les dispositions statutaires concernant l'inscription d'actions avec droit de vote au registre des

actions doivent réunir au moins les trois quarts des voix représentées et la majorité absolue du capital-actions représenté.

La BCBE n'a pas émis d'emprunts convertibles ni d'options sur ses propres actions. Le portefeuille d'actions propres est directement déduit des fonds propres aux coûts d'acquisition et est publié dans le tableau «Justification des fonds propres» en page 90 du rapport de gestion.

Conseil d'administration

Consécutivement à l'inscription au registre du commerce en date du 20 octobre 1998, la transformation de la BCBE en société anonyme de droit privé selon CO 620 ss. est devenue effective. Relevons qu'elle a été la première banque cantonale à avoir franchi ce cap. Les rapports juridiques des organes de

Évolution du capital propre

	Capital social versé en CHF 1000	Réserves en CHF 1000	Propres titres de participa- tion en CHF 1000	Total en CHF 1000
État au 31.12.2010	186 400	1 199 186	-45 026	1 340 560
- Dividende		-47 532		-47 532
+ Dividende sur propres actions		1 120		1 120
- Achats de propres actions			-45 737	-45 737
+ Ventes de propres actions			48 823	48 823
+ Gains d'aliénation sur propres actions		629		629
+ Bénéfice annuel		130 135		130 135
État au 31.12.2011	186 400	1 283 539	-41 940	1 427 999
- Dividende		-49 396		-49 396
+ Dividende sur propres actions		615		615
- Achats de propres actions			-31 158	-31 158
+ Ventes de propres actions			35 504	35 504
+ Gains d'aliénation sur propres actions		2 532		2 532
+ Bénéfice annuel		128 053		128 053
État au 31.12.2012	186 400	1 365 344	-37 594	1 514 149
- Dividende		-98 792		-98 792
+ Dividende sur propres actions		1 320		1 320
- Achats de propres actions			-58 595	-58 595
+ Ventes de propres actions			58 900	58 900
+ Gains d'aliénation sur propres actions		219		219
+ Bénéfice annuel		130 132		130 132
État au 31.12.2013	186 400	1 398 223	-37 289	1 547 334

la banque relèvent des dispositions du droit des sociétés anonymes et de la législation bancaire. Le Conseil d'administration, indépendant du Directoire, exerce la haute direction, intransmissible, de la société de même que la haute surveillance et le contrôle de la gestion des affaires. Les obligations et les compétences du Conseil d'administration sont réglées dans les statuts (art. 18) et dans le règlement d'affaires.

Le Conseil d'administration se compose d'au moins sept à, au maximum, onze membres élus pour un an, à partir de l'Assemblée générale 2014. La durée maximale des fonctions s'élève à douze ans. Les membres qui ont atteint l'âge de 70 ans ne peuvent rester en fonction que jusqu'à la prochaine Assemblée générale. Le renouvellement intervient de manière échelonnée.

Tous les membres du Conseil d'administration sont de nationalité suisse. Ils n'exercent pas de tâches opérationnelles au sein de la BCBE. Les relations d'affaires des divers membres avec la banque sont soumises aux mêmes règles que les relations bancaires normales avec la clientèle. Les conditions du marché et les principes de financement usuels sont appliqués. Afin de remplir les obligations de publication de l'art. 663b^{bis} CO, les membres du Conseil d'administration ont consenti à la publication de leurs relations d'affaires actives.

Le Conseil d'administration de la BCBE est composé selon le tableau ci-dessous. Aucun de ses membres ne fait partie du Directoire (selon art. 8 al. 2 OB).

Ci-après, la formation de chaque membre et son contexte professionnel, ainsi que ses autres activités et intérêts importants sont mentionnés.



Jürg Rieben

* 1946; D^r en droit, avocat

Étude d'avocats Wenger Plattner, Bâle – Zurich – Berne et président du Conseil d'administration de la BCBE. Jürg Rieben a étudié le droit aux universités de Lausanne et de Berne, et a obtenu son doctorat sur le sujet «Aspects constitutionnels de la politique monétaire». Il a débuté son activité professionnelle à la SKA à Zurich, où il a été actif dans le segment commercial suisse et dans le secrétariat de la direction générale. Ensuite, il a séjourné à Londres, Paris et aux

États-Unis. Depuis 30 ans, il pratique comme avocat à Berne. Depuis 2000, il est avocat à l'étude d'avocats Wenger Plattner, Bâle – Zurich – Berne, qui occupe plus de 90 avocats. Il s'occupe essentiellement de droit économique. Dans l'intervalle, Jürg Rieben a été actif pour la BCBE. Il a notamment dirigé le département Commerce de la Banque Cantonale Bernoise. Il est en outre membre de plusieurs conseils d'administration, notamment de Bantam Camping (président), Bantam Wankmüller SA (membre), BBL Holding AG (président), BWB Loisirs-Holding AG (président), Cantopharma AG (membre), Cremo SA (vice-président), First Potomac Holding (président), Grosse Apotheke Dr. G. Bichsel AG (membre), Jungfraubahn Holding AG (vice-président), Jungfraubahnen Management AG (membre), Laboratorium Dr. G. Bichsel AG et Holding (membre), Schwob & Co. AG (président).

Membres du Conseil d'administration

Prénom et nom	Position	Membre de comité	Membre depuis	Élu jusqu'en
Jürg Rieben	Président	Comité d'indemnisation (président)	2003	2015
Thomas Rufer	Vice-président	Comité de révision (président)	2003	2015
Kathrin Anderegg-Dietrich	Membre	Comité d'indemnisation	2004	2016
Daniel Bloch	Membre		2008	2020
Rudolf Grünig	Membre	Comité de révision	2004	2016
Peter Siegenthaler	Membre	Comité de révision	2012	2019
Rudolf Stämpfli	Membre	Comité de révision	2008	2020
Rudolf Wehrli	Membre	Comité d'indemnisation	2004	2016



Thomas Rufer

* 1952; économiste d'entreprise ESCEA et expert-comptable diplômé
 Propriétaire de la société en raison individuelle THR Consulting, Thomas Rufer; consultant indépendant. En tant qu'économiste d'entreprise ESCEA et expert-comptable diplômé, Thomas Rufer a passé pratiquement toute sa carrière chez Arthur Andersen SA, où il a occupé des fonctions dirigeantes (partenaire de direction et délégué du Conseil d'administration de 1993 à 2001). Pendant ce temps, il s'est surtout engagé comme vérificateur en chef de banques et de sociétés financières. Thomas Rufer a fait partie de diverses commissions; jusqu'en novembre 2006, il a notamment siégé à la Commission professionnelle de révision bancaire de la chambre fiduciaire (président de 1997 à 2002), à la commission d'experts Boemle 1993/1994 (directives d'établissement des comptes pour les banques) et à la Commission d'experts Nobel 2000 (contrôle et surveillance des banques). Par ailleurs, il a mené divers mandats de consultant auprès de banques. Depuis la mi-2002, Thomas Rufer est consultant indépendant. Autres mandats de conseil d'administration et de management: Conseil d'administration de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (président), commission de reprise suisse (membre), Conseil d'administration et comité d'audit de Givaudan SA (membre/président).



Kathrin Anderegg-Dietrich

* 1952; notaire
 Propriétaire de son propre cabinet. En 1978, l'obtention du titre de notaire du canton de Berne couronne ses études de droit à l'Université de Berne. Depuis lors, Kathrin Anderegg-Dietrich tient son propre cabinet. En politique, Kathrin Anderegg-Dietrich s'est engagée comme membre du Grand Conseil communal de Zollikofen (1990 présidente) et du Grand Conseil du canton de Berne. Autres mandats de conseil d'administration et d'associations: BERNEXPO AG (vice-présidente jusqu'en juin 2013).



Daniel Bloch

* 1963; avocat, MBA
 Président du Conseil d'administration de Chocolats Camille Bloch SA. Daniel Bloch a terminé ses études de jurisprudence à l'Université de Berne après des périodes de perfectionnement pratique dans une grande étude d'avocats bernoise ainsi qu'au Tribunal administratif cantonal en tant qu'avocat ber-

nois. Il a fait de premières expériences industrielles en tant qu'assistant de la direction et responsable du service juridique de la Papierfabrik Utzenstorf (groupe Biber). Après un séjour aux États-Unis, il a rejoint en 1994 l'entreprise familiale Chocolats Camille Bloch SA et a suivi le programme MBA international à l'INSEAD de Fontainebleau. En 1997, il a repris la présidence du directeur de Chocolats Camille Bloch SA. Depuis 2004, il est également membre du Conseil d'administration, dont il assume la présidence depuis 2005. Autres mandats de conseiller d'administration et de sociétés: CB Beteiligungen AG (président), Chocuisse (vice-président), Union du commerce et de l'industrie du canton de Berne (vice-président).



Rudolf Grünig

* 1954; professeur Dr rer. pol.
 Professeur titulaire de gestion d'entreprise à l'Université de Fribourg. L'auteur de livres sur le management stratégique, la planification d'entreprise et la méthodique décisionnelle a terminé ses études de sciences économiques à l'Université de Berne avec le titre lic. rer. pol. En 1984, Rudolf Grünig a obtenu le doctorat dans cette même discipline. De 1984 à 1992, il a été collaborateur d'une société de conseil en entreprise et a été actif en tant que chargé d'enseignement à l'Université de Fribourg. En parallèle, il a obtenu l'habilitation pour l'organisation et la gestion d'entreprise. Depuis 1992, Rudolf Grünig est

professeur titulaire de gestion d'entreprise à l'Université de Fribourg, et depuis 2010, professeur adjoint au Swiss Finance Institute. Autres mandats de conseiller d'administration: Hänsele Holding AG et Hänsele Hänsele AG (membre), Rehau Verwaltungszentrale AG (membre), Narimpex Holding AG (membre), Swiss Automotive Group AG et Q11 AG (membre).



Peter Siegenthaler

* 1948; lic. rer. pol, D^r h.c.

Au terme de ses études à la Faculté de droit et de sciences économiques de l'Université de Berne en 1973, Peter Siegenthaler a occupé le poste d'assistant à l'Institut d'économie politique de l'Université de Berne. En 1982, il a rejoint l'Administration fédérale des finances, dont il a pris la direction en 2000 après y avoir exercé diverses fonctions. En tant que directeur, il a notamment été responsable de l'établissement des stratégies de politique financière, de la conduite opérationnelle du budget financier de la Confédération et de la trésorerie de l'État, et de la régulation dans le domaine des banques et des marchés financiers, ainsi que de la collaboration avec la Banque nationale suisse et du Fonds monétaire international. De juillet 2010 à fin 2011, Peter Siegenthaler a été président de l'Union des banques cantonales suisses. Autres mandats de conseiller d'administration et de fondation: CFF SA (membre), Spital Netz Bern AG (membre), de la Inselspital-Stiftung (membre), Conseil

de fondation de Pro Helvetia. Par ailleurs, Peter Siegenthaler est membre de la Commission consultative du Centre de recherches conjoncturelles (KOF) de l'EPF Zurich et chargé d'enseignement à l'Université de Berne dans le domaine de la politique et de la gestion financières.



Rudolf Stämpfli

* 1955; D^r oec. HSG

Président du Conseil d'administration et copropriétaire de Stämpfli AG, Berne, éditeur de la maison d'édition Stämpfli AG. Rudolf Stämpfli a étudié l'organisation et la gestion d'entreprise aux universités de Berne et de Saint-Gall. En 1985, il est promu docteur en sciences économiques HSG. Il a ensuite poursuivi ses études à la Stanford Graduate School of Business aux États-Unis. Rudolf Stämpfli a été actif dans l'informatique, le marketing et la vente. En 1988, il a été nommé, avec Peter Stämpfli, à la tête du groupe Stämpfli. Aujourd'hui, il est président du conseil d'administration et copropriétaire de Stämpfli AG, ainsi qu'éditeur de la maison d'édition Stämpfli AG. Il a été président de l'Union patronale suisse de 2003 à 2011. Il est vice-président de la commune bourgeoise de Berne. En outre, il siège dans plusieurs conseils d'administration, notamment dans celui de Alpar, Flug- und Flugplatz-Gesellschaft AG Berne (membre), BLS AG (président), Thömus Veloshop AG (membre), Kambly SA (membre), Mobilière Suisse Holding SA et

Mobilière Suisse Société Coopérative (vice-président).



Rudolf Wehrli

* 1949; D^r en philosophie, D^r en théologie
Rudolf Wehrli, homme d'affaires, a commencé sa carrière professionnelle chez McKinsey, comme conseiller d'entreprise. Au milieu des années 80, il a travaillé chez Credit Suisse, Zurich, en tant que vice-directeur du ressort Financements spéciaux. De 1986 à 1995, Rudolf Wehrli a été membre, en tant que responsable du marketing et des ventes, de la direction du groupe internationalement actif Silent Gliss de Berne; plus tard, il a été directeur de Silent Gliss GmbH, Allemagne. En 1995, il a été nommé membre de la Direction du groupe Gurit-Heberlein. Trois ans plus tard, il a endossé la présidence du directoire de la société jusqu'à sa dissolution en 2006. Depuis, il exerce divers mandats de conseiller d'administration et de sociétés: Clariant AG (président), Sefar AG (président), Rheinische Kunststoffwerke SE (membre), Kambly SA (membre), Haka Gerodur AG (membre), Wipf Holding AG (membre) et AM-Tec Kredit AG (membre). Jusqu'à septembre 2013, il a occupé la présidence de l'association faitière des entrepreneurs suisses economiesuisse et est membre du Conseil de fondation d'avenir suisse.

Organisation interne : les séances du Conseil d'administration sont dirigées par le président ou, en cas d'empêchement, par le vice-président. Le Conseil d'administration peut constituer les comités qui lui paraissent nécessaires en recrutant leurs membres en son sein. Depuis 2003, il existe un comité de révision et un comité d'indemnisation comprenant au minimum deux et au maximum quatre membres. Ils se réunissent aussi souvent que les affaires l'exigent. Les fonctions de nomination sont assumées par le Conseil d'administration dans son ensemble. Les nouveaux membres du Conseil d'administration sont sélectionnés au moyen d'un profil d'exigences formulé de manière détaillée. Les indemnisations du Conseil d'administration sont fixées par le Conseil d'administration dans son ensemble. Le modèle d'indemnisation est publié.

Le comité de révision a les tâches et les compétences suivantes :

- apprécier la régularité des boucllements financiers publiés ainsi que la qualité des processus sous-jacents d'établissement des comptes ;
- apprécier l'organisation et l'efficacité de la procédure de contrôle interne, l'activité de l'organe de révision externe et la coopération avec l'organe de révision interne ;
- analyser les rapports de révision interne et externe ;
- apprécier la prestation et le défraiement de l'organe de révision externe, son indépendance et la compatibilité de l'activité de révision avec d'éventuels mandats de conseil.

Le comité d'indemnisation a les tâches et les compétences suivantes :

- fixer les conditions d'engagement des membres du Directoire, du ou de la responsable de la révision interne ;
- fixer les principes et les droits de souscription pour l'intéressement des cadres ;

- fixer, sur proposition du Directoire, les principes d'intéressement des collaboratrices et collaborateurs, ainsi que le montant total à disposition.

Le comité de révision et le comité d'indemnisation informent le Conseil d'administration de leurs activités. Les tâches détaillées des deux comités sont énumérées dans des cahiers des charges ad hoc qui ont été approuvés par l'ensemble du Conseil d'administration.

La manière d'exercer du Conseil d'administration et de ses comités obéit aux dispositions ci-après : le Conseil d'administration siège aussi souvent que les affaires l'exigent, mais au moins quatre fois par année. En 2013, huit séances ont été tenues, dont une sous la forme d'un atelier de travail sur la stratégie. Le taux de participation à ces séances s'est établi en moyenne à plus de 90 %. L'ordre du jour des séances des comités est établi par leur président respectif. Le comité de révision a siégé quatre fois et le comité d'indemnisation deux fois en 2013. Les séances du Conseil d'administration ont duré environ trois heures chacune, à l'exception de l'atelier de travail sur la stratégie. La durée des séances du comité de révision s'est étendue sur deux heures et quart, celle du comité d'indemnisation sur environ une heure en règle générale. Le Conseil d'administration et les comités du Conseil d'administration peuvent prendre valablement des décisions, si la majorité des membres sont présents. Le Conseil d'administration et les comités prennent leurs décisions et procèdent aux élections à la majorité simple des membres présents. En cas d'égalité des voix, la présidence a voix prépondérante. Les membres du Directoire participent aux séances du Conseil d'administration, à moins que ce dernier n'en décide autrement. Pendant l'exercice 2013, des consultants externes ont été sollicités pour certains points à l'ordre du jour lors des séances du Conseil

d'administration et de ses comités. Sur proposition du Directoire, le Conseil d'administration est compétent, en sus des tâches intransmissibles et non retirables selon CO et statuts, pour : fixer la politique d'affaires et de crédit ; approuver la planification à moyen terme et les budgets annuels ; approuver les principes de la politique de risque en matière d'ALM et d'utilisation des dérivés ; fixer les limites par branches et la compétence en matière de crédits pour les engagements commerciaux dépassant 30 millions de francs ; approuver les marges de fluctuation des taux d'intérêt pour les hypothèques en premier rang et les dépôts d'épargne ; fixer des plafonds pour les pays ainsi que des limites de contrepartie (banques, courtiers ou clients) ; approuver l'organisation du Directoire ; octroyer les droits de signature engageant la banque (registre du commerce) ; approuver les mandats et activités accessoires des membres du Directoire et des responsables de la révision interne.

Le Conseil d'administration s'adonne une fois par année à une autoévaluation.

Les instruments d'information et de contrôle face au Directoire s'orientent selon le principe que chaque membre du Conseil d'administration peut exiger en tout temps des renseignements sur toutes les affaires de la banque.

Le reporting au Conseil d'administration englobe pour l'essentiel les points suivants :

- information régulière sur les événements importants et sur l'évolution générale des activités commerciales ;
- au printemps, un rapport est présenté sur l'exercice écoulé et en août, un autre rapport relate le boucllement du premier semestre de l'exercice en cours. De plus, l'évolution des 1^{er} et 3^e trimestres fera l'objet d'un commentaire ;
- en été, la planification à moyen terme pour les trois exercices à venir fera l'objet d'un rapport et vers la fin de l'année, le

budget de l'année suivante sera présenté pour approbation.

Le règlement d'affaires détermine à l'art. 26 l'étendue des autres rapports périodiques à l'attention du Conseil d'administration.

L'organe de révision interne est responsable devant le Conseil d'administration. Il est indépendant du Directoire et administrativement subordonné à la présidence du Conseil d'administration. L'organe de révision interne assume des tâches partielles essentielles de surveillance et de contrôle pour le compte du Conseil d'administration. Les vérifications et l'établissement du rapport obéissent aux standards internationaux pour la pratique professionnelle de la révision interne, lesquels sont décrits dans le Règlement pour la révision interne ainsi que dans le Manuel suisse de révision. L'organe de révision interne définit une planification annuelle et une planification pluriannuelle. Outre ses rapports ordinaires établis pour chaque acte d'audit, l'organe de révision interne présente chaque année un rapport d'activité.

L'organe de révision interne vérifie si la banque dispose d'un système de contrôle interne efficace, approprié aux risques encourus. Ces activités sont orientées de manière à soutenir la banque dans la réalisation de ses objectifs. À ce titre, la révision interne vérifie de manière proactive, dans le sens de la prévention, et accorde beaucoup d'importance à la mise en œuvre des mesures d'amélioration nécessaires. Les points essentiels des tâches de l'organe de révision interne sont déterminés sur la base de sa propre analyse des risques et couvrent des dispositions prudentielles et des aspects de la comptabilité. L'organe de révision interne travaille en coordination avec l'organe de révision externe.

En 2013, l'organe de révision interne s'est assuré de la conformité, de la sécurité et de l'opportunité des principaux processus et

applications de la banque. Les activités de révision ont en outre porté sur l'évaluation de nouveaux prêts, sur les immobilisations financières et les placements de liquidités, ainsi que sur l'accompagnement et le soutien de projets stratégiques de la banque. La révision informatique a accompagné les tests d'applications importantes, a vérifié des applications existantes et a établi des analyses de données pour des contrôles d'assurance de la qualité.

Directoire

Au niveau du Directoire, la BCBE est divisé en quatre divisions: Conseil et vente, Grands clients et région de Soleure, Finances ainsi que Production et exploitation. À cet égard, il est veillé à une séparation appropriée des fonctions.

- La division dirigée par le président du Directoire, Conseil et vente, est en charge de ces deux activités, essentiellement s'agissant des opérations standard dans le rayon d'action canton de Berne.
- Le suivi des grands clients, de la clientèle institutionnelle ainsi que la vente dans les affaires extracantonales (région de Soleure, banque en ligne) est en premier lieu de la responsabilité de la division Grands clients et région de Soleure.
- L'Asset et Liability-Management (ALM), la subdivision Négoce/vente de titres et de devises ainsi que le Service juridique et Compliance est subordonné à la division Finances.
- Le suivi et la formation du personnel, ainsi que le traitement, l'organisation de l'exploitation et l'informatique sont intégrés à la division Production et exploitation.

Le deuxième niveau opératif englobe les régions. Les sièges sont organisés selon les segments de clientèle (clientèle privée, commerciale et placements).

Les unités d'organisation et fonctions subordonnées aux membres du Directoire élargi sont mentionnées dans l'organigramme en pages 14 et 15. Tous les membres sont de nationalité suisse.

Aucune tâche de direction du management n'a été transférée à des tiers, et aucun contrat de management n'a été conclu.

La fonction, la formation et le parcours professionnel de chacun des membres du Directoire apparaissent ci-après.



Hanspeter Rüfenacht

* 1958; président du Directoire depuis le 1^{er} janvier 2012, responsable de la division Conseil et vente

Après un apprentissage bancaire à l'Union de banques suisses à Thoun et un diplôme de l'École supérieure de cadres pour l'économie et l'administration à Berne, Hanspeter Rüfenacht occupe différents postes de cadre dans le conseil en entreprise et la gestion des crédits chez l'Union de banques suisses et chez UBS. Il reprend la direction des crédits de la BCBE en 1999. En février 2002, il est élu au Directoire. Au même moment, il a pris la responsabilité de la division Conseil et vente. Au 1^{er} janvier 2012, il est devenu président du Directoire. Il est membre du conseil d'administration de Swisscanto Holding SA, Berne, et de l'Union des banques cantonales suisses, Bâle.



Stefan Gerber

* 1958; responsable de la division Grands clients et région de Soleure

Après des études à la Faculté de droit et des sciences économiques de l'Université de Berne, il effectue un stage à Soleure et obtient en 1986 le brevet soleurois d'avocat-notaire. Il a acquis ses connaissances bancaires en travaillant pour UBS et la Banque Cantonale de Soleure, respectivement la Banque SoBa. Stefan Gerber entre au Directoire de la BCBE en 2002 et prend la direction de la division Grands clients et région de Soleure. Il siège au conseil d'administration de Jura Elektroapparate AG, de Jura Kaffeemaschinen Holding AG, de Jura Henzirohs Holding AG et de la fondation Leo & Elisabeth Henzirohs-Studer.



Johannes Hopf

* 1957; responsable de la division Production et exploitation

Au terme de sa formation continue en gestion d'entreprise et financière, couronnée par un diplôme d'expert-comptable et de controlling en 1988, Johannes Hopf a suivi des études postgrades à l'Université de Berne, où il a obtenu en 2000 le titre de Master of Health Administration (M.H.A.). Johannes Hopf a débuté sa carrière dans les assurances en 1977. Il a occupé des fonctions dirigeantes dans plusieurs sociétés: il a été COO de Grütli Suisse, président suppléant du directoire de la Visana et, dès 1998, président du groupe Visana. En 2005, Johannes Hopf a rejoint le Directoire de la BCBE en tant que responsable de la division Production et exploitation. Il est président du conseil d'administration de RTC Real-Time Center AG, de Berimag AG et de Seniorenresidenz Talgut Ittigen AG.



Alois Schärli

* 1962; responsable de la division Finances
Après avoir effectué un apprentissage commercial et engrangé de l'expérience professionnelle auprès de la Banque Cantonale de Lucerne, Alois Schärli a suivi des études à l'École supérieure de cadres pour l'économie et l'administration (ESCEA) de Lucerne. Il a ensuite été actif dans le secteur de l'audit, période durant laquelle il a obtenu le diplôme d'expert-comptable et de bank-controller, et occupé divers postes de direction, notamment auprès de Ernst & Young AG, en tant que réviseur en chef de diverses banques et établissements financiers. En 2003, Alois Schärli a rejoint la BCBE en qualité de responsable de la gestion financière. En 2010, il a été élu au Directoire en tant que directeur financier. Il est membre du conseil d'administration de RTC Real-Time Center AG, de BCBE FS OTC One AG, de Berimag AG, de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA, et de la fondation de promotion des PME dans le cadre du renforcement de «clusters» sectoriels (Stiftung zur Förderung von KMU im Rahmen von Branchencluster); il est en outre président du conseil d'administration de BCBE Finanz AG.

Défraiement, participations et prêts

Conseil d'administration

Les indemnités des membres du Conseil d'administration et de ses comités se basent sur le modèle de défraiement publié ci-après. Le modèle de défraiement a été approuvé par le Conseil d'administration dans son ensemble. Pour les adaptations de ce modèle, c'est également le Conseil d'administration dans son ensemble qui est compétent. Depuis 2002, le Conseil d'administration n'a en rien modifié le modèle de défraiement.

Modèle de défraiement

Le défraiement des membres du Conseil d'administration et de ses comités se compose d'une partie fixe et d'une partie variable.

Partie fixe

La partie fixe est de CHF 300 000.– et de 300 actions nominatives de la BCBE pour le président du Conseil d'administration et de CHF 40 000.– et 150 actions nominatives de la BCBE pour les membres du Conseil d'administration. Le prix d'achat à payer par action nominative pour l'exercice 2013 s'est chiffrée à 70 francs; les actions restent bloquées pendant cinq ans. Les conditions cor-

respondent à celles de l'intéressement des collaborateurs de la banque. Aucun jeton de présence n'est payé.

Partie variable

La partie variable du défraiement se base sur le schéma publié ci-dessous et atteint au maximum le montant de la partie fixe.

Prime de développement durable

cf. pages 54 ss.

Le défraiement des membres du Conseil d'administration pour l'exercice 2013, régularisé sur la période, y compris le rabais accordé sur l'achat d'actions nominatives (identique au programme d'intéressement des collaborateurs) se chiffre à 1,65 millions de francs (détails en page 102).

Les membres du Conseil d'administration ont acquis en 2013, dans le cadre du programme d'intéressement des collaborateurs, 2613 actions nominatives de la BCBE et détenaient en fin d'exercice 18 342 actions nominatives de la BCBE.

Il n'existe pas de programmes d'options. Aucun honoraire et aucune indemnité supplémentaires, selon ch. 5.1 de la directive Corporate Governance (RLCG du 29 octobre 2008 de la SIX Swiss Exchange) et de l'art. 663b^{bis}, al. 2, ch. 1 et 9 CO, tels qu'ho-

noraires de consultant par exemple, n'ont été versés en 2010 aux membres du Conseil d'administration.

Directoire

Le défraiement des membres du Directoire se compose d'une partie fixe et d'une partie variable. Le défraiement fixe s'oriente en fonction des contrats de travail du droit des obligations et le défraiement variable en fonction du résultat global de la banque, du résultat de l'unité directionnelle et de la performance individuelle. Le comité d'indemnisation fixe les principes du défraiement variable et le cadre global à disposition.

Les principes et droits de souscription d'actions nominatives du Directoire et des cadres sont fixés par le comité d'indemnisation. Le prix d'achat à payer pour les actions nominatives bloquées pendant cinq ans se chiffre pour l'exercice à 70 francs par action.

Le défraiement variable et l'intéressement en actions sont réglés par des règlements.

Le défraiement des quatre membres du Directoire élus par le Conseil d'administration, régularisé sur la période, s'est monté à 3,15 millions de francs en 2013. Le défraiement total du président du Directoire s'est monté à 0,93 million de francs. Sont compris

Modèle de défraiement Conseil d'administration (partie variable)

Bénéfice net avant impôts	Partie variable en pour-cent du défraiement fixe	Perte nette avant impôts	Partie variable en pour-cent du défraiement fixe
jusqu'à 40	0 %	jusqu'à 40	0 %
de 40 à 60	plus 20 %	de 40 à 60	moins 20 %
de 60 à 80	plus 40 %	de 60 à 80	moins 40 %
de 80 à 100	plus 60 %	de 80 à 100	moins 60 %
de 100 à 120	plus 80 %	de 100 à 120	moins 80 %
au-delà de 120	plus 100 %	au-delà de 120	moins 100 %

Le président du Conseil d'administration a le droit de se faire assurer auprès de la caisse de pension de la BCBE selon le règlement régissant le 2^e pilier. Pour les adhérents de plus de 55 ans d'âge, la contribution de l'employeur se monte à 18,5 % du défraiement assuré et celle de l'employé à 11,0 %, alors que le salaire assurable maximum est de 280 800 francs. Le défraiement supplémentaire pour la collaboration dans les comités du Conseil d'administration se monte à 20 000 francs pour le président et à 10 000 francs pour les membres des comités. Font partie du comité de crédit du Directoire à titre de consultants le président du Conseil d'administration (pour 2013, Jürg Rieben) et un à deux membres à l'ALCO (pour 2013, Jürg Rieben). Le défraiement se monte à 30 000 francs et 10 000 francs respectivement pour le comité de crédit et l'ALCO.

dans ce montant les contributions de l'employeur aux institutions de prévoyance ainsi que les coûts analytiques sur l'achat des actions nominatives de la BCBE bloquées pendant cinq ans. Les membres du Directoire ont acquis en 2013, dans le cadre du programme d'intéressement des collaborateurs, 2100 actions nominatives de la BCBE et détenaient en fin d'exercice 13408 actions nominatives de la BCBE.

Aucun honoraire et aucune indemnité supplémentaires, selon ch. 5.1 de la directive Corporate Governance (RLCG du 29 octobre 2008 de la SIX Swiss Exchange) et de l'art. 663b^{bis}, al. 2 ch. 1 et 9 CO, tels qu'honoraires de consultant par exemple, n'ont été versés en 2012 aux membres du Directoire.

Publication

La publication des indemnités, participations et prêts aux membres de Conseil d'administration et du Directoire se base sur la directive Corporate Governance conformément aux dispositions des art. 663b^{bis} et 663c CO. Ces indications sont publiées en tant que partie intégrante de l'annexe aux comptes annuels 2013 en pages 102 à 105.

Prime de développement durable

L'objectif financier de la BCBE est de réaliser un free cash flow sur une période de dix ans à hauteur de 900 millions à 1,1 milliard de francs.

La prime de développement durable est une prime qui est versée au Conseil d'administration, au Directoire et aux collaborateurs de la BCBE pour autant qu'un free cash flow minimum est atteint. A cet effet, 2% du free cash flow généré sont versés sur un compte fiduciaire à titre de prime conditionnelle suspensive. L'objectif financier sur dix ans est réparti en deux périodes de référence: la prime de développement durable est accor-

dée si pendant les exercices 2013 à 2017 et les exercices 2018 à 2022, un free cash flow d'au moins 300 millions de francs a été réalisé. Elle est limitée à l'objectif de 550 millions de francs. Si le montant minimal n'est pas réalisé pendant une période de référence, les moyens réservés sont caducs et portés à l'avoir de la banque.

D'une façon générale, les membres du Conseil d'administration ainsi que les collaborateurs de la BCBE sont autorisés à recevoir une prime de durabilité dans la mesure où au 31 décembre 2017 ou 31 décembre 2022, ils possèdent un contrat de travail non dénoncé et à durée indéterminée. Les collaborateurs pensionnés ou les collaborateurs qui sont partis au courant de la période de référence reçoivent une prime de développement durable *pro rata temporis*. Le droit commence à partir de l'année-calendrier suivant l'entrée en service. Ensuite, un cinquième est calculé par année complète. Le versement se base sur le dédommagement reçu pendant les années-calendrier donnant droit:

- pour la Direction et les collaborateurs: salaire de l'année, indemnisation variable et participation collaborateur;
- pour les membres du Conseil d'administration: indemnisation fixe, indemnisation variable et actions.

Il est tenu compte des différentes influences sur l'objectif à moyen terme avec un coefficient de versement:

- 1,00 pour les collaborateurs (sans signature); 1,33 pour les cadres (pouvoir commercial, procuration);
- 1,67 pour les cadres supérieurs (signature complète);
- 2,00 pour les membres de la Direction et du Conseil de surveillance.

La prime de développement durable disponible est distribuée proportionnellement à l'indemnité totale multipliée par le coefficient de versement.

La dotation du compte fiduciaire en 2013 s'est élevée à 3,11 millions de francs (2% du free cash flow de 155,7 millions de francs).

Les versements se feront au printemps 2018 ou, selon le cas, 2023 en règle générale en liquide. Pour les cadres, la BCBE peut recourir à des actions pour la part dépassant le coefficient de versement 1,00 (bloquées trois à cinq ans).

Dispositions transitoires pour la période actuelle 2008 à 2017

Les collaborateurs qui sont entrés en fonction entre le 1^{er} janvier 2008 et le 31 décembre 2012 font partie de la période actuelle 2008 à 2017. Cette période a été suspendue fin 2012. La part actuelle (2008 à 2012) a été gelée. Elle sera versée au printemps 2018 en actions de la BCBE restant bloquées au prix du marché ou en paiement liquide complet ou partiel avec une déduction de 20%. La condition reste un free cash flow minimum de 500 millions de francs et un contrat de travail non dénoncé et à durée indéterminée au 31 décembre 2017. Sur demande de la Direction, le Conseil d'administration décide de l'utilisation d'un éventuel excédent provenant de la déduction faite sur les versements en liquide et des parts de prime des collaborateurs qui sont partis jusqu'à la fin 2017.

Droits sociaux des actionnaires

Les droits sociaux des actionnaires sont régis par les dispositions du droit des sociétés et des statuts. Les compétences inaccessibles de l'Assemblée générale sont fixées à l'art. 10 des statuts.

Le transfert d'actions nominatives à une nouvelle personne propriétaire et son inscription au registre des actions nécessitent l'approbation du Conseil d'administration.

Après avoir acquis des actions et forte d'une demande de reconnaissance en qualité d'actionnaire, chaque personne acquéreuse est considérée comme actionnaire sans droit de vote jusqu'à ce que la société la reconnaisse en qualité d'actionnaire avec droit de vote. Si le Conseil d'administration ne refuse pas la demande de reconnaissance de la personne acquéreuse dans les 20 jours, cette dernière est reconnue comme actionnaire avec droit de vote. Les raisons du refus de l'inscription sont énumérées dans le chapitre Structure du capital (cf. page 45).

L'Assemblée générale prend ses décisions (quorums statutaires) et procède aux élections à la majorité simple des voix représentées si aucune disposition légale ou statutaire n'en dispose autrement (art. 703 CO). L'art. 704 CO s'applique pour le surplus (décisions importantes). Par ailleurs, la majorité des trois quarts des voix représentées et la majorité absolue de la valeur nominale des actions représentées sont exigées par les statuts pour restreindre ou faciliter le transfert d'actions nominatives, ainsi que pour modifier les dispositions statutaires concernant l'inscription au registre des actions des titres avec droit de vote.

La convocation de l'Assemblée générale doit intervenir 20 jours au moins avant sa date par publication dans la Feuille officielle suisse du commerce. L'assemblée ordinaire a lieu tous les ans dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice. La convocation d'une Assemblée générale peut également être demandée par des actionnaires qui représentent ensemble au moins 10 % du capital-actions.

Les actionnaires qui représentent des actions d'une valeur nominale d'un million de francs peuvent demander par écrit, jusqu'à 50 jours au plus tard avant l'Assemblée générale, l'inscription à l'ordre du jour d'un objet soumis à délibération.

Un actionnaire ne peut se faire représenter à l'Assemblée générale que par sa représentation légale ou par un autre actionnaire parti-

cipant à celle-ci ou par un représentant du droit de vote indépendant.

En ce qui concerne le droit de participer à l'Assemblée générale, la situation des inscriptions au registre des actions le vingtième jour avant l'Assemblée générale est déterminante.

Politique en matière de dividendes

La politique de distribution des dividendes de la BCBE veut que 50 à 70 % du bénéfice annuel respectif soient réservés au financement propre et 30 à 50 % à la distribution des dividendes. La condition préalable pour une distribution consiste en une structure de bilan saine, corroborée par des fonds propres et un bénéfice correspondants.

Changement de contrôle et mesures de défense

L'obligation de présenter une offre conformément aux articles 32 et 52 de la loi fédérale sur les bourses et le commerce de valeurs mobilières (Loi sur les bourses, LBVM) est exclue (opting out).

Il n'existe pas de clauses de changement de contrôle en faveur des membres du Conseil d'administration et/ou du Directoire et d'autres cadres.

Organe de révision

La BCBE a transféré au 1^{er} janvier 2013, dans le cadre d'un principe de rotation, le mandat de contrôle des comptes conformément à la législation bancaire et boursière de Ernst & Young AG à PricewaterhouseCoopers AG. Christoph Käppeli est responsable du mandat de révision. La FINMA a approuvé ce changement et l'Assemblée générale de la BCBE a choisi le 21 mai 2013 la Pricewaterhouse-

Coopers AG comme organe de révision conformément à la loi sur les sociétés anonymes.

Les honoraires versés à la société de révision se composent des honoraires pour le mandat de révision, les activités de conseil en rapport avec le mandat de révision et les contrôles spéciaux. Pour la révision ordinaire, il a été facturé en 2013 590 000 francs à la banque. L'honoraire pour révisions spéciales supplémentaires (primes de durabilité, GIPS) s'est monté à 57 220 francs. Le travail de conseil relatif à la révision dans les domaines mise en œuvre d'exigences réglementaires et impôts s'est monté à 86 000 francs. Aucun honoraire supplémentaire pour activités de conseil d'ordre général n'a été payé.

Le Conseil d'administration dispose en particulier des instruments de surveillance et de contrôle suivants pour apprécier la révision externe. Les membres du Conseil d'administration traitent les rapports de contrôle de l'organe de révision conformément au droit des sociétés anonymes et au devoir de surveillance, ainsi que le rapport d'activité de la révision interne en présence des mandataires correspondants. La révision conformément au droit des sociétés anonymes et le rapport s'orientent en fonction des dispositions du CO. Les droits et obligations de l'organe de révision conformément au devoir de surveillance obéissent aux dispositions de la LB et des ordonnances y relatives. Les travaux de contrôle de la révision interne s'orientent en principe en fonction d'un plan de contrôle établi par le responsable de la révision interne et approuvé par le président du Conseil d'administration. Par ailleurs, un comité de révision existe, qui assume les tâches et compétences énumérées en page 50. En sus des séances du comité de révision, le président du comité de révision a rencontré à plusieurs reprises des représentants de la révision interne et externe.

Politique d'information

Les communications et notifications de la société aux actionnaires sont publiées dans la Feuille officielle suisse du commerce, sous réserve de l'art. 696 CO. Le Conseil d'administration peut publier ces mêmes informations dans d'autres organes de son choix.

La société publie ses comptes annuels en l'espace de quatre mois après la clôture annuelle et ses résultats semestriels en l'espace de deux mois.

Pour le surplus, les communications de la BCBE, en tant que société cotée à la Bourse, se conforment à l'obligation de déclarer stipulée par la Bourse suisse SWX, circulaire n° 1 de l'instance d'admission de la SWX du 2 novembre 1998.

Relevons encore que la société informe ses actionnaires par le biais d'Internet à l'adresse www.bcbe.ch, entre autres dans la rubrique « Votre BCBE », et traite de thèmes tels que le développement de la BCBE, les actions nominatives, les décisions de l'AG, les ratios, les conférences de presse, le gouvernement d'entreprise, l'agenda. Kerstin Eichenberger (tél. 031 666 10 24) se tient à disposition des actionnaires pour tout complément d'information.



Laurent Wuillemin, apprenti du siège de Lyss

« Une partenaire solide » – voilà ce que représente la BCBE pour Laurent Wuillemin et tous les autres collaborateurs et collaboratrices. La BCBE, important pourvoyeur de places d'apprentissage dans l'espace économique de Berne, accorde une importance toute particulière à une formation professionnelle et continue de qualité. Elle forme de loin plus d'apprentis qu'aucune autre banque bernoise. Dans le centre de formation de la banque, les collaboratrices et collaborateurs bénéficient en outre de formations continues, régulièrement complétées par des formations externes.

Rapport financier

Sommaire

59 Rapport financier

60	Bilan au 31 décembre 2013
61	Compte de résultat 2013
62	Proposition du Conseil d'administration à l'Assemblée générale
64	Tableau de financement 2013
65	Tableau de financement 2012

66 Annexe au compte de résultat 2013

66	Commentaires relatifs à l'activité de la banque
73	Principes comptables et d'évaluation
79	Informations sur le bilan et hors bilan
79	Aperçu des couvertures
80	Créances avec provisions
80	Prêts improductifs (non performing loans) ¹
81	Portefeuille de titres et de métaux précieux destinés au négoce
82	Immobilisations financières
83	Précisions concernant les participations
84	Présentation de l'actif immobilisé
85	Autres actifs et autres passifs
85	Actifs gagés ou cédés, et actifs sous réserve de propriété
85	Opérations de prêt et de mise en pension avec des titres
86	Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements
86	Institutions de prévoyance
87	Emprunts obligataires
87	Lettres de gage
88	Correctifs de valeurs et provisions Réserves pour risques bancaires généraux
89	Capital social, réserves légales générales, autres réserves
90	Justification du capital propre
91	Capital propre
92	Structure des échéances de l'actif circulant et des fonds étrangers
93	Créances et engagements envers les sociétés liées ainsi que crédits aux organes et transactions avec des personnes proches
94	Bilan selon opérations en Suisse et à l'étranger
95	Actifs selon pays ou groupes de pays

96	Bilan par monnaies
97	Informations concernant les opérations hors bilan
98	Instruments financiers dérivés ouverts
99	Valeurs patrimoniales gérées et avoirs administrés
100	Informations concernant le compte de résultat
102	Rapport d'indemnisation Publication selon l'art. 663b ^{bis} et l'art. 663c CO
106	Free cash flow
107	Publication selon les exigences en fonds propres (Bâle III)
108	Composition des fonds propres pris en compte réglementairement
	A) Réconciliation préliminaire
109	B) Présentation des fonds propres pris en compte réglementairement
110	Représentation des fonds propres nécessaires
110	Risques en matière de crédit/répartition selon la contrepartie
111	Risques en matière de crédit/atténuation réglementaire des risques en matière de crédits
112	Segmentation des risques en matière de crédit
115	Représentation des principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires

116 Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

118 Repères

120 Action BCBE

Bilan au 31 décembre 2013

(en CHF 1000)

Actifs

	2013	2012
Liquidités	2 502 620	2 245 844
Créances résultant de papiers monétaires	244	293
Créances sur les banques	422 189	425 679
Créances sur la clientèle	2 147 486	2 410 411
dont de rangs postérieurs (2013: 2000, 2012: néant)		
Créances hypothécaires	18 440 444	17 794 919
Portefeuille de titres et de métaux précieux destinés au négoce	4 046	8 719
dont de rangs postérieurs (2013: néant, 2012: néant)		
Immobilisations financières	2 643 782	2 727 085
dont de rangs postérieurs (2013: néant, 2012: néant)		
Participations	41 971	33 664
Immobilisations corporelles	211 724	202 107
Valeurs immatérielles	10 613	13 972
Comptes de régularisation	58 547	70 915
Autres actifs	179 779	437 575
Total des actifs	26 663 445	26 371 182
Total des créances sur des sociétés consolidées de la BCBE	34 000	32 385
Total des créances sur le canton de Berne	132 883	616 945

Passifs

	2013	2012
Engagements envers les banques	144 287	135 436
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	17 163 393	16 786 780
Autres engagements envers la clientèle	4 690 589	4 655 442
Obligations de caisse	171 140	226 237
Prêts de la centrale d'émission de lettres de gage et emprunts	1 300 000	1 300 000
Comptes de régularisation	80 953	63 400
Autres passifs	208 575	365 166
Correctifs de valeurs et provisions	726 946	738 125
Réserves pour risques bancaires généraux	630 227	586 447
Capital-actions	186 400	186 400
Réserves légales générales	212 350	239 185 ¹
Autres réserves	1 054 482	996 942
Propres actions	-37 289	-37 594
Bénéfice reporté	1 260	1 163
Bénéfice de l'exercice	130 132	128 053
Total des passifs	26 663 445	26 371 182
Total des engagements envers des sociétés consolidées de la BCBE	33 116	49 967
Total des engagements envers le canton de Berne	4 441	4 062
Opérations hors bilan:		
Engagements conditionnels	133 652	123 435
Engagements irrévocables	244 082	235 270
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	72 404	74 904
Instruments financiers dérivés		
– instruments de couverture de la banque		
valeurs de remplacement positives	22 092	27 928
valeurs de remplacement négatives	148 954	267 220
montants des sous-jacents	3 466 275	3 013 650
– activités de négoce		
valeurs de remplacement positives	6 767	10 933
valeurs de remplacement négatives	7 032	10 506
montants des sous-jacents	1 968 860	1 593 071
Opérations fiduciaires	2 712	3 132

¹ Dont présentation des réserves provenant d'apports en capital: cf. capital propre page 87

Compte de résultat 2013

(en CHF 1000)

	2013	2012
Résultat des opérations d'intérêts		
Produit des intérêts et des escomptes	423 973	453 160
Produit des intérêts et des dividendes des portefeuilles destinés au négoce	138	200
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières	41 722	51 738
Charges d'intérêts	-136 096	-156 597
Sous-total résultant des opérations d'intérêts	329 737	348 500
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service		
Produit des commissions sur les opérations de crédit	4 451	3 873
Produit des commissions sur les opérations de négoce de titres et les placements	78 751	74 243
Produit des commissions sur les autres prestations de service	13 594	12 978
Charges de commissions	-12 967	-12 481
Sous-total résultant des opérations de commissions et des prestations de service	83 829	78 613
Résultat des opérations de négoce	21 217	21 950
Autres résultats ordinaires		
Résultat des aliénations d'immobilisations financières	43 828	13 147
Produit des participations	7 709	5 351
Produit des immeubles	2 711	2 562
Autres produits ordinaires	28 318	24 107
Autres charges ordinaires	-4 641	-1 679
Sous-total autres résultats ordinaires	77 926	43 487
Produit d'exploitation net avant résultat des aliénations d'immobilisations financières	468 880	479 403
Produit d'exploitation net	512 708	492 551
Charges d'exploitations		
Charges de personnel	-149 947	-152 260
Versement extraordinaire à la caisse de pension	-15 310	
Autres charges d'exploitations	-112 883	-114 082
Sous-total charges d'exploitation avant versement extraordinaire à la caisse de pension	-262 830	-266 342
Sous-total charges d'exploitations	-278 140	-266 342
Bénéfice brut avant résultat des aliénations d'immobilisations financières et avant versement extraordinaire à la caisse de pension	206 050	213 061
Bénéfice brut	234 568	226 208
Amortissements sur l'actif immobilisé	-26 760	-29 282
Correctifs de valeurs, provisions et pertes	-917	-244
Résultat intermédiaire	206 892	196 682
Produits extraordinaires	42 781	47 754
Charges extraordinaires	-80 641	-81 583
Bénéfice de l'exercice avant impôts	169 032	162 853
Impôts	-38 900	-34 800
Bénéfice annuel	130 132	128 053

Proposition du Conseil d'administration à l'Assemblée générale

Utilisation du bénéfice et distribution du dividende

CHF

Bénéfice de l'exercice	130 132 112.70
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	1 259 556.70
Total à disposition de l'Assemblée générale	131 391 669.40
Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale l'utilisation du bénéfice et la distribution du dividende suivant:	
Dividende sur le capital-actions de CHF 186400000.00	51 260 000.00
Attribution aux autres réserves	79 000 000.00
Report de bénéfice au nouvel exercice	1 131 669.40
Total utilisation du bénéfice	131 391 669.40

La réserve légale générale se monte à plus de 50 % du capital-actions. C'est pourquoi une attribution supplémentaire n'a pas lieu d'être.

Berne, le 6 mars 2014

Au nom du Conseil d'administration

Le président :

D^r J. Rieben

Le Directoire :

H. Rüfenacht

S. Gerber

J. Hopf

A. Schärli

Tableau de financement 2013

(en CHF 1000)

	Provenance	Utilisation	Solde
Flux de fonds du résultat opérationnel (financement interne)			190 294
Fonds générés (calcul, cf. page 106)	190 294		
Flux de fonds provenant des mutations dans les immobilisations corporelles et les participations			-34 597
Participations		8 367	
Immeubles		11 034	
Autres immobilisations corporelles		2 174	
Autres		13 022	
Survaleur			
= fonds nets générés (FNG)			155 697
Flux de fonds provenant des transactions pour fonds propres			-96 948
Répartition du bénéfice		98 792	
Autres réserves	1 539		
Propres titres de participation	305		
Flux de fonds provenant des activités avec la clientèle			-25 936
Créances sur la clientèle	262 926		
Créances hypothécaires		645 525	
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	376 613		
Obligations de caisse	23 698	78 795	
Autres engagements envers la clientèle	35 147		
Flux de fonds provenant du marché des capitaux			77 315
Prêts de la centrale d'émission de lettres de gage	93 000	93 000	
Immobilisations financières (avant correctifs de valeur)	77 315		
Autres postes du bilan			129 586
Autres actifs	257 573		
Autres passifs		156 591	
Comptes de régularisation actifs (avec effet sur les liquidités)	12 367		
Comptes de régularisation passifs (avec effet sur les liquidités)	16 236		
État des liquidités			-239 714
Liquidités		256 776	
Créances résultant de papiers monétaires	49		
Créances sur les banques	3 489		
Portefeuille de titres et de métaux précieux destinés au négoce	4 673		
Engagements envers les banques	8 851		
Résumé des flux de fonds			
Provenance des fonds			
Flux de fonds du résultat opérationnel (financement interne)			190 294
Flux de fonds provenant du marché des capitaux			77 315
Autres postes du bilan			129 586
Liquidités			
Total provenance des fonds			397 195
Utilisation des fonds			
Flux de fonds provenant d'immobilisations corporelles et des participations			-34 597
Flux de fonds provenant des transactions sur capital propre			-96 948
Flux de fonds provenant des activités avec la clientèle			-25 936
Autres postes du bilan			
Liquidités			-239 714
Total utilisation des fonds			-397 195

Tableau de financement 2012

(en CHF 1000)

	Provenance	Utilisation	Solde
Flux de fonds du résultat opérationnel (financement interne)			158 096
Fonds générés	158 096		
(calcul, cf. page 106)			
Flux de fonds provenant des mutations dans les immobilisations corporelles et les participations			-50 314
Participations		5 132	
Immeubles	11	8 224	
Autres immobilisations corporelles		3 581	
Autres		15 924	
Survaleur		17 464	
= fonds nets générés (FNG)			107 782
Flux de fonds provenant des transactions pour fonds propres			-41 902
Répartition du bénéfice		49 396	
Autres réserves	3 148		
Propres titres de participation	4 346		
Flux de fonds provenant des activités avec la clientèle			-511 825
Créances sur la clientèle		116 255	
Créances hypothécaires		1 583 918	
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	775 236		
Obligations de caisse	44 687	110 403	
Autres engagements envers la clientèle	478 829		
Flux de fonds provenant du marché des capitaux			267 382
Prêts de la centrale d'émission de lettres de gage	94 000	166 000	
Immobilisations financières (avant correctifs de valeur)	339 382		
Autres postes du bilan			-140 448
Autres actifs		3 760	
Autres passifs		115 649	
Comptes de régularisation actifs (avec effet sur les liquidités)		19 182	
Comptes de régularisation passifs (avec effet sur les liquidités)		1 856	
État des liquidités			319 012
Liquidités		183 819	
Créances résultant de papiers monétaires	349 851		
Créances sur les banques	86 262		
Portefeuille de titres et de métaux précieux destinés au négoce		2 065	
Engagements envers les banques	68 783		
Résumé des flux de fonds			
Provenance des fonds			
Flux de fonds du résultat opérationnel (financement interne)			158 096
Flux de fonds provenant du marché des capitaux			267 382
Autres postes du bilan			
Liquidités			319 012
Total provenance des fonds			744 490
Utilisation des fonds			
Flux de fonds provenant d'immobilisations corporelles et des participations			-50 314
Flux de fonds provenant des transactions sur capital propre			-41 902
Flux de fonds provenant des activités avec la clientèle			-511 825
Autres postes du bilan			-140 448
Liquidités			
Total utilisation des fonds			-744 490

Annexe au compte de résultat 2013

Commentaires relatifs à l'activité de la banque

Généralités

La BCBE est une banque à vocation universelle. Elle se concentre sur les affaires hypothécaires, l'acceptation des dépôts du public ainsi que sur la gestion de fortune et le conseil en placement.

Avec ses 75 sièges et ses 15 comptoirs mobiles (localités desservies), la BCBE couvre l'ensemble des régions du canton de Berne et est également active dans le canton de Soleure. Géographiquement, ses opérations de crédit sont principalement dirigées sur les cantons de Berne et de Soleure. Les services offerts dans le cadre du conseil en placement et de la gestion de fortune, ainsi que dans celui de la banque en ligne sont accessibles sur tout le territoire national.

La BCBE n'est pas représentée à l'étranger, pas plus qu'elle n'y détient de participations qualifiées. Les placements à l'étranger sont limités par les statuts (art. 2) et par le Règlement d'affaires (art. 30). Les opérations de crédit avec l'étranger se montent à 5 % maximum de la moyenne à long terme de la somme du bilan.

Mandat d'entreprise et politique d'affaires

Le mandat d'entreprise ressort du mandat constitutionnel. Par une gestion adéquate, la BCBE entend contribuer au développement indépendant du canton de Berne et de ses fondements sociaux. Elle favorise ainsi le développement économique et l'évolution sociale. Conformément à la loi, la BCBE traite l'ensemble des affaires ordinaires d'une banque et doit être gérée selon les principes commerciaux répondant aux exigences de l'économie de marché.

La politique d'affaires de la banque fixée depuis des années reste inchangée :

1. Pour tous les segments de la clientèle, la banque dispose d'une offre spécifique en matière de prestations de base, qu'elle met à disposition de manière rentable dans le cadre de ses possibilités.
2. La banque couvre à des conditions compétitives les besoins financiers et de crédit de la population locale, de l'économie et des collectivités de droit public, et fournit des prestations à l'État aux conditions du marché.
3. L'objectif de la BCBE consiste notamment à promouvoir de petits et moyens engagements envers des particuliers, de petites et moyennes entreprises, ainsi que des collectivités de droit public.
4. La BCBE encourage l'épargne et la constitution de biens patrimoniaux, et soutient l'accession à la propriété, avec pour objectif un développement régional, social et économique équilibré.
5. Les nouvelles entreprises prometteuses sont encouragées de façon ciblée, de même que le sont des projets avancés à caractère écologique et énergétique.
6. La croissance qualitative poursuivie est un objectif prioritaire. La banque veille :
 - à nouer des liens personnels étroits avec sa clientèle ;
 - à agir dans une optique de rendement ;
 - à prendre des risques raisonnables, de façon lucide et contrôlée.

En vertu de cette politique d'affaires, la BCBE (banque axée sur la Suisse) s'est fixé pour objectif un rendement durable de 2 à 4 % de plus que ne le requerraient des placements sans risque (obligations de la Confédération).

Les activités commerciales

Les principales activités commerciales de la banque sont les suivantes :

Opérations d'intérêts

Les opérations portées au bilan constituent la principale source de revenus de la banque. Le refinancement des prêts à la clientèle s'effectue au moyen des fonds de la clientèle et de prêts des centrales d'émission de lettres de gage, alors que les prêts sont principalement octroyés moyennant une couverture hypothécaire.

Dans le cadre des affaires générant des intérêts, la banque garde dans ses actifs immobilisés un important portefeuille de titres, en se conformant aux directives de placement prévues par la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité.

Les opérations interbancaires ne jouent qu'un rôle de moindre importance.

Dans le cadre de ses opérations passives, la BCBE offre une vaste palette de comptes d'épargne et de comptes de placement. Afin de procéder au refinancement de ses opérations actives, elle émet des obligations de caisse et des emprunts, et recourt aux prêts des centrales d'émission de lettres de gage.

Opérations de commissions

La gestion de fortune et le conseil en gestion de patrimoine constituent le pilier des affaires générant des commissions. La fortune de la clientèle est gardée aussi bien dans les chambres fortes de la banque que dans celles d'autres offices de dépôt de premier ordre. Les émissions sont organisées principalement pour les entreprises du canton de Berne.

Opérations de négoce et utilisation des instruments financiers dérivés

La BCBE opère sur les marchés boursiers et des devises pour le compte de sa clientèle.

Elle agit en tant qu'intermédiaire ou elle fait en sorte de neutraliser le risque par une affaire en contrepartie. Aucune fonction de teneur de marché (market making) n'est en principe remplie. La BCBE est membre de Eurex (European Exchange) et partie prenante à la SIX. Les activités à l'Eurex portent essentiellement sur l'exécution des ordres de la clientèle (brokerage).

Le commerce de titres et de devises à propre compte est limité, le négoce de devises sur propres positions portant exclusivement sur des devises fortes. Le commerce de titres et d'instruments dérivés à propre compte ne revêt qu'une importance secondaire et ne fait pas partie des activités centrales de la banque. Le négoce de titres à propre compte est limité à 30 millions de francs et est de ce fait soumis à la règle «de minimis» régissant les actions et instruments sur intérêts, conformément à l'art. 83 OFR.

La banque négocie des instruments financiers dérivés pour le compte de ses clients. Les interventions portent essentiellement sur des opérations à terme sur devises et des options Eurex.

Collaboratrices et collaborateurs

Fin 2013, l'effectif du personnel se montait à 1418 collaborateurs (2012: 1456). Ce chiffre comprend aussi 125 apprenties et apprentis débutants ou stagiaires.

Gestion des risques

La gestion des risques assure que la prise de risques soit effectuée de manière ciblée et contrôlée. La reconnaissance, le jaugeage, la gestion et la surveillance des risques sont intégrés dans les processus de travail de la BCBE. Les explications ci-après prennent en considération les indications qualitatives exigées selon Circ.-FINMA 08/22 «Publication FP – banque». Les informations quantitatives se trouvent en pages 107 à 115.

Compétences

Le Conseil d'administration est responsable de la gestion des risques. Il fixe les conditions-cadres régissant la politique des risques, la philosophie en matière de risques, de jaugeage des risques et du pilotage des risques. Il fixe le risque global maximal pouvant être pris sous la forme de tolérances de risques. Il adopte les limites de risque en se basant sur la capacité à les assumer, il autorise des règlements sur le jaugeage et le pilotage de risques, et surveille leur application ainsi que la mise en œuvre de ses consignes. Afin de pouvoir assumer sa fonction de surveillance, le Conseil d'administration reçoit divers rapports standard (rapports trimestriels sur l'évolution financière et la situation en matière de risques, planification annuelle à moyen terme, budget, limites de contrepartie pour les partenaires, limites de portefeuille pour les placements et, annuellement, un rapport détaillé sur le contrôle des risques). Le reporting interne assure une information adaptée à tous les niveaux.

Le Directoire veille à la mise en place d'une organisation de gestion des risques et à l'utilisation de systèmes adéquats pour la surveillance des risques.

Les contrôles d'exploitation courants sont en principe directement intégrés dans les processus de travail ou bien situés directement en aval. La sélection et leur intensité s'orientent en fonction des risques. L'exécution et la communication de constatations sont fixées ou réglées dans le cadre des processus de travail certifiés. Les informations nécessaires pour le contrôle et la surveillance internes sont identifiées, groupées et préparées dans les processus de travail, et transmises à temps aux services compétents. De plus, le controlling central des risques coordonne l'établissement des rapports sur les risques.

Principes en matière de politique des risques

Une fonction de base d'une banque est de prendre des risques de manière ciblée afin de saisir, ce faisant, des opportunités et de les développer en vue d'en retirer des revenus. La BCBE retient dans sa politique d'affaires qu'elle agit dans l'optique de générer des revenus et qu'elle prend des risques contrôlés dans le cadre de limites d'affaires définies. L'environnement interne est déterminant pour la mise en place d'une gestion efficace des risques et d'un système de contrôle interne fiable. La stratégie, le mandat d'entreprise et la politique d'affaires fixent le cadre à cet effet. La culture d'entreprise de la BCBE basée sur la responsabilité individuelle détermine le comportement humain

Collaboratrices et collaborateurs

31.12.2013

31.12.2012

Effectif du personnel	31.12.2013	31.12.2012
Collaborateurs/trices habilités à signer	712	690
Collaborateurs/trices sans droit de signature (y compris personnel auxiliaire)	606	659
Apprentis	100	107
Nombre total	1 418	1 456
Collaboratrices et collaborateurs (corrigé du temps partiel)	1 171	1 207

dans chaque fonction. Ainsi, la culture d'entreprise jette une base essentielle pour la gestion de l'ensemble des risques et pour le contrôle et la surveillance internes.

La BCBE poursuit une stratégie low-risk qui est soulignée par les principes suivants en matière de politique des risques.

- La BCBE dispose, en tant que société anonyme de droit privé, de responsabilités claires selon le droit des sociétés et d'un Conseil d'administration indépendant. La stratégie de la BCBE se concentre sur deux champs d'activité centraux, à savoir sur les affaires avec la clientèle privée et la clientèle commerciale, en particulier les PME, et sur la gestion de fortune. Le négoce à propre compte de titres et d'instruments financiers dérivés est limité à 30 millions de francs et est soumis à la règle de minimis pour les actions et instruments d'intérêt selon l'art. 83 OFR.
- La BCBE gère un portefeuille de crédits dont elle est à même d'assumer les risques par ses propres résultats. L'octroi de nouveaux crédits est tributaire du remboursement des crédits en cours, des fonds déposés par la clientèle (fonds d'épargne, obligations de caisse, autres engagements envers la clientèle) et des prêts des centrales d'émission de lettres de gage. Le portefeuille de crédits doit être couvert par les fonds de la clientèle et les prêts des centrales d'émission de lettres de gage. Les risques sont soupesés à l'aune des revenus et des fonds propres.
- Pour les limitations de risques, il existe des normes de financement et un système de limites multidimensionnel. Ce dernier stipule la fixation de limites sur la base de l'engagement global des contreparties, de l'engagement global dans les branches et pays, et du volume total des produits choisis. Dans les affaires interbancaires, des limites sont définies pour chaque banque, groupe bancaire et pour le total. Dans les opérations de négoce, des limites de négoce sont fixées pour les titres et les devises.
- La BCBE poursuit l'objectif d'assurer à long terme un revenu net produit par les intérêts approprié et ce, au-delà des cycles d'intérêts et de marché. Les transformations de délai liées aux affaires bancaires, aux besoins des clients et au développement du marché entraînent des risques de modification des intérêts. Ils sont limités par la mise en œuvre du principe du refinancement des prêts clientèle par des fonds de la clientèle au sens étroit et des emprunts hypothécaires, avec les réserves pour risques bancaires généraux ainsi que par le recours à des instruments financiers dérivés. En termes d'orientation commerciale, on obtient un excédent permanent de liquidité. Cette liquidité est placée en grande partie auprès de la Confédération suisse et de la Banque nationale suisse ainsi que dans des obligations de première qualité, liquides et susceptibles d'être mises en pension.
- Dans le cadre de l'évolution conjoncturelle usuelle, l'objectif en matière de fonds propres de 150% (actuellement environ 1,3 milliard de francs) de la FINMA peut être garanti durablement.

Principes de couverture des risques

Avec les principes en matière de politique des risques, la BCBE a déterminé dans quelle mesure elle entend prendre des risques et formé des garde-fous avec lesquels les risques sont limités. Avec des mesures de contrôle qui font partie intégrante du système de contrôle interne de la BCBE basé sur les risques, les risques encourus sont surveillés.

Les risques doivent être absorbés par les amortisseurs suivants :

1. Pour les risques de pertes évidents dans les affaires portées au bilan et hors bilan, des corrections de valeurs et des provisions sont constituées.

2. Au sens d'une prévoyance-risque prévoyante, il a été formé dans les affaires de crédit des correctifs de valeurs forfaitaires sur la base des limites déterminées. Avec ces correctifs de valeurs, des risques latents inhérents, qui pourraient occasionner des pertes à l'avenir, sont couverts. Il s'agit de risques de défaillance qui ne peuvent pas être attribués à un preneur de crédit particulier ou à une créance particulière.

3. Enfin, la BCBE limite les risques stratégiques généraux tels que les risques politiques, les risques de régulation, les risques opérationnels, les risques de marché, les risques de réputation et les amortissements de survalueur avec les réserves pour risques bancaires généraux.

La BCBE qualifie les réserves pour risques bancaires généraux de réserves de fluctuation nécessaires à l'exploitation, qui sont alimentées ou utilisées en fonction de la survenance des risques. Elles sont liées à des fins précises et ne comptent donc pas comme capital propre donnant droit aux dividendes. Au 31 décembre 2013, elles se chiffraient à 630,2 millions de francs, et l'impôt en était intégralement acquitté.

Évaluation du risque selon l'art. 663, ch. 12 CO et Circ.-FINMA 08/2, ch. marg. 148a

La situation globale en matière de risques de la BCBE est évaluée vers le milieu de l'année dans le cadre de l'atelier dédié au contrôle des risques et à la planification à moyen terme. Cette approche doit permettre de discerner suffisamment tôt et de jauger avec précision toute modification des conditions-cadres de la société. Pour y parvenir, on utilise le « Business Risk Model », un instrument permettant d'évaluer les risques inhérents aux activités de la BCBE dans divers domaines à risque. Participent à cet atelier les membres du Directoire, le responsable de

la révision interne, ainsi que des représentants des unités d'organisation investis de la gestion et du contrôle des risques (comité « Business Risk »). Cet atelier a pour objectif premier d'identifier les principaux risques et de définir les mesures de prévention adéquates.

Les enseignements majeurs de cet atelier sont incorporées au rapport semestriel « Contrôle des risques » ainsi qu'à la planification à moyen terme. Selon l'appréciation et les résultats de l'évaluation indépendante des risques de la révision interne et de l'organe de révision externe, les processus en matière de risques ou les mesures de surveillance des risques sont ensuite adaptés. À l'occasion de son atelier annuel dédié à la planification de la stratégie, le Conseil d'administration évalue la situation des risques en se basant sur le « Business Risk Model » et en discute avec le Directoire. De plus, les défis déterminants de la BCBE sont évalués à l'occasion de la planification à moyen terme, et les objectifs correspondants définis pour la prochaine période de planification.

Catégories de risques

La BCBE distingue et gère les catégories de risques suivantes : risques de crédit (y compris les risques sectoriels et les risques-pays), les risques de marché (risques de changement de taux d'intérêt, risques monétaires, risques de cours, risques de liquidité du marché), les risques opérationnels (y compris risques juridiques, fiscaux et informatique), risques de liquidité et de refinancement, risques de réputation et risques de compliance. La BCBE est surtout active dans les opérations portant sur la différence d'intérêts. Elle est ainsi surtout exposée au risque de crédit et au risque de variation des taux d'intérêt.

Risques de crédit

Risques de contrepartie pour les prêts accordés à la clientèle (y compris opérations hors bilan)

Les risques des opérations de bilan et hors bilan sont limités au moyen d'un système de limites tridimensionnel (limites de contrepartie, de branche et de produits). Les risques de crédit dans les opérations portées au bilan sont par ailleurs surveillés au moyen d'un système d'évaluation interne uniforme. Tous les engagements envers la clientèle sont vérifiés périodiquement dans le cadre d'une gestion dynamique des crédits, en fonction de leur risque, et sont proposés pour prolongation au centre de compétence responsable. Les processus pour la gestion dynamique des crédits sont pilotés via un système d'assistance des conseillers en crédit et sont structurés en fonction du volume et de la contrepartie. Les critères de contrôle de la gestion des crédits sont identiques à ceux du contrôle des crédits s'agissant de nouvelles affaires.

Les crédits sont répartis en deux groupes (couvert et non couvert). Pour les deux groupes, des taux et des normes de financement maximaux sont définis.

L'estimation de la valeur vénale des immeubles répond à des règles précises, elle est assistée par ordinateur et est soumise à un contrôle régulier. Selon le type d'objet, diverses méthodes d'évaluation sont appliquées. En principe, la méthode de la valeur réelle s'applique aux objets d'habitation et la méthode de la valeur de rendement aux immeubles de rendement. Pour les immeubles commerciaux, industriels et des objets spéciaux, une valeur de rendement est établie. La détermination de la valeur vénale et l'estimation de projets de construction majeurs et d'objets sensibles est du ressort du service technique, en collaboration avec des spécialistes de l'immobilier.

Si les normes de prêt, de supportabilité et d'amortissement sont dépassés, les affaires

sont qualifiées d'affaires exceptionnelles selon la politique de crédit de la BCBE. Elles doivent alors être mises en évidence et pouvoir être vérifiées. Lors du calcul de la supportabilité incorporable, la BCBE applique un taux d'intérêt de 5 %. L'amortissement de la 2^e hypothèque doit avoir lieu dans les 15 ans. A partir de 50 ans, la supportabilité prévisible après le départ en pension est calculée.

Les affaires exceptionnelles sont autorisées par un échelon de compétence supérieur et se situent dans le benchmark interne défini. La Direction et le Conseil d'administration sont informés tous les trimestres sur l'évolution des affaires exceptionnelles. Les dérivés de crédit sont utilisés de cas en cas. Actuellement, la BCBE ne tient aucun dérivé de crédit ni aucune garantie.

Le traitement des affaires de la BCBE est organisé de telle manière que le gros des opérations de crédit peut être autorisé au guichet (compétence décisionnelle rapide et proche du client). Le suivi et le traitement des affaires de la clientèle de crédit privée et des PME seront assurés par les sièges, et le suivi et le traitement des affaires des grands clients commerciaux, des opérations avec l'étranger et avec les banques assurés de manière centralisée.

Les sièges, regroupés en régions, sont suivis activement par des conseillers régionaux dans le service central de gestion des crédits. La surveillance des crédits est assurée par le biais d'un système de reporting séparé. Le système de reporting est scindé en deux : d'une part, les ratios de conduite sont portés à la connaissance de l'autorité supérieure ou du Directoire ; d'autre part, les ratios de contrôle sont communiqués aux sièges subordonnés ou aux conseillers. Le reporting se fait mensuellement, trimestriellement, semestriellement, annuellement ou selon les besoins, en fonction du volume des risques à surveiller.

Pour les positions à crédit compromises ou présentant des retards, des stratégies correspondantes sont fixées dans le but de minimiser le risque de perte. Dans le cadre du contrôle semestriel des correctifs de valeurs, la situation actuelle est prise en compte et, le cas échéant, la stratégie est redéfinie. En même temps, la note du client est actualisée. La BCBE applique pour le calcul des fonds propres légaux les notes de l'agence Standard & Poor's pour les catégories de crédit entreprises, collectivités de droit public, banques et États.

Risques inhérents aux branches

Un risque de branche naît lorsque des conditions politiques ou économiques spécifiques à une branche influencent la valeur d'un engagement. On désigne par «risque de branche» la partie d'un engagement dont la stabilité de la valeur – indépendamment du risque du croire – dépend de facteurs de risque économiques et politiques inhérents à une branche. Ce sont en particulier des risques de liquidité, de marché et de corrélation spécifiques à une branche qui sont influencés par ces facteurs de risque. Le risque de branche doit être compris comme risque cumulé spécifique, à l'instar du risque-pays. La BCBE procède à la gestion du risque de branche en application des directives de l'Association suisse des banquiers concernant la gestion du risque-pays. Le Conseil d'administration fixe des limites par branche. Il les vérifie et les approuve chaque année. Les limites de branche autorisées par le Conseil d'administration analogiquement aux limites des pays peuvent être intégralement épuisées par le Directoire en l'espace d'une année. Dès que la limite de branche a été fixée, on peut donc partir de l'idée que des risques latents inhérents qui pourraient engendrer des pertes à l'avenir sont encourus. Il s'agit de risques de recouvrement qui ne sont pas attribuables à un débiteur ou à une créance déterminé.

Risques de contrepartie dans les affaires interbancaires et dans les immobilisations financières

Un système de limites à plusieurs niveaux est également utilisé dans les affaires interbancaires et dans la gestion des risques de contrepartie ou de défaillance des immobilisations financières. À cet égard, des placements en francs suisses sont effectués majoritairement. Des options de vente sur le SMI sont utilisées pour se protéger contre une baisse des cours des actions. Les immobilisations financières couvrent les besoins de liquidités à long et moyen termes. Elles peuvent être utilisées pour garantir les crédits lombard de la BNS ou à d'autres fins de couverture. Le Conseil d'administration fixe les exigences de qualité pour les investissements effectués dans les immobilisations financières. Il définit la tolérance de risque à l'aide d'indices de risque et de leur paramétrage, et il est informé au moins tous les six mois sur leur respect. De plus, le Conseil d'administration définit annuellement les limites pour les pays et fixe le plafond pour les investissements à l'étranger. Sur cette base, la direction définit des limites pour les différentes catégories d'immobilisations et détermine les indicateurs et les indices de risque. Le comité ALM (ALCO) – gestion de l'actif et du passif – donne des consignes concernant la durée des investissements effectués dans des immobilisations financières. Chaque année, la stratégie de base est vérifiée pour les différentes catégories d'immobilisations, et un document directeur contraignant est rédigé; il définit les garde-fous pour les immobilisations financières.

Les risques-pays

Afin de limiter les risques-pays, un système de limites est appliqué. Le bilan des opérations en Suisse et à l'étranger, ainsi que la répartition des actifs selon pays ou groupes de pays sont exposés en détail à partir de la page 94. Les opérations à l'étranger portant

sur des crédits commerciaux ne font pas partie des activités centrales de la BCBE. Pour l'appréciation des risques-pays, le système d'évaluation des risques-pays mis à disposition par la Banque Cantonale de Zurich dans le cadre de la coopération des banques cantonales portant sur les affaires avec l'étranger est utilisé. Les correctifs de valeurs pour risques-pays sont contenus dans la position «Correctifs de valeurs et provisions».

Risques de marché

En raison des activités orientées en grande partie vers les opérations de bilan, le risque de variation des intérêts et le risque de liquidité revêtent une grande importance. Les risques de variation des intérêts et de liquidité sont restreints par des limites et des indicateurs de risque.

Risques de variation des intérêts

Le risque de variation des intérêts naît surtout du déséquilibre de la congruence des échéances entre actifs et passifs. À la BCBE, les risques de marché essentiels dans le livre bancaire résultent des affaires hypothécaires, dans la mesure où les hypothèques à terme fixe sont refinancées par des fonds de la clientèle non liés de façon fixe à un taux d'intérêt déterminé.

Le jaugeage et le pilotage des risques qui en résultent interviennent dans le cadre du Asset and Liability Management (ALM). C'est le Conseil d'administration qui édicte les objectifs stratégiques pour l'ALM. Il fixe les limites et définit la tolérance de risque. La Direction met en place un comité ALM (ALCO) qui a pour charge de mettre en œuvre les objectifs stratégiques édictés par le Conseil d'administration en se basant sur le règlement ALM. L'ALCO a les missions suivantes :

- évaluation et gestion des risques de variation des intérêts et de liquidité ainsi que des risques des immobilisations financières au niveau global de la banque ;

- surveillance du respect des tolérances de risque indiquées par le Conseil d'administration ;
- évaluation des indicateurs de risque à surveiller et selon le nouveau (système feux), justification ou mise en œuvre de mesures ;
- positionnement à moyen et à long termes du bilan bancaire sur la base de la stratégie globale de la banque et de l'estimation du marché (conditions des intérêts, structure de refinancement et d'investissements) ;
- élaboration de stratégies de sécurisation pour limiter l'exposition aux risques d'intérêt dans les opérations de bilan en utilisant des produits dérivés ;
- Définition de la réplication. Le Conseil d'administration se base chaque année sur les hypothèses données des clés de réplication ;
- délivrance de consignes stratégiques sur la gestion des liquidités ;
- délivrance de consignes tactiques sur les immobilisations financières (p.ex ; durée).

L'unité d'organisation « Conduite du bilan » est responsable de l'identification, le jaugage et la surveillance des risques de variations des intérêts.

Le pilotage du risque d'intérêt intervient à l'aide de mesures classiques inhérentes à la structure du bilan (p.ex. refinancement congruent, politique en matière de conditions) ainsi qu'en ayant recours à des dérivés d'intérêt. L'unité d'organisation « Conduite du bilan » établit chaque mois un compte rendu sur le respect des tolérances et indicateurs de risques à l'intention d'ALCO, et chaque trimestre à l'intention du Conseil d'administration. De plus, un rapport hebdomadaire détaillé est établi à l'intention du Directoire ainsi que du président du Conseil d'administration.

Le risque de variation des intérêts est quantifié mensuellement au moyen d'un bilan

d'échéance des intérêts par le calcul de la valeur en espèces et de la durée des positions fermes. De même, des simulations de sensibilité des revenus sont effectuées. Dans le cadre d'une planification à moyen terme, les risques du marché sont quantifiés annuellement au moyen de simulations de crise.

Pour le calcul de la modification de la valeur en espèce du capital propre, le régime d'attachement des intérêts de produits stables est reproduit au moyen d'un portefeuille de réplication. À cet égard, le comportement en matière d'attachement des intérêts et du capital d'une position est simulé au moyen d'un portefeuille de combinaisons d'intérêts du marché, de telle manière que la variance de la marge entre taux d'intérêt du client et le rendement du portefeuille répliqué soit minimisée. Ce sont des taux d'intérêt de produits et de marché historiques qui servent de base de données pour la simulation.

ALCO évalue la réplication et détermine chaque année les portefeuilles de réplication sur demande du contrôle de risques.

De plus la modification de la valeur en espèce des moyens propres n'est calculée que pour les positions fixes.

Risques de liquidité et risques de refinancement

Le risque de liquidité provient de l'acquisition de liquidités suffisantes dans une période appropriée pour satisfaire les engagements financiers actuels. La gestion du risque de liquidités assure à tout moment la solvabilité, et ce pendant les périodes de crise spécifiques aux banques et/ou au marché pendant lesquelles les possibilités de financement assurées et non assurées sont fortement entravées.

Le Conseil d'administration autorise les limites des sommes en trésorerie. Il définit la tolérance de risque pour les liquidités sur la base d'indicateurs de risque et de leur paramétrage et il est informé au moins tous les six mois sur leur respect. La direction fixe

les indices et les indicateurs de risque, et veille à assurer durablement une liquidité suffisante. L'ALCO formule des consignes tactiques de gestion de liquidité et décide des mesures pour se procurer éventuellement des moyens sur le marché des capitaux. La « Conduite du bilan » est responsable de l'identification, du jaugage et de la surveillance des risques de liquidité et de leur reporting.

Du point de vue commercial, on a un excédent permanent de liquidités. Il est placé en grande partie auprès de la BNS ainsi que de la Confédération et dans des organismes de droit public. Ces placements forment le niveau de moyens de trésorerie. Cet paramètre est calculé chaque jour et déclaré à la « Conduite du bilan ». Dans le sens d'une liquidité supplémentaire, d'autres obligations sont gérées dans les immobilisations financières.

Différents tests de crise permettent de contrôler la situation de la liquidité de la BCBE en cas de sollicitations lors d'événements extrêmes. On y vérifie le respect des indicateurs préventifs définis comme élément du concept des cas d'urgence. L'ALCO évalue chaque année l'adéquation et la pertinence des scénarios de crise définis. Les scénarios de crise définis sont présentés chaque année dans le cadre de la planification à moyen terme à des fins d'agrément. Un rapport sur les résultats du test de crise pour la liquidité est présenté au Conseil d'administration, il montre le respect de la tolérance des risques de liquidité dans des conditions de crise.

Le concept des cas d'urgence à plusieurs niveaux doit régler la répartition des rôles des personnes/organes compétents, le processus décisionnel, les mesures à mettre en œuvre ainsi que le flux de l'information en cas de difficultés de liquidité. Pour surveiller la situation des liquidités, on a recours à des indicateurs préventifs qui attirent l'attention à temps sur la naissance de risques pour les li-

quidités. Lorsqu'un tel indicateur est passé, un déclencheur de cas d'urgence (trigger) intervient, il prévoit la mise en place de mesures anticipatrices selon le niveau de gravité. Lors des tests de crise, il faut analyser l'éventuelle activation des indicateurs préventifs et procéder à des mesures correspondantes dans la gestion des liquidités de l'opération ordinaire. L'ALCO évalue chaque année l'adéquation du concept des cas d'urgence et soumet son avis à la Direction à des fins d'agrément.

Risques de marché découlant des opérations de négoce

Les risques de marché du livre de négoce sont gérés par l'unité d'organisation «Négoce» sur la base de la règle de minimis selon l'art. 83 OFR. La limite de minimis est répartie en tant que limite de position brute sur les groupes devises, obligations, actions et Eurex. Pour le groupe Eurex, le recours aux fonds propres est également limité. Le respect des limites fait l'objet d'un rapport journalier. Le Conseil d'administration adopte chaque année ces limites pour l'année suivante. Le reporting déterminant pour le compte rendu financier et la surveillance du respect des limites est effectué par une unité d'organisation indépendante des opérations de négoce.

Risques opérationnels

Par risques opérationnels, on entend le risque de pertes encouru par suite de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures internes, du personnel et de systèmes, ou par suite d'événements externes. Les risques opérationnels sont difficilement quantifiables. Le pilotage intervient dès lors surtout par le biais de mesures qualitatives. La gestion des risques opérationnels est en premier lieu l'affaire des cadres à tous les niveaux.

La BCBE accorde une grande importance à la qualité, la fiabilité et l'efficacité des pro-

cessus d'affaires, et considère la gestion des risques opérationnels comme un facteur de compétitivité s'agissant de la qualité du service, de la réputation de la banque et de l'efficacité de la production.

Le Conseil d'administration a défini le cadre pour la gestion et le contrôle des risques opérationnels. La responsabilité pour la mise en œuvre incombe au Directoire. Lors de la surveillance des risques opérationnels, il est assisté par l'unité d'organisation «Contrôle des risques».

La BCBE limite les risques opérationnels en édictant systématiquement des directives, en structurant les déroulements de travail tout en y incorporant des mécanismes de contrôle, en prônant la séparation des pouvoirs et en mettant en place des domaines de tâches, de responsabilité et de compétence clairement définis. Le risque opérationnel est constamment surveillé, contrôlé et piloté sur la base d'indicateurs de risque. Les enseignements sont intégrés dans le rapport «Conduite du bilan», qui est établi semestriellement.

Risques informatiques

La BCBE délègue une grande partie des prestations informatiques au HP Banking Service Center (HP BSC). Avec le partenaire d'externalisation HP BSC, une structure de gouvernance TI a été créée. Celle-ci dirige et garantit une collaboration aux niveaux stratégique (comité de pilotage TI), opérationnel (comité de direction TI) et d'exploitation (pilotage des programmes et développement conformes aux aspects bancaires).

L'organe de révision externe de HP BSC vérifie les secteurs informatiques externalisés et établit un rapport à l'intention des banques affiliées.

La BCBE surveille les prestations de services informatiques externalisées dans le cadre de son règlement «Surveillance de sociétés de participation financière et des

principales tâches dans l'externalisation». Cette surveillance inclut notamment l'examen par la société d'audit conformément à la législation bancaire, par la révision interne, par le Directoire, par le comité de révision et par le Conseil d'administration de la BCBE des rapports établis par les sociétés d'audit mandatées pour les audits spéciaux.

Risques de compliance

Font partie des risques de compliance les risques juridiques, de réputation et de pertes qui résultent de la violation de normes relevant du droit et de l'éthique. Les risques de compliance sont des risques comportementaux et forment un ensemble de coupure de risques juridiques, de réputation et de pertes. La BCBE assume une fonction de compliance selon Circ.-FINMA 08/24.

À l'instar du contrôle des risques, les tâches de compliance sont en principe intégrées dans les processus de traitement de la BCBE. L'unité d'organisation «Service juridique et compliance» surveille si tous les responsables de tâches de compliance sont désignés s'agissant des principales dispositions légales ou réglementaires, et établit semestriellement un rapport ad hoc. Le bureau de coordination en matière de compliance a un droit illimité à l'information, à l'accès et à la consultation des documents dans le cadre des tâches définies, est indépendant des activités commerciales générant des revenus et est soumis directement au responsable de la division Finances. Dans l'unité d'organisation «Service juridique et compliance» sont également saisis, traités et surveillés tous les actes juridiques en suspens. Pour la surveillance des directives sur le blanchiment d'argent, une application informatique est utilisée. Celle-ci identifie et transmet aux personnes compétentes pour traitement les afflux et sorties inhabituels de valeurs patrimoniales, de même que les écarts par rapport aux modèles de transaction des clients. Les responsabilités et les

mesures en matière de respect de l'obligation de diligence des banques sont clairement réglées. Leur mise en œuvre est surveillée par l'unité d'organisation « Service juridique et compliance ».

Externalisation d'unités d'affaires

En plus des services informatiques du HP Banking Service Center (HP BSC), la BCBE a également externalisé le trafic des paiements et l'administration des titres à Swisscom IT Services AG (jusqu'au 30 juin 2013, Entris Operations AG). Ces externalisations sont réglées dans des contrats de coopération et de « Service Level Agreements », ceci en conformité avec les directives relatives au devoir de surveillance. Tous les collaborateurs et prestataires de service sont soumis au secret bancaire, de sorte que la confidentialité est assurée.

Principes comptables et d'évaluation

Principes généraux

La comptabilité ainsi que les principes d'évaluation sont conformes aux dispositions du Code suisse des obligations (CO), de la Loi fédérale sur les banques (LFB) et de l'Ordonnance y relative (OB), ainsi qu'aux directives de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés (FINMA) et du règlement de cotation de la Bourse suisse. La clôture individuelle au 31 décembre 2013 a été établie en conformité avec les dispositions d'établissement des comptes applicables aux banques (art. 23-28 OB), les dispositions des directives d'établissement des comptes de la FINMA (Circ.-FINMA 08/2) et avec l'art. 6, al. 4 des directives concernant l'établissement des comptes de SIX. Cette clôture individuelle correspond à la clôture individuelle statutaire conformément au chiffre 1f des

directives d'établissement des comptes de la FINMA.

Les critères de comptabilisation et d'évaluation des comptes annuels 2012 et 2013 présentés dans le rapport de gestion sont en principe les mêmes et se prêtent donc à une comparaison aussi bien matérielle que formelle. Les modifications apportées aux critères d'évaluation sont précisées explicitement.

Les diverses positions détaillées dans une rubrique de bilan sont en principe valorisées séparément (valorisation individuelle).

Toutes les réserves disponibles sont clairement mentionnées. Les provisions ont été affectées aux domaines d'activité concernés. Les comptes annuels de la BCBE se composent du bilan, du compte de résultat, du tableau de financement, ainsi que de l'annexe.

La BCBE, dont le siège est à Berne, ne détient aucune filiale essentielle assujettie à consolidation. Par conséquent, il n'y a pas de consolidation.

Saisie des opérations

La saisie des opérations s'effectue le jour du bouclage. Les transactions en cours (principalement des opérations de caisse en devises et en titres non encore accomplies au moment du bilan) sont comptabilisées le jour du bouclage et portées au bilan de façon conforme (principe de transaction). Les opérations à terme sont comptabilisées et inscrites hors bilan.

Conversion des monnaies

Les postes en monnaies étrangères du compte de résultat sont convertis aux cours des devises applicables au moment de la transaction. Les actifs et passifs en monnaies étrangères sont évalués au cours des devises valables le jour du bilan, les opérations à terme au cours actuel de la durée résiduelle. Les avoirs en monnaies sont convertis au cours des billets en vigueur le jour du bilan.

Liquidités, effets de change et papiers monétaires, fonds passifs

L'évaluation est effectuée à la valeur nominale ou aux valeurs d'acquisition moins les correctifs de valeurs individuels pour les créances compromises. L'escompte non encore gagnée sur papiers monétaires, ainsi que les agios et disagios sur propres emprunts sont régularisés dans la durée dans les rubriques correspondantes du bilan.

Créances sur les banques et la clientèle, y compris les créances hypothécaires

La comptabilisation est effectuée à la valeur nominale. Les correctifs de valeurs pour les risques d'insolvabilité sont contenus dans le poste « Correctifs de valeurs et provisions ». Concernant les postes importants pour lesquels le risque de perte est certain et peut être chiffré avec exactitude, les correctifs de valeurs sont directement compensés avec les postes actifs correspondants.

Les correctifs de valeurs individuels ont été déterminés selon les mêmes critères que lors de l'exercice précédent. La BCBE distingue entre trois catégories de créances avec provisions.

- Les créances avec continuation du rapport de crédit :

Cette catégorie contient des créances qui sont considérées comme menacées, sans que l'on ne soit en présence d'indices d'une prochaine liquidation. La continuation de la relation de crédit est supputée. Ces positions sont valorisées comme valeurs de continuation, et le gage immobilier est considéré comme une garantie à hauteur de 90 % de la valeur déterminée avec prudence. S'agissant des valeurs de rendement déterminantes, un taux de capitalisation de 7 % est en principe appliqué pour les objets de rendement.

- Les créances exposées :

Cette catégorie englobe des créances qui, selon la notation interne de la clientèle, présente des risques. Pour des raisons de

- prudence, des correctifs de valeurs individuels sont constitués sur ces créances. Le gage immobilier est considéré comme une garantie à hauteur de 90 % de la valeur déterminée avec prudence. S'agissant des valeurs de rendement déterminantes, un taux de capitalisation de 7 % est appliqué pour les objets de rendement.
- Les créances dans le cas desquelles une liquidation était en cours ou probable (positions de liquidation):
Dans les cas où une liquidation d'une créance menacée est engagée ou probable, des valeurs de liquidation sont appliquées. Le gage immobilier pour les positions de liquidation est encore considéré comme une garantie à hauteur de 80 % de la valeur déterminée avec prudence. S'agissant des valeurs de rendement déterminantes, un taux de capitalisation de 7 % est appliqué pour les objets de rendement.

Ces trois catégories de débiteurs correspondent aux positions nécessitant des correctifs de valeurs. Les valeurs de couverture des garanties calculées selon les principes susmentionnés doivent être comprises dans toutes les catégories comme valeurs de liquidation au sens de Circ.-FINMA 08/2. Les créances exposées et menacées sont évaluées sur une base individuelle, et la moins-value est couverte par des correctifs de valeurs individuels. Les opérations hors bilan comme les engagements irrévocables, garanties ou instruments financiers dérivés sont également inclus dans cette évaluation. Les intérêts en retard de plus 90 jours sont considérés comme intérêts en souffrance. Les intérêts/commissions en souffrance et les intérêts/commissions dont la perception s'avère précaire ne sont plus comptabilisés comme produit, mais directement sous le poste «Correctifs de valeur et provisions». Les intérêts compromis sont en principe définis de la manière ci-après.

- Avances fixes, prêts, hypothèques : tous les intérêts impayés (y compris les intérêts courus) sur les postes enregistrant des arriérés de plus de 90 jours.
- Comptes courants : les intérêts non payés sur des postes compromis dont la limite sur compte courant a été dépassée.

La moins-value correspond à la différence entre la valeur comptable de la créance et le montant probablement récupérable, en considération du risque de contrepartie et du produit net de la vente de sécurités éventuelles. Si l'on estime que la procédure de réalisation prendra plus d'une année, le produit estimé de la réalisation sera diminué du coût de portage d'autant plus élevé. Des correctifs de valeurs individuels peuvent être opérés forfaitairement pour les portefeuilles de crédit homogènes bien définis, composés uniquement d'une série de petites créances. En sus des correctifs de valeurs individuels, la banque constitue des provisions forfaitaires pour couvrir les risques afférents aux diverses branches. Ces correctifs de valeurs forfaitaires permettent de couvrir les risques latents le jour de l'évaluation. Les risques de branches latents font l'objet de correctifs de valeurs à l'instar des risques-pays sur la base des limites autorisées par le Conseil d'administration. Selon le type de branche, des taux de risque individuels sont appliqués.

Prêts et emprunts de titres

Les opérations de prêt et d'emprunt de titres sont saisies à la valeur des fonds en espèce reçus ou donnés, y compris les intérêts courus.

Les titres empruntés ou reçus en garantie ne sont saisis au bilan que lorsque la BCBE acquiert le contrôle des droits contractuels incorporés dans ces titres. Les titres prêtés et mis à disposition comme garantie ne sont extournés du bilan que lorsque la BCBE perd les droits contractuels afférents à ces titres.

Les valeurs de marché des titres empruntés et prêtés sont surveillées quotidiennement et, cas échéant, des garanties supplémentaires doivent être données ou exigées.

Les frais encaissés ou payés sur opérations de prêts et de refinancement au moyen de titres sont comptabilisés comme produits ou comme charges d'intérêts, selon la méthode de régularisation.

Opérations de mise et de prise en pension (repurchase and reverse repurchase operations)

Les titres acquis avec une obligation de vente (reverse repurchase operations) et les titres vendus avec une obligation de rachat (repurchase operations) sont considérés comme des affaires de financement sûres et sont saisis à la valeur des fonds en espèces reçus ou donnés, y compris les intérêts courus.

Les titres reçus ou livrés ne sont portés au bilan ou n'en sont extournés que lorsque le contrôle des droits contractuels afférents à ces titres est cédé. Les valeurs de marché des titres reçus ou livrés sont surveillées quotidiennement et, cas échéant, des garanties supplémentaires doivent être données ou exigées.

Le produit des intérêts d'opérations «reverse repurchase» et les charges d'intérêts d'opérations «repurchase» sont régularisés en fonction des périodes sur la durée des transactions sous-jacentes.

Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce

Les portefeuilles de titres et de métaux précieux sont portés au bilan à la valeur du marché (cours de fin d'année). Est retenue comme valeur du marché le prix fixé sur un marché efficient et liquide. Si exceptionnellement aucune valeur de marché n'est disponible, l'évaluation et la comptabilisation se feront selon le principe de la valeur la plus basse.

Les gains et les pertes de cours résultant de l'évaluation sont comptabilisés dans le produit des opérations de négoce. Les produits d'intérêt et de dividende du portefeuille de négoce de titres sont crédités dans le produit d'intérêts et de dividende du portefeuille de négoce.

Les provisions sur le portefeuille de titres pour risques de règlement et de liquidité sont portées au bilan sous le poste «Correctifs de valeurs et provisions». Ces provisions étaient constituées, sans changement, à raison de 10 % de la limite de négoce.

Immobilisations financières

Figurent sous ce poste les titres qui n'ont pas été acquis dans une intention de négoce et – dans le cas de titres de participation – qui ne sont pas destinés à un placement durable. Les titres de participation sont enregistrés au bilan selon le principe de la valeur la plus basse, à savoir le prix d'achat ou la valeur inférieure du marché. Les agios et disagios sur les achats de titres à revenu fixe, acquis dans l'intention de les garder jusqu'à maturité, sont activés, passivés et régularisés sur toute la durée. Les gains de cours résultant de la vente de titres à revenu fixe initialement acquis dans l'intention de les garder jusqu'à maturité (composante intérêts) sont répartis sur la durée résiduelle.

Les titres à revenu fixe, acquis sans intention de les garder jusqu'à maturité, sont regroupés dans un portefeuille spécial et sont portés au bilan selon le principe de la valeur la plus basse.

Des correctifs de valeurs forfaitaires pour risques de liquidité sont constitués sur des placements à revenu fixe pour lesquels la banque a fixé un «investment grade» sur les limites, ceci sur la base des probabilités de défaillance selon Standard & Poor's sur une période de dix ans. Les limites autorisées annuellement peuvent être entièrement utilisées au courant de l'année. Des correctifs de valeurs individuels sont constitués sur des

placements à revenu fixe hors «investment grade» et sur des placements de sociétés sans rating officiel. Les correctifs de valeurs sont directement déduits de la rubrique «Immobilisations financières».

Des options de vente sur le SMI (Swiss Market Index) sont utilisées en guise de couverture du risque de baisse du cours des actions (la valeur des options était de 0,7 million de francs au 31 décembre 2013 et de 0,7 million au 31 décembre 2012). L'estimation de la valeur intrinsèque des options (montant in-the-money) s'effectue conjointement avec le portefeuille de titres couvert (valeur d'achat ou valeur plus basse de marché). Tout gain éventuel est déduit du prix d'achat, alors qu'une perte est considérée comme une partie de la valeur d'achat des actions couvertes. La valeur temporelle lors de l'achat des options fait partie des frais de couverture et vient immédiatement charger le compte de résultat sous la rubrique «Autres charges ordinaires» (3,4 millions de francs en 2013 et 1,4 million de francs en 2012) ou lui est créditée en cas de vente (2013: 0,1 million de francs, 2012: pas de vente). Lors de la conversion (la dissolution ou le remplacement d'une option intervient en l'espace de quatre semaines), lors de la réalisation ou de la liquidation d'une option, la valeur intrinsèque d'une option est utilisée pour réduire le prix d'acquisition de l'action couverte.

Le portefeuille de métaux précieux des immobilisations financières représente exclusivement le stock physique détenu en vue de couvrir les comptes en métaux précieux de la clientèle. Ces postes représentent par conséquent des positions de couverture et sont donc considérés comme une unité avec les comptes métal et comptabilisés à la valeur du marché. La chute du prix des métaux entraîne une évaluation plus basse des postes de l'actif. La perte correspondante est éliminée par la réduction de l'engagement sur les comptes métal. L'effet contraire découle

d'une augmentation des prix, les pertes et les gains se compensant également.

Les immeubles repris dans le cadre des affaires de crédit ou les immeubles qui ne sont plus nécessaires à l'exploitation bancaire et dévolus à la vente sont portés au bilan à la valeur de rendement ou à la valeur inférieure du marché, ou encore à la valeur de liquidation. Les adaptations qui en résultent sont saisies comme correctifs de valeurs. Une réappréciation à concurrence de la valeur d'acquisition intervient si le prix du marché, tombé en dessous de la valeur d'acquisition, remonte à nouveau.

Participations

L'évaluation des participations s'effectue au maximum au prix d'achat. Eu égard aux risques particuliers ainsi qu'à l'application du principe de prudence, des correctifs spécifiques de valeurs sont entrepris dans différents cas avant d'être directement déduits de ce poste du bilan. De plus, il est procédé à des amortissements si le rendement anticipé à moyen terme n'atteint pas 8 à 10 %.

Les participations qui confèrent à la banque une influence déterminante doivent être saisies en principe selon la méthode de la mise en équivalence dans le bouclage individuel à établir, conformément aux dispositions de l'art. 6, al. 4 de la directive concernant l'établissement des comptes de la SIX. À la BCBE, le bouclage individuel correspondant à la situation effective est identique avec le bouclage statutaire. Selon Circ.-FIN-MA 08/2 ch. marg 1f, les principes de comptabilisation exigés pour le bouclage statutaire doivent également être respectés dans le bouclage individuel à établir, conformément aux dispositions de l'art. 6, al. 4 de la directive concernant l'établissement des comptes de la SIX. Il convient en particulier d'appliquer le principe de la valeur la plus basse. La valorisation théorique des participations essentielles selon la méthode de mise en équivalence est illustrée en page 83.

Immobilisations corporelles

Depuis 1998, les immeubles de la banque ainsi que ceux nécessaires à l'exploitation sont comptabilisés chacun à leur coût d'acquisition ou aux valeurs de rendement plus basses. Si la valeur de rendement est plus élevée que la valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés jusqu'en 1998, c'est cette valeur plus basse qui sera retenue au bilan. Les valeurs de rendement sont périodiquement vérifiées. Depuis 1999, un fonds de renouvellement pour maintenir la valeur est alimenté chaque année à raison de 2,5 % de la valeur de rendement. Les investissements destinés au maintien de la valeur sont effectués à charge du fonds de renouvellement. Les investissements générateurs de plus-value sont activés.

Les autres immobilisations corporelles englobent les installations informatiques ainsi que le mobilier, les véhicules et machines. Les acquisitions mineures sont directement débitées des « Autres charges d'exploitation ». Les investissements plus importants sont activés à leur coût d'acquisition et amortis sur une durée de vie estimée de cinq ans. Les investissements dans des programmes informatiques et des licences de logiciels acquises sont amortis intégralement l'année de leur acquisition, sauf s'agissant de projets déterminés.

La stabilité de la valeur des immobilisations corporelles est vérifiée chaque année. Si un changement de la durée d'utilisation ou une moins-value est constaté lors de la vérification, la valeur comptable résiduelle est amortie comme prévu sur la durée d'utilisation restante ou il sera procédé à un amortissement hors plan.

Si une détérioration de valeur saisie lors d'une période comptable précédente tombe (tout ou partie), une réappréciation s'impose. Celle-ci devra être saisie via le résultat de la période.

Les gains réalisés sur la vente d'immobilisations corporelles sont comptabilisés sous

« Produits extraordinaires », les pertes réalisées sous « Charges extraordinaires ».

Valeurs immatérielles

Si dans le cas de l'acquisition d'une société ou d'une valeur patrimoniale, les coûts d'acquisition sont plus élevés que les actifs nets repris, la valeur résiduelle est activée comme survaleur (goodwill). Celle-ci est amortie sur la durée d'utilisation estimée. La durée d'amortissement est de cinq ans; elle peut être prolongée à maximum 20 ans dans des cas dûment fondés. Les valeurs immatérielles acquises sont portées au bilan, si elles apportent à la société une utilité mesurable sur plusieurs années. Les valeurs immatérielles créées en propre ne sont pas portées au bilan. Dans le cas de signes de détérioration de valeur, la valeur d'utilité doit être vérifiée et amortie davantage. La stabilité des valeurs immatérielles est vérifiée chaque année.

Comptes de régularisation actifs et passifs

En principe, l'ensemble des produits et des charges sont régularisés conformément à leur survenance. En particulier, les charges et produits d'intérêts, les charges de personnel et les autres charges d'exploitation, ainsi que les impôts directs courants échus et dus sont régularisés.

Autres actifs et passifs

Sont essentiellement comptabilisés sous ces postes les soldes des mouvements internes à la banque, les comptes d'impôts (impôts indirects) ainsi que les valeurs de remplacement positives et négatives découlant des activités de négoce (pour le compte de la banque et des clients) avec les instruments financiers dérivés.

Correctifs de valeurs et provisions

Ce poste comprend les correctifs de valeurs et les provisions pour les risques de recouvrement (du croire et risques-pays) qui ne

sont pas directement déduits des actifs, ainsi que les risques inhérents à d'autres activités (notamment ceux liés au marché, au règlement et à la liquidité des portefeuilles de titres et de devises destinés au négoce, ainsi que les risques engendrés par l'utilisation d'instruments dérivés). Les autres provisions de ce poste concernent principalement les propres assurances, le développement de produits, les engagements consentis. Les correctifs de valeurs et les provisions sont exposés sur le tableau en page 88, lequel intègre également ceux directement compensés avec les actifs (en particulier provisions et correctifs de valeurs pour risques inhérents sur immobilisations financières). Les correctifs de valeur et les provisions qui ne sont plus nécessaires au niveau de l'exploitation seront dissous avec effet sur le compte. Si la dissolution dépasse la formation, la dissolution s'effectue via le résultat extraordinaire.

Institutions de prévoyance

Les institutions de prévoyance de la BCBE retiennent ce qui suit:

- que les cotisations de l'employeur sont déterminées;
- que le principe des cotisations fixes ne sera pas rompu pour l'entreprise si l'institution de prévoyance ne devait pas disposer de suffisamment de valeurs patrimoniales;
- que des situations de placement ou d'assurance particulières auprès de l'institution de prévoyance n'entraînent pas davantage ou moins de coûts pour la BCBE;
- que les excédents des institutions de prévoyance sont en règle générale utilisés en faveur des destinataires.

Toutes les cotisations ordinaires de l'employeur découlant du plan de prévoyance des sociétés du groupe sont contenues dans les charges du personnel sur la base du fait générateur. Il sera évalué chaque année selon les Swiss GAAP RPC 16 si les institutions de

prévoyance présentent un avantage ou un engagement économique dans la perspective de la BCBE. Cette évaluation reposera sur les contrats, sur les comptes annuels des institutions de prévoyance et sur d'autres calculs indispensables pour pointer la situation financière et la couverture insuffisante ou excessive des institutions de prévoyance (conformément à la présentation de comptes Swiss GAAP RPC 26). La BCBE n'a pas pour autant l'intention d'utiliser l'avantage économique éventuel résultant d'une couverture excessive pour réduire les cotisations de l'employeur. Pour cette raison, tout avantage économique à venir ne sera pas porté à l'actif, alors qu'un engagement économique sera porté au passif.

La Caisse de pension de la BCBE compte 1464 personnes actives assurées et 732 rentiers et rentières (état au 1^{er} janvier 2014). Elle disposait au 31 décembre 2013 d'une fortune globale de 805,4 millions de francs (année précédente 779,7 millions). Selon les principes d'établissement des comptes applicables à la Caisse de pension de la BCBE, le degré de couverture se chiffre à 100 % tant que des réserves de fluctuation sont constituées. Avec de telles réserves se montant à 8,7 % (année précédente 11,5 %) de la fortune totale, la Caisse de pension est donc en situation d'équilibre financier. Pour le calcul des capitaux de couverture des rentes, un taux d'intérêt technique de 2,5 % a été appliqué.

Impôts

Impôts courants

Les impôts courants sont des impôts réguliers, en règle générale les impôts annuels sur le revenu. Les impôts uniques ou liés à des transactions ne font pas partie des impôts courants.

Les impôts courants sur le résultat de la période sont calculés en conformité avec les dispositions fiscales d'évaluation des bénéfices et sont saisis comme charges de la pé-

riode de calcul au courant de laquelle les bénéfices ont été réalisés.

Les impôts directs sur le bénéfice courant sont comptabilisés comme comptes de régularisation passifs.

Impôts latents

Les effets fiscaux relevant de différences temporelles entre les valeurs des actifs et les engagements portés au bilan, ainsi que leurs valeurs fiscales, sont comptabilisés comme impôts latents sous « Provisions ».

Les impôts latents sont calculés séparément pour chaque exercice. Les créances fiscales latentes relevant de différences temporelles ne sont de principe pas activées pour des raisons de prudence. Les créances fiscales latentes de la BCBE résultent essentiellement des réserves pour risques bancaires généraux. Elles sont donc intégralement imposées. Si ces réserves imposées sont utilisées à l'avenir, la charge fiscale se réduirait en conséquence. Mais étant donné que, à l'heure actuelle, la probabilité de réalisation d'un tel événement, le moment et le montant sont incertains, il est impossible de dire dans quelle mesure ces créances fiscales latentes pourront effectivement être réalisées à l'avenir. C'est pourquoi, de principe, elles ne sont pas activées.

Le calcul intervient sur la base des taux fiscaux estimés de la taxation effective.

La provision pour impôts latents est alimentée à partir du résultat.

Engagements conditionnels, engagements irrévocables, engagements de libérer ou d'effectuer des versements supplémentaires

La présentation des postes hors bilan s'effectue à la valeur nominale.

La politique d'affaires lors de l'utilisation des instruments financiers dérivés

a) Un intermédiaire pour la clientèle (titres et devises)

Les produits standardisés proposés sont essentiellement des produits EUREX. Les autres marchés choisis sont abordés par recours à des contre-parties de premier ordre. Les produits reposent avant tout sur des actions ou des indices d'actions. Les opérations sur produits dérivés non standardisés ne sont exécutées qu'avec des contreparties de premier ordre. Dans le domaine des produits structurés, la BCBE peut faire office de co-émettrice de produits à capital protégé sans s'engager personnellement.

b) Négoce sur propres positions

La BCBE n'assume pas de fonction de teneur de marché (market maker) dans le commerce de produits dérivés.

Dans le négoce de titres, seuls quelques bons d'option et quelques produits structurés sont de mise outre les options EUREX. Des opérations sur titres au moyen de produits dérivés OTC ne sont pas utilisées dans les transactions sur propres positions. En matière de devises, des opérations à terme et des options sont employées, à l'exclusion des contrats à terme.

Le commerce portant sur des instruments dérivés doit impérativement respecter les limites spécialement définies.

c) Recours aux produits dérivés dans le cadre de l'asset and liability management (ALM)

Dans le cadre de l'ALM, en respectant des limites déterminées, des instruments financiers dérivés sont utilisés pour la gestion de la structure des taux d'intérêt, soit dans le but de réduire les risques de variation des taux d'intérêt.

De plus, le recours à des instruments dérivés a également lieu dans le domaine des

papiers-valeurs pour couvrir une partie des immobilisations financières.

d) Comptabilisation et évaluation

Les instruments financiers dérivés ainsi que le volume des contrats sont mentionnés dans l'annexe avec leurs valeurs de remplacement positives et négatives. Ces dernières sont portées au bilan sous «Autres actifs et passifs». Les swaps sur taux d'intérêt utilisés dans le cadre de l'ALM sont évalués conformément à la méthode dite «accrual method», à savoir que le versement des intérêts est régularisé périodiquement. Les coûts engendrés par l'achat des options sur intérêts et les options de swap ou la valeur-temps de couvertures lors de conversions (la dissolution ou le remplacement intervient en l'espace de quatre semaines) sont immédiatement comptabilisés comme charges ou produits (2013: pas de charges; 2012: charges 13,4 millions de francs). Les produits de la vente d'options sur intérêts et de la dissolution de swaps de taux d'intérêt sont répartis sur la durée résiduelle (2013: 3,5 millions de francs; 2012: 5,7 millions de francs). Pour le surplus et pour autant qu'il s'agisse de positions de négoce, les instruments financiers dérivés sont évalués à la valeur de marché. Les opérations de couverture sont estimées de façon analogue aux opérations de base. Des «macro hedges» sont utilisés pour se protéger contre les variations des taux d'intérêts. Les relations de couverture, objectifs et stratégies des opérations de couverture sont documentés lors de la conclusion des instruments dérivés de couverture. L'effectivité des relations de couverture est mesurée au moyen du portefeuille global et contrôlé mensuellement. Les opérations de couverture dans le cadre desquelles la relation de couverture ne produit plus l'effet souhaité, partiellement ou intégralement, sont assainies à hauteur de la partie inefficace.

Modification des principes comptables et d'évaluation

Le principe d'évaluation pour les correctifs de valeur et les provisions sont précisés comme suit: les correctifs de valeur et les provisions qui ne sont plus nécessaires au niveau de l'exploitation seront dissous avec effet sur le compte. Si la dissolution dépasse la formation, la dissolution s'effectue via le compte extraordinaire. Jusqu'ici, les provisions dissoutes car devenues superflues étaient comptabilisées séparément dans les produits extraordinaires.

Afin de diversifier les risques des taux de change, le BCBE détenait une partie des réserves en or pour les risques bancaires généraux. Ces réserves placées en or étaient assurées par une position de métaux précieux ad hoc qui figurait au bilan dans les immobilisations financières. La position de métaux précieux a été vendue pendant l'exercice 2013, et le bénéfice de 31,6 millions de francs a été inscrit comme bénéfice provenant de la vente d'immobilisations financières. C'est pourquoi les principes d'évaluation formulés pour cette position or spécifique pour les rubriques «Principes de la couverture des risques», «Immobilisations financières» et «Impôts différés» sont caducs.

Par ailleurs, les principes comptables et les principes d'évaluation de la banque ont fait l'objet d'une adaptation formelle pendant la période sous revue, de sorte que les avoirs en chèques postaux apparaissent maintenant dans les créances envers les banques depuis l'attribution d'une licence bancaire à PostFinance.

Les principes comptables et les principes d'évaluation n'ont subi aucune autre modification importante depuis l'an dernier.

Événements postérieurs au jour du bilan

Au moment de l'établissement des comptes annuels, aucun événement majeur qui aurait eu une influence prépondérante sur la fortune, la performance ou la situation financière de l'exercice passé ne s'est produit.

Informations sur le bilan et hors bilan

Aperçu des couvertures

(en milliers de CHF)

		Garanties hypothécaires	Autres garanties	En blanc ¹	Total
Prêts					
Créances sur la clientèle		80 628	262 614	1 804 243	2 147 486
dont					
– comptes courants		80 469	23 967	90 692	195 128
– prêts			236 879	502 026	738 905
– collectivités de droit public		159	1 769	1 211 524	1 213 452
Créances hypothécaires		18 391 049	6 737	42 659	18 440 444
dont					
– immeubles d'habitation		15 825 391			15 825 391
– immeubles commerciaux		1 147 733			1 147 733
– artisanat et industrie		1 116 083			1 116 083
autres		301 842	6 737	42 659	351 237
Total des prêts	2013	18 471 678	269 351	1 846 902	20 587 930
	2012	17 832 667	227 494	2 145 170	20 205 330
Hors bilan					
Engagements conditionnels		18 750	27 743	87 159	133 652
Engagements irrévocables				244 082	244 082
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires				72 404	72 404
Total hors bilan	2013	18 750	27 743	403 644	450 137
	2012	14 106	36 596	382 906	433 609

¹ Y compris créances hypothécaires avec correctifs de valeurs

Créances avec provisions

(en milliers de CHF)

		Montant brut de la dette	Valeur estimée de la réalisation des sûretés	Montant net de la dette	Correctif de valeurs individuel ¹
Créances exposées ²	2013	84 973	39 963	45 010	61 187
	2012	93 411	47 737	45 674	68 508
Créances avec continuation de la relation de crédit	2013	436 207	248 797	187 410	235 338
	2012	465 718	266 036	199 683	246 620
Positions de liquidation	2013	28 564	11 192	17 372	17 388
	2012	34 351	14 835	19 517	20 386

¹ La BCBE procède aux correctifs de valeurs sur la base des limites fixées de MCHF 658 736 (année précédente MCHF 706 997). Pour cette raison, les correctifs de valeurs individuels divergent du montant net de la dette calculé sur l'utilisation effective du crédit.

² La définition des créances compromises se trouve en page 73.

Prêts improductifs (non performing loans)¹

(en milliers de CHF)

	31.12.2013	31.12.2012
Total des prêts à la clientèle	20 587 930	20 205 330
Créances sur la clientèle	2 147 486	2 410 411
Créances hypothécaires	18 440 444	17 794 919
Prêts improductifs¹	20 935	24 853
Prêts avec constitution de nouvelles provisions sur intérêts	18 960	23 143
Prêts avec comptes ne dégageant pas d'intérêts	1 975	1 710
Prêts improductifs en % du total des prêts à la clientèle	0,1	0,1
Correctifs de valeurs existants pour risques de défaillance afférents aux créances sur la clientèle	601 833	619 376
Provisions sur intérêts	970	762
Provisions sur capital	313 913	335 514
Provisions forfaitaires	286 950	283 100
Correctifs de valeurs en % du total des prêts à la clientèle	2,9	3,1

¹ Prêts dont la rémunération est compromise (cf. page 73, principes d'évaluation des créances sur la clientèle)

Portefeuille de titres et de métaux précieux destinés au négoce

(en milliers de CHF)

	31.12.2013	31.12.2012
Portefeuille de titres et de métaux précieux destinés au négoce		
– Titres de créance	1 624	4 042
– cotés	902	3 413
– non cotés	722	630
– Titres de participation	3	36
– Métaux précieux	2 419	4 640
Total du portefeuille de titres et de métaux précieux destinés au négoce	4 046	8 719
dont titres admis en pension en vertu des impératifs de liquidité	795	3 162

Immobilisations financières

(en milliers de CHF)

	Valeur comp- table	31.12.2013 Valeur mar- chande ¹	Valeur comp- table	31.12.2012 Valeur mar- chande ¹
Immobilisations financières				
– Titres de créance	2 505 728	2 621 829	2 498 133	2 650 006
– dont titres conservés jusqu'à leur échéance	2 505 728	2 621 804	2 493 629	2 645 465
– dont évalués selon le principe de la valeur la plus basse	0	25	4 504	4 541
– Titres de participation	125 975	170 731	114 792	141 173
– dont participations qualifiées				
– Métaux précieux	10 346	10 364	103 867	151 299
– Immeubles	1 732	1 800	10 292	11 423
Total des immobilisations financières	2 643 782	2 804 725	2 727 085	2 953 901
Dont titres admis en pension en vertu des impératifs de liquidité	2 147 949	2 243 832	2 124 692	2 250 422

¹ Correspond à la Fair Value selon Circ.-FINMA 08/2

Précisions concernant les participations

(en milliers de CHF)

	31.12.2013	31.12.2012
Participations		
– avec valeur boursière	21 037	21 037
– sans valeur boursière	20 934	12 627
Total des participations	41 971	33 664
Indications concernant les participations (quote-part de plus de 10 % et valeur de marché/valeur fiscale > CHF 5 millions)		
Portées au bilan dans la rubrique des participations :		
– RTC Real-Time Center AG, Liebfeld, siège : Kôniz; capital CHF 30 millions; prestations de services dans le domaine de l'organisation, du conseil et de la fiducie	96,9 %	96,9 %
– Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses, Zurich, siège : Zurich; capital CHF 825 millions, dont libérés CHF 165 millions (institut de lettres de gages)	10,7 %	10,7 %
– Jungfrauabahn Holding AG, Interlaken, siège : Interlaken; capital CHF 8,8 millions; (chemin de fer de montagne), lieux de cotation : Zurich; capitalisation boursière au 31.12.2013 : CHF 380,4 millions; numéro de valeur : 1.787.578	14,3 %	14,3 %
– Victoria-Jungfrau Collection AG, Interlaken, siège : Interlaken; capital CHF 28 millions (hôtel), lieux de cotation : Zurich et Berne; capitalisation boursière au 31.12.2013 : CHF 78,4 millions; numéro de valeur : 111.107	12,1 %	12,1 %
– Legando AG, Schwerzenbach, siège : Schwerzenbach; capital CHF 2 millions (développement de logiciels)	n.a. ¹	100,0 %
– BioMedInvest AG I, Hünenberg, siège Hünenberg; capital CHF 38 millions; financement dans le domaine de la biotechnologie et la technique médicale	38,5 %	34,3 %
– Entris Operations AG, Gümliigen, siège : Muri, près de Berne; (rachat par Swisscom IT Services fin juin 2013)		50,0 %
– Seniorenresidenz Talgut Ittigen AG, Ittigen, siège : Ittigen; capital CHF 10,8 millions; résidence pour personnes âgées	66,7 %	33,3 %
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires sur actions et autres titres de participation	72 404	74 904
En outre, la BCBE détient des participations dans Swisscanto Holding SA, Berne (société de fonds) de 7,6 %, dans Caleas AG, Zurich (leasing) de 6,3 %.		

Effets d'une valorisation théorique des participations essentielles (quote-part de participation supérieure à 20 %) selon la méthode de mise en équivalence

	31.12.2013	31.12.2012
	Valeur au bilan	Equity
Portefeuille participations	8 306	82 373 ²
Produit des participations	1 531	6 725 ³
		Valeur au bilan
		Equity
		0
		82 122
		750
		1 589

¹ Ne se qualifie plus comme participation essentielle

² Dont changements du portefeuille par transactions sur capital (y.c. achats/ventes): -4336

³ Dont changements par transactions sur capital (y.c. achats/ventes): +608

Présentation de l'actif immobilisé

(en milliers de CHF)

	Exercice sous revue								Valeur comptable à fin 2013
	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur comptable fin 2012	Reclassements	Investissements	Désinvestissements	Amortissements	Transferts à provisions, réserves & fonds de renouvellement	
Participations									
– participations majoritaires	36 994	–36 994	0		8 306				8 306
– participations minoritaires	112 662	–78 997	33 664		61	–0	–61		33 664
Total des participations	149 656	–115 992	33 664		8 367	–0	–61		41 971
Immobilisations corporelles									
Immeubles									
– Immeubles de la banque et comptes de construction	320 843	–141 932	178 911	–4 796 ¹	9 010		–486	–6 593	176 046
– Autres immeubles et comptes de construction	19 247	–5 812	13 435	13 765 ¹	2 025		–136	–1 370	27 718
Autres immobilisations corporelles	30 232	–22 225	8 007		2 174		–3 686		6 494
Autres	58 348	–56 594	1 754		13 022		–13 311		1 466
Total immobilisations corporelles	428 670	–226 563	202 107	8 969	26 230		–17 619	–7 963	211 724
Valeurs immatérielles									
Goodwill	17 464	–3 493	13 972	224			–3 582		10 613
Total valeurs immatérielles	17 464	–3 493	13 972	224			–3 582		10 613
Valeur d'assurance immobilière des immeubles bancaires et comptes de construction (sans les immeubles en construction qui sont assurés à la valeur croissante)									426 734
Valeur d'assurance immobilière des autres immeubles et comptes de construction (sans les immeubles en construction qui sont assurés à la valeur croissante)									63 960
Valeur d'assurance incendie des autres immobilisations corporelles									47 025
Engagements: futures tranches de leasing opérationnel									–

¹ Nouvelles imputations immobilières sous les positions immobilisations financières et immobilisations corporelles.

Autres actifs et autres passifs

(en milliers de CHF)

	31.12.2013		31.12.2012	
	Autres actifs	Autres passifs	Autres actifs	Autres passifs
Autres actifs/passifs				
– Valeurs de remplacement positives/négatives d'instruments financiers dérivés				
– des opérations de couverture de la banque	22 092	148 954	27 928	267 220
– des opérations de négoce	6 767	7 032	10 933	10 506
– Compte de compensation	101 572		224 745	
– Impôts indirects	13 763	10 269	36 394	14 958
– Autres actifs/passifs	35 585	42 319	137 575	72 481
Total	179 779	208 575	437 575	365 166

Actifs gagés ou cédés, et actifs sous réserve de propriété

(en milliers de CHF)

	31.12.2013	31.12.2012
Actifs gagés ou cédés, et actifs sous réserve de propriété (sans opérations de prêt et de mise en pension avec des titres)		
– Créances envers les banques (engagement: CHF 97,8 millions; 2012: 191,1 millions)	134 370	194 009
– Cédules hypothécaires en couverture des lettres de gage (engagement: CHF 1100,0 millions; 2012: CHF 1100,0 millions)	2 714 229	1 596 354
– Titres pour les facilités de financement intrajournalier/des goulets d'étranglement de la BNS (non utilisé)	144 260	165 017
– Titres en couverture du crédit intrajournalier/au jour le jour de la Swiss Euro Clearing Bank (non utilisé)		3 675
– Titres/fonds en espèce en couverture d'appels de marges des bourses à options et garanties pour établissements créés en commun par les banques (engagement: CHF 47,2 millions; 2012: CHF 33,4 millions)	99 127	120 088
– Titres en couverture de l'association boursière bernoise (engagement: aucun; 2012: aucun)	97	98
Total	3 092 082	2 079 240

Opérations de prêt et de mise en pension avec des titres

(en milliers de CHF)

	31.12.2013	31.12.2012
Opérations de prêt et de mise en pension avec des titres		
Valeur comptable des créances sur dépôts en espèces dans le cadre d'opérations de « securities borrowing » et de « reverse repurchase »	84 488	77 673
Valeur comptable des engagements sur dépôts en espèces dans le cadre d'opérations de « securities lending » et de « repurchase »	–	–
Valeur comptable des titres appartenant à la banque prêtés dans le cadre du « securities lending » ou livrés comme garantie dans celui du « securities borrowing », ainsi que transférés dans des opérations de « repurchase »	720	763
dont: ceux pour lesquels le droit d'aliénation ou de nantissement a été accordé sans restriction	720	763
Valeur comptable des titres empruntés à titre de garantie dans le cadre du « securities lending » ou dans le cadre du « securities borrowing », ainsi que des titres reçus dans le cadre d'opérations de « reverse repurchase », pour lesquels le droit d'aliénation ou de nantissement a été accordé sans restriction	85 427	78 499
dont titres qui ont été nantis ou aliénés	–	–

Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements

(en milliers de CHF)

	Nombre	31.12.2013	Nombre	31.12.2012
		Montant		Montant
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements				
jusqu'à CHF 10 000	460 147	1 202 091	484 962	1 199 843
de CHF 10 000 à CHF 30 000	143 280	2 601 250	143 279	2 597 292
de CHF 30 000 à CHF 100 000	133 501	6 825 875	131 205	6 679 279
de CHF 100 000	26 486	6 534 177	25 447	6 310 367
Total	763 414	17 163 393	784 893	16 786 780

Institutions de prévoyance

(en milliers de CHF)

	31.12.2013	31.12.2012
Engagements envers les propres institutions de prévoyance	20 985	12 948

Réserve de cotisations d'employeur (RCE)

La BCBE n'a pas de réserves de cotisations d'employeur dans des institutions de prévoyance patronales ou toute autre institution.

	Excédent de couverture (+) Sous-couverture (-) 31.12.2013	Part économique de la banque		Variation p. r. à 2012/avec effet sur le résultat 2013	Cotisations régularisées sur la période	Charges de prévoyance dans charges de personne	
		31.12.2013	31.12.2012			2013	2012
Utilité économique/engagement économique et charges de prévoyance							
Plans de prévoyance sans excédent ni sous-couverture selon Swiss GAAP RPC 16	-	-	-	-	30 910 ¹	26 650 ²	11 501
Institutions de prévoyance sans propres actifs	-	-	-	-	467	440	400
Total	-	-	-	-	31 377	27 090	11 901

¹ Charge unique de 15,3 millions de francs liée à l'abaissement du taux d'intérêt technique de la caisse de pension et 50 pour cent de l'excédent du versement de la prime de développement durable 2003-2012 de 4,3 millions de francs.

² Charge unique de 15,3 millions de francs liée à l'abaissement du taux d'intérêt technique de la caisse de pension.

Selon Swiss GAAP RPC 16, il convient d'évaluer chaque année du point de vue de la banque, si une utilité économique ou un engagement économique ressort d'un plan de prévoyance. Pour le calcul, on se réfère au boucllement de l'institution de prévoyance.

Une appréciation exhaustive n'a pas d'effets économiques sur la banque; dans le boucllement de la Caisse de pension de la BCBE établi selon Swiss GAAP RPC 26, il n'y pas de fonds libres ni de sous-couvertures au 31 décembre 2013. Il n'y a pas d'institutions de prévoyance patronales.

De plus, la BCBE n'a pas l'intention d'utiliser une éventuelle utilité économique résultant d'un excédent de couverture pour abaisser les cotisations de l'employeur. Pour cette raison, une utilité économique future n'est pas activée.

Emprunts obligataires

(en milliers de CHF)

					2013	2012
Emprunts obligataires						
<hr/>						
État au 31 décembre					200 000	200 000
<hr/>						
État au 31 décembre	100 000	2%%	2004	Échéance	2014	non dénonçable
État au 31 décembre	100 000	2%%	2004	22 avril	2016	non dénonçable

Aucun emprunt obligataire du propre portefeuille n'a été tenu.

Taux d'intérêt moyen pondéré au 31 décembre 2013: 2,750% (2012: 2,750%)

Lettres de gage

(en milliers de CHF)

					2013	2012
Emprunts auprès de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses						
<hr/>						
État au 31 décembre					1 100 000	1 100 000

Taux d'intérêt moyen pondéré au 31 décembre 2013: 2,073% (2012: 2,243%)

Correctifs de valeurs et provisions

Réserves pour risques bancaires généraux

(en milliers de CHF)

	État à fin 2012	Utilisation conforme à leur but	Recouvrements, intérêts compromis, différences de change	Nouvelles constitutions à charge du compte de résultat	Dissolutions au profit du compte de résultat	Nouvelles constitutions/dissolutions nettes compte de résultat	État à fin 2013
Correctifs de valeurs et provisions							
Correctifs de valeurs et provisions pour risques de défaillance (risques de recouvrement et risques-pays)							
A) Créances sur la clientèle	619 376	-1 146	484	54 762	-71 643	-16 881	601 833
Dont							
– provisions sur intérêts	762	-91	484		-185	-185	970
– provisions individuelles	335 514	-1 055		50 912	-71 458	-20 546	313 913
– provisions forfaitaires	283 100			3 850		3 850	286 950
B) Immobilisations financières à revenu fixe	82 381	-241		4 255	-4 238	16	82 156
Correctifs de valeurs et provisions pour autres risques commerciaux	84 702	-650	191	2 774	-4 121	-1 347	79 791 ¹
Autres provisions	56 348	-16 939	556	36 749	-14 951	21 798	61 763
Total des correctifs de valeurs et provisions	842 808	-18 977	1 231	98 540	-94 954	3 586	825 544¹
À déduire : correctifs de valeurs compensés directement à l'actif	104 684	-891	191	5 829	-8 109	-2 281	98 598 ¹
Total des correctifs de valeurs et provisions selon le bilan	738 125	-18 085	1 040	92 711	-86 844	5 867	726 946
Réserves pour risques bancaires généraux²	586 447			74 000	-30 220³	43 780	630 227

¹ Nouvelles imputations immobilières de CHF 3,105 millions sous les positions immobilisations financières et immobilisations corporelles.² Imposition fiscale intégrale³ Voir produits extraordinaires en page 100

Capital social, réserves légales générales, autres réserves

(en milliers de CHF)

	Valeur nomi- nale totale	2013 Capital don- nant droit au dividende	Valeur nomi- nale totale	2012 Capital don- nant droit au dividende
Capital social				
Capital-actions	186 400 ^{1,2}	186 400	186 400 ^{1,2}	186 400

¹ Réparti en 9320000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 20.–

² Capital conditionnel ouvert pour l'intéressement des collaborateurs: CHF 5000000.– (250000 actions nominatives à nominal CHF 20.–)

	Nominal	2013 part en %	Nominal	2012 part en %
Actionnaires importants et groupes d'actionnaires avec droit de vote				
Canton de Berne – avec droit de vote	96 000	51,5	96 000	51,5

	État à fin 2012	Attribution de l'utilisation du bénéfice	Attribution des transac- tions sur propres actions	Variations par suite de transactions sur capital	État à fin 2013
Réserves légales générales, autres réserves					
Réserves légales générales	239 185			-26 835	212 350
– dont réserves par apport de capital	26 835			-26 835	
Autres réserves	996 942	56 000 ¹	1 539 ²		1 054 482

¹ De l'utilisation du bénéfice 2012

² L'attribution se compose comme suit
– dividende sur propres actions 1320
– gains d'aliénation de propres actions 219

Justification du capital propre

(en milliers de CHF)

		2013		2012
Capital propre au début de l'exercice sous revue				
Capital-actions		186 400		186 400
Réserves légales générales		239 185		239 185
Autres réserves		996 942		912 795
Propres actions		-37 594		-41 940
Bénéfice au bilan		129 216		131 559
Capital propre		1 514 149		1 427 999
Réserves pour risques bancaires généraux		586 447		571 088
Total des fonds propres au 01.01.2013 (avant utilisation du bénéfice)		2 100 596		1 999 087
- remboursement de valeur nominale	-		-	
+ augmentation du capital-actions	-		-	
= variation nette du capital-actions		-		-
+ attribution aux réserves légales générales à partir de l'utilisation du bénéfice		-		-
+ agio de l'augmentation de capital	-		-	
- indemnisation des droits de souscription des actionnaires	-		-	
- coûts des transactions sur capital	-		-	
+ droits de souscription sur propres actions	-		-	
+ dividende sur propres actions	1 320		615	
+ gains d'aliénation de propres actions	219		2 532	
+ attribution de l'utilisation du bénéfice de l'année précédente	56 000		81 000	
= variation nette des autres réserves		57 539		84 148
- achats de propres actions aux coûts d'acquisition	-58 595		-31 158	
+ ventes de propres actions aux coûts d'acquisition	58 900		35 504	
= variation nette des propres actions		305		4 346
- dividende sur capital-actions à partir du bénéfice annuel de l'exercice précédent	-72 044		-49 396	
- dividende de réserves issues d'apports de capital	-26 748			
- attribution aux autres réserves	-56 000		-81 000	
+ bénéfice de l'exercice sous revue	130 132		128 053	
= variation nette du bénéfice porté au bilan		-24 660		-2 343
capital propre à la fin de l'année sous revue (hors réserves pour risques bancaires généraux)		1 547 334		1 514 149
+ attribution et reports aux/prélèvements des réserves pour risques bancaires généraux (y compris réévaluations)		43 780		15 359
Total des fonds propres à la fin de l'année précédente (avant utilisation du bénéfice)		2 177 561		2 100 596
dont				
- capital-actions		186 400		186 400
- réserves légales générales		212 350		239 185
- autres réserves		1 054 482		996 942
- propres actions		-37 289		-37 594
- bénéfice au bilan		131 392		129 216
- réserves pour risques bancaires généraux		630 227		586 447

Capital propre

(en milliers de CHF)

	2013	2012
Capital-actions	186 400	186 400
Réserves légales générales	212 350	239 185
– dont réserves par apport de capital		26 835
Autres réserves	1 054 482	996 942
Propres actions	–37 289	–37 594
Bénéfice porté au bilan	131 392	129 216
Capital propre (avant utilisation du bénéfice)	1 547 334	1 514 149
– proposition d'utilisation du bénéfice	–51 260	–98 792
Capital propre (après utilisation du bénéfice)	1 496 074	1 415 357

	Nombre	2013 Prix de trans- action moyen en CHF	Nombre	2012 Prix de trans- action moyen en CHF
Propres actions en portefeuille				
Propres actions au 1 ^{er} janvier	160 349		194 949	
+ achats	246 872	237.35	123 695	251.89
– ventes	–243 186	242.20	–158 295	224.29
dont en relation avec des bonifications sur actions nominatives émises par la BCBE	–104 669	209.68	–45 115	209.68
= État au 31 décembre	164 035		160 349	
Il n'y a pas de subdivision du propre portefeuille affectée à des fins déterminées. En fin d'année, 60 000 actions figuraient dans le treasury stock. Il peut en particulier être utilisé pour le programme d'intéressement des collaborateurs.				
Actions dans le portefeuille de la caisse de pension de la BCBE				
Actions nominatives BCBE au 31 décembre	57 489		57 489	
Actions dans le portefeuille de sociétés liées				
Actions nominatives BCBE au 31 décembre	32		32	
Comptent comme sociétés liées les collectivités de droit public du canton ou les sociétés d'économie mixte dans lesquelles le canton détient une participation qualifiée.				

Structure des échéances de l'actif circulant et des fonds étrangers

(en milliers de CHF)

	À vue	Dénonçable	Durée rési- duelle jusqu'à 3 mois	Durée rési- duelle de 3 à 12 mois	Durée rési- duelle de 1 à 5 ans	Durée rési- duelle de plus de 5 ans	Immobilisé	Total	
Actif circulant									
Liquidités	2 502 620							2 502 620	
Créances résultant de papiers monétaires	33		106	106				244	
Créances sur les banques	107 433	7 209	307 525		21			422 189	
Créances sur la clientèle ¹	20 042	276 032	533 136	558 290	595 162	164 823		2 147 486	
Créances hypothécaires	4 380	1 951 995	1 359 709	2 461 983	9 465 367	3 197 011		18 440 444	
Portefeuille de titres et de métaux précieux destinés au négoce	4 046							4 046	
Immobilisations financières	136 321		100 742	504 949	1 568 561	331 475	1 732	2 643 782	
Total de l'actif circulant	2013	2 774 875	2 235 237	2 301 219	3 525 328	11 629 111	3 693 309	1 732	26 160 811
	2012	2 579 094	2 235 228	2 488 782	3 318 027	12 491 334	2 490 191	10 292	25 612 949
Fonds étrangers									
Engagements envers les banques	98 396		42 892		3 000			144 287	
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placement		17 090 750	72 643					17 163 393	
Autres engagements envers la clientèle	4 690 216	270		103				4 690 589	
Obligations de caisse			9 117	42 946	102 577	16 500		171 140	
Prêts de la centrale d'émission de lettres de gage et emprunts			63 000	175 000	574 000	488 000		1 300 000	
Total des fonds étrangers	2013	4 788 612	17 091 020	187 652	218 049	679 577	504 500		23 469 410
	2012	4 751 204	16 709 436	121 756	162 998	831 138	527 363		23 103 896

¹ Les créances sur la clientèle sous forme de compte courant ainsi que les crédits de construction sont réputés dénonçables.

Créances et engagements envers les sociétés liées ainsi que crédits aux organes et transactions avec des personnes proches

(en milliers de CHF)

	31.12.2013	31.12.2012
Créances sur les sociétés liées	6 052	3 904
Engagements envers les sociétés liées	254 823	196 927
Sont considérées comme sociétés liées les établissements de droit public du canton ou les entreprises d'économie mixte dans lesquelles le canton détient une participation qualifiée.		
Créances découlant des crédits aux organes	17 368	15 409
Sont considérées comme crédits aux organes les créances sur les membres du Conseil d'administration, les membres du Directoire, les membres du Directoire élargi ainsi que toutes les sociétés contrôlées par des personnes énumérées ci-dessus.		

Transactions avec des personnes proches

À l'exception des membres du Directoire et du Directoire élargi, les transactions (telles qu'opérations sur titres, trafic des paiements, octroi de crédits et indemnisations sur dé-

pôts) avec des personnes proches ont été exécutées aux conditions et taux d'avance appliqués aux tiers.

Le Directoire et le Directoire élargi bénéficient, à l'instar du personnel, des conditions préférentielles usuelles à la branche (indications supplémentaires en page 105).

Bilan selon opérations en Suisse et à l'étranger

(en milliers de CHF)

Actifs

	2013		2012	
	En Suisse	À l'étranger	En Suisse	À l'étranger
Liquidités	2 497 244	5 376	2 238 647	7 197
Créances résultant de papiers monétaires	224	20	226	67
Créances sur les banques	227 389	194 800	218 789	206 890
Créances sur la clientèle	2 119 439	28 047	2 391 931	18 480
Créances hypothécaires	18 439 512	932	17 794 919	
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	4 042	3	7 717	1 002
Immobilisations financières	2 316 054	327 728	2 405 879	321 205
Participations	41 971	0	33 664	0
Immobilisations corporelles	211 724		202 107	
Valeurs immatérielles	10 613		13 972	
Comptes de régularisation	58 547		70 915	
Autres actifs	163 672	16 107	417 408	20 167
Total des actifs	26 090 431	573 013	25 796 174	575 008

Passifs

	2013		2012	
	En Suisse	À l'étranger	En Suisse	À l'étranger
Engagements envers les banques	132 559	11 728	120 197	15 239
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	16 660 908	502 486	16 275 591	511 190
Autres engagements envers la clientèle	4 545 533	145 056	4 513 225	142 217
Obligations de caisse	171 140		226 237	
Prêts de la centrale d'émission de lettres de gage et emprunts	1 300 000		1 300 000	
Comptes de régularisation	80 953		63 400	
Autres passifs	146 043	62 532	255 253	109 913
Correctifs de valeurs et provisions	726 946		738 125	
Réserves pour risques bancaires généraux	630 227		586 447	
Capital-actions	186 400		186 400	
Réserves légales générales	212 350		239 185	
Autres réserves	1 054 482		996 942	
Propres actions	-37 289		-37 594	
Bénéfice reporté	1 260		1 163	
Bénéfice de l'exercice	130 132		128 053	
Total des passifs	25 941 642	721 803	25 592 624	778 559

Actifs selon pays ou groupes de pays

(en milliers de CHF)

		2013		2012
		Part en %		Part en %
Europe	26 579 834	99,69	26 301 318	99,74
dont Suisse	26 090 431	97,85	25 796 174	97,82
dont Allemagne	84 112	0,32	13 740	0,05
dont France	49 667	0,19	76 950	0,29
dont Italie	12 240	0,05	12 079	0,05
dont Autriche	618	0,00	10 299	0,04
dont Liechtenstein	1 000	0,00	3 375	0,01
Amérique du Nord	48 452	0,18	42 113	0,16
Amérique du Sud et centrale	24	0,00	21	0,00
Asie/Océanie	34 853	0,13	27 276	0,10
Afrique	281	0,00	455	0,00
Total actifs	26 663 445	100,00	26 371 182	100,00

Bilan par monnaies

Actifs	CHF	USD ¹	EUR ²	Autres monnaies	Total
	CHF 1000	CHF 1000	CHF 1000	CHF 1000	CHF 1000
Liquidités	2 483 217	1 575	14 992	2 836	2 502 620
Créances résultant de papiers monétaires	232	1	10	1	244
Créances sur les banques	208 622	128 076	42 210	43 282	422 189
Créances sur la clientèle	2 104 327	3 188	39 443	528	2 147 486
Créances hypothécaires	18 440 444				18 440 444
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	4 042	0	2	1	4 046
Immobilisations financières	2 497 047	29 602	114 639	2 494	2 643 782
Participations	41 971		0		41 971
Immobilisations corporelles	211 724				211 724
Valeurs immatérielles	10 613				10 613
Comptes de régularisation	58 547				58 547
Autres actifs	177 145	838	1 176	620	179 779
Total des actifs portés au bilan	26 237 932	163 280	212 472	49 760	26 663 445
Prétentions à livraison résultant d'opérations de caisse sur devises, d'opérations à terme sur devises et d'opérations sur options de change	866 787	376 446	625 666	99 323	1 968 222
Total des actifs	27 104 719	539 726	838 138	149 083	28 631 667
Passifs					
	CHF	USD ¹	EUR ²	Autres monnaies	Total
	CHF 1000	CHF 1000	CHF 1000	CHF 1000	CHF 1000
Engagements envers les banques	69 776	21 515	51 769	1 228	144 287
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	17 028 549		134 845		17 163 393
Autres engagements envers la clientèle	4 280 538	133 851	234 832	41 369	4 690 589
Obligations de caisse	171 140				171 140
Prêts de la centrale d'émission de lettres de gage et emprunts	1 300 000				1 300 000
Comptes de régularisation	80 953				80 953
Autres passifs	203 523	3 203	991	856	208 575
Correctifs de valeurs et provisions	726 946				726 946
Réserves pour risques bancaires généraux	630 227				630 227
Capital-actions	186 400				186 400
Réserves légales générales	212 350				212 350
Autres réserves	1 054 482				1 054 482
Propres actions	-37 289				-37 289
Bénéfice reporté	1 260				1 260
Bénéfice de l'exercice	130 132				130 132
Total des passifs portés au bilan	26 038 986	158 569	422 436	43 453	26 663 445
Obligations de livraison résultant d'opérations de caisse sur devises, d'opérations à terme sur devises et d'opérations sur options de change	1 091 331	378 640	398 562	99 689	1 968 222
Total des passifs	27 130 317	537 209	820 998	143 142	28 631 667
Position nette par monnaie	-25 599	2 517	17 140	5 941	

¹ Cours d'inventaire pour actifs et passifs portés au bilan au 31.12.2013 : CHF 0.8894 (2012 : CHF 0.9138)

² Cours d'inventaire pour actifs et passifs portés au bilan au 31.12.2013 : CHF 1.2255 (2012 : CHF 1.2079)

Informations concernant les opérations hors bilan

(en milliers de CHF)

	31.12.2013	31.12.2012
Répartition des engagements conditionnels		
Garanties de couverture de crédit et assimilables	74 562	69 072
Garanties de prestations de garantie et assimilables	58 151	51 998
Engagements irrévocables	939	2 366
Autres engagements conditionnels	p.m. ¹	p.m. ¹
Total	133 652	123 435

¹ Responsabilité solidaire à titre d'organe (taxe sur la valeur ajoutée)

	31.12.2013	31.12.2012
Opérations fiduciaires		
Dépôts fiduciaires auprès d'établissements tiers	2 712	3 132
Total	2 712	3 132

Instruments financiers dérivés ouverts

(en milliers de CHF)

	Instruments de négoce			Instruments de hedging		
	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Montant des sous-jacents	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Montant des sous-jacents
Instruments de taux						
Contrats à terme, y compris FRAs	–	–	–	–	–	–
Swaps	–	–	–	21 367 ¹	148 954 ¹	3 450 000 ¹
Futures	–	–	–	–	–	–
Options (OTC)	–	–	–	–	–	–
Options (traded)	–	–	–	–	–	–
Devises/Métaux précieux						
Contrats à terme	6 766	7 031	1 968 122	–	–	–
Swaps combinés sur intérêts/devises	–	–	–	–	–	–
Futures	–	–	–	–	–	–
Options (OTC)	1	1	738	–	–	–
Options (traded)	–	–	–	–	–	–
Titres de participation/Indices						
Contrats à terme	–	–	–	–	–	–
Swaps	–	–	–	–	–	–
Futures	–	–	–	–	–	–
Options (OTC)	0	–	0	–	–	–
Options (traded)	–	–	–	725 ²	–	16 275 ²
Dérivés de crédit						
Credit Default Swaps	–	–	–	–	–	–
Total Return Swaps	–	–	–	–	–	–
First-to-Default Swaps	–	–	–	–	–	–
Autres dérivés de crédit	–	–	–	–	–	–
Autres						
Contrats à terme	–	–	–	–	–	–
Swaps	–	–	–	–	–	–
Futures	–	–	–	–	–	–
Options (OTC)	–	–	–	–	–	–
Options (traded)	–	–	–	–	–	–
Total 2013 avant considération des contrats de netting	6 767	7 032	1 968 860	22 092	148 954	3 466 275
Total 2012	10 933	10 506	1 593 071	27 928	267 220	3 013 650
				Valeurs de remplacement positives (cumulé)	Valeurs de remplacement négatives (cumulé)	
Total 2013 après considération des contrats de netting				18 600	145 727	
Total 2012				25 875	264 739	

¹ Dans le cadre de l'ALM de la banque² Dans le cadre des immobilisations financières

–: La BCBE n'effectue pas de telles opérations.

Valeurs patrimoniales gérées et avoirs administrés

(en millions de CHF)

	2013	2012
Valeurs patrimoniales gérées (valeurs en dépôt)		
Valeurs patrimoniales avec mandat de gestion intégral	3 850	4 577
Valeurs patrimoniales sans mandat de gestion intégral	15 363	15 858
Valeurs patrimoniales dans instruments de placement collectifs gérés en propre	206	173
Valeurs patrimoniales gérées (valeurs en dépôt)	19 419	20 608
Nombre de dépôts de la clientèle	97 938	98 481
Afflux/sorties nets d'argent frais dans valeurs patrimoniales gérées (valeurs en dépôt)	-1 693	84
Ventilation des valeurs patrimoniales gérées selon domicile du client		
Domicile Suisse	18 276	19 425
Domicile étranger	1 143	1 183
Total	19 419	20 608
Avoirs administrés (avoirs de la clientèle)		
Valeurs patrimoniales avec mandat de gestion intégral	3 850	4 577
Placements fiduciaires, dépôts à terme, obligations de caisse, comptes courants avec caractère de placement et comptes d'épargne	157	194
Avoirs administrés avec mandat de gestion intégral (avoirs de la clientèle)	4 007	4 770
Valeurs patrimoniales sans mandat de gestion intégral	15 363	15 858
Valeurs patrimoniales dans instruments de placement collectifs gérés en propre	206	173
Placements fiduciaires, dépôts à terme, obligations de caisse, comptes courants avec caractère de placement et comptes d'épargne	17 909	17 507
Autres avoirs administrés (avoirs de la clientèle)	33 478	33 538
Avoirs administrés (avoirs de la clientèle, y compris comptage à double)	37 485	38 309
dont comptés à double	329	351
Afflux/sorties nets d'argent frais dans les avoirs administrés (avoirs de la clientèle)	-1 704	422

Les avoirs administrés de la clientèle (avoirs de la clientèle) et les afflux/sorties nets d'argent frais sont déterminés selon Circ.-FINMA 08/2. Les patrimoines de la clientèle (avoirs de la clientèle) englobent tous les fonds gérés ou conservés dans un but de placement. En font partie les fortunes placées dans des fonds, fortunes institutionnelles sous gestion, fortunes sous dépôt de clients privés, fortunes avec mandat de gestion, Global Custodians, patrimoines dans des instruments de placement gérés en propre, placements fiduciaires, dépôts à terme, obligations de caisse, comptes courants avec caractère de placement et comptes

d'épargne. Par contre, les dépôts de conservation et de transaction purs ne font pas partie des patrimoines gérés. Il s'agit en l'occurrence de fortunes déposées au seul titre de conservation et de transaction, dans le cas desquelles la banque se restreint à la conservation et à l'encaissement, sans fournir de prestations supplémentaires. Pendant l'année sous revue, il n'y a pas eu de reclassification entre les patrimoines administrés de la clientèle déposés à titre de conservation et les autres patrimoines de la clientèle.

Les mandats de gestion englobent les avoirs administrés de la clientèle, pour lesquels la

BCBE décide comment les fonds doivent être placés.

L'argent frais est défini comme suit: somme des afflux de patrimoines de nouveaux clients, perte de patrimoines de clients par suite de la dénonciation de relations d'affaires, ainsi qu'afflux/sortie de patrimoines de clients existants. Les produits d'intérêt et de dividende ne comptent pas comme argent frais. Les fluctuations de marché et de devises, ainsi que les tarifs et frais ne sont pas non plus considérés comme afflux/sortie d'argent frais. Les charges d'intérêt sur crédits sont en revanche comptées comme sorties d'argent frais.

Informations concernant le compte de résultat

(en milliers de CHF)

	2013	2012
Répartition du résultat des opérations de négoce		
Plus-values sur		
– opérations de négoce de titres	597	775
– opérations de négoce de devises	14 011	16 086
– opérations de négoce de monnaies, y c. agio médailles	4 402	4 559
– opérations de négoce de métaux précieux	2 207	530
Total	21 217	21 950
Répartition des charges du personnel		
Salaires	115 728	119 211
Prestations sociales	10 582	11 370
Contributions à des institutions de prévoyance en faveur du personnel	11 087	11 259
Versement extraordinaire à la caisse de pension	15 310	
Autres charges de personnel	12 550	10 420
Total	165 257	152 260
Répartition des autres charges d'exploitation		
Coûts des locaux	7 275	7 380
Charges informatiques (TED), machines, mobilier, véhicules et autres installations	57 400	57 565
Autres charges d'exploitation	48 209	49 137
Total	112 883	114 082
Répartition des amortissements sur les actifs immobilisés		
Participations	61	1 912
Immeubles	6 120	7 596
Autres immobilisations corporelles	16 997	16 282
Goodwill	3 582	3 493
Total	26 760	29 282
Répartition des correctifs de valeurs, provisions et pertes		
Correctifs de valeurs et provisions pour risques inhérents		
A) aux créances sur la clientèle	-16 501	1
B) aux immobilisations financières à revenu fixe	-101	1
Correctifs de valeurs et provisions sur autres risques commerciaux	950	1
Autres provisions	16 300	1
Pertes, y c. différences de caisse, moins recouvrements	269	244
Total	917	244
Produits extraordinaires		
Dissolution de provisions qui ne sont plus nécessaires à l'exploitation	5 634	5 092 ¹
Dissolution de réserves pour risques bancaires généraux		
– pour l'indemnisation de la garantie de l'État	61	3 378
– pour le paiement de prestations en vue d'amoindrir les risques de migration informatique (TED)		20 205
– l'amortissement de goodwill	3 582	3 493
– Couverture des risques liés aux variations des taux d'intérêts	19 997	15 564
– Couverture de créances fiscales latentes	6 580	
Gains réalisés sur les aliénations de participations	6 926	
Gains réalisés sur les aliénations des immobilisations corporelles	0	22
Autres produits extraordinaires		
Total	42 781	47 754

	2013	2012
Charges extraordinaires		
Constitution de réserves pour risques bancaires généraux		
– attribution d'ordre général	74 000	58 000
Indemnisation de la garantie de l'État	61	3 378
Paiement de prestations en vue d'amoindrir les risques de migration informatique (TED)		20 205
Autres charges extraordinaires	6 580	
Total	80 641	81 583
Charges fiscales		
Charges d'impôts courants sur le revenu	38 900	34 800
Total	38 900	34 800
Réductions d'impôts non considérées sur les reports de pertes	–	–
Avoirs fiscaux non activés pour des raisons de prudence ¹	60 975	75 200
Avoirs fiscaux latents activés sur les réserves pour risques bancaires généraux convertis en or en vue de la couverture des risques de change ²		6 580
Impôts hypothétiques latents sur le revenu, calculés à des taux fiscaux théoriques sur des appréciations de placements non soumis aux impôts	–	–

¹ Pendant l'année sous revue, les correctifs de valeur et les provisions sont dissous à titre net. La dissolution nette est comptabilisée dans le produit extraordinaire.

² Les créances fiscales latentes de la BCBE sont principalement issues des réserves pour risques bancaires généraux. Celles-ci sont intégralement déclarées aux impôts. Si les réserves sont utilisées à l'avenir, des réserves constituées pourraient être dissoutes constituant alors des charges motivées par l'activité commerciale, qui réduiraient d'autant, par conséquent, la charge fiscale. Mais la probabilité de réalisation d'un tel événement, le moment et le montant étant incertains à l'heure actuelle, il est difficile de prévoir dans quelle mesure ces créances fiscales latentes peuvent concrètement être réalisées à l'avenir. C'est pourquoi elles ne sont jamais activées.

³ Les réserves pour risques bancaires généraux converties en or destinées à la couverture des risques de change ont été portées au bilan au 31 décembre 2010 aux valeurs du marché. Depuis 2011, celles-ci sont valorisées selon le principe de la valeur la plus basse, à savoir sur le prix d'achat ou la valeur inférieure du marché. L'évolution positive de marché saisie jusqu'à fin 2011 a été imposée et comprend désormais en raison de la modification du principe de valorisation une créance latente. Étant donné que, s'agissant des réserves d'or, la probabilité que les créances fiscales latentes puissent être réalisées et comptabilisées avec de futurs bénéfices au cours des années à venir est élevée – au contraire des autres créances fiscales latentes –, elles sont activées dès l'exercice 2011.

Rapport d'indemnisation

Publication selon l'art. 663b^{bis} et l'art. 663c CO

Membres du Conseil d'administration 2013

	Jürg Rieben, président	Thomas Rüfer, vice-président	Kathrin Anderegg-Dietrich	Daniel Bloch	Rudolf Grüning	Jean-Claude Nobili, jusqu'au 30.09.2013	Peter Siegenthaler	Rudolf Stämpfli	Rudolf Wehrli	Total Conseil d'administration
Défraiements (en milliers de CHF)										
Indemnités selon modèle de défraiement										
– fixe	300	40	40	40	40	30	40	40	40	610
– variable	300	40	40	40	40	30	40	40	40	610
Indemnités pour la collaboration dans des comités	60	20	10		10		10	10	10	130
Actions										
– fixe ¹	30	15	15	15	15	11	15	15	15	149
– variable ¹	30	15	15	15	15	11	15	15	15	149
Total défraiements	721	130	120	110	120	83	120	120²	120	1 647
Charges de prévoyance/autres	6									6
Total défraiements y compris prévoyance 2013	727	130	120	110	120	83	120	120 ²	120	1 653
Prêts/crédits au 31.12.2013			500	126	1 150	n.a.	329	2 367		4 472
Nombre d'actions au 31.12.2013	5 032	3 981	3 401	1 376	1 500	n.a.	176	1 376	1 500	18 342

¹ Le montant affiché correspond à la différence entre le prix d'achat et la valeur retenue par les autorités fiscales compte tenu du délai de blocage de 5 ans, multipliée par le nombre d'actions assorties d'un droit au 31 décembre.

² Les indemnités sont versées à l'entreprise Stämpfli AG.

Indemnités ordinaires

Les indemnités versées aux membres du Conseil d'administration et à ses comités se basent sur le modèle de défraiement publié en page 50. Ce modèle se compose d'une partie fixe et d'une partie variable.

Le prix d'achat à payer par action nominative pour l'exercice 2013 s'est chiffré à 70 francs par action; les actions restent bloquées pendant cinq ans. Les conditions correspondent à celles qui sont appliquées à l'intéressement des collaborateurs de la

banque. Les montants des défraiements publiés dans le tableau ci-dessus sont régularisés en fonction des périodes.

Aucune prestation en nature n'est versée aux membres du Conseil d'administration.

Outre les paiements effectués en vertu du modèle de défraiement du Conseil d'administration, aucun honoraire ou émolument supplémentaire selon ch. 5.1 de la directive Corporate Governance de la SIX Swiss Exchange (RLCG du 29 octobre 2008) et

art. 663b^{bis} al. 2, ch. 1 et 9 CO n'a été versé aux membres du Conseil d'administration.

La BCBE n'accorde pas de cautionnements, d'obligations de garantie, de constitutions de gage en faveur de tiers ni d'autres garanties au sens de l'art. 663b^{bis} al. 2, ch. 6 CO.

Membres du Conseil d'administration 2012

	Jürg Rieben, président	Thomas Rufer, vice-président	Kathrin Anderegg-Dietrich	Daniel Bloch	Rudolf Grüning	Jean-Claude Nobili, à partir du 15.05.2012	Peter Siegenthaler, à partir du 15.05.2012	Rudolf Stämpfli	Sandra von May-Granelli, jusqu'au 12.01.2012	Rudolf Wehrli	Total Conseil d'administration
Défraiements (en milliers de CHF)											
Indemnités selon modèle de défraiement											
– fixe	300	40	40	40	40	23	23	40	2	40	588
– variable	300	40	40	40	40	23	23	40	2	40	588
Indemnités pour la collaboration dans des comités	60	20	10		10		6	10		10	126
Actions											
– fixe	46	23	23	23	23			23	23	23	208
– variable	46	23	23	23	23			23	23	23	208
Total défraiements	753	146	136	126	136	47	52	136²	50	136	1 719
Charges de prévoyance/autres	6										6
Total défraiements y compris prévoyance 2012	759	146	136	126	136	47	52	136 ²	50	136	1 725
Prime de durabilité en actions pour dix ans (bloquées pendant cinq ans)											
– 2003-2012	374 ¹	220	197		148				153	197	1 290
Total défraiement 2012, y c. prime de développement durable 2003-2012	1 132	367	334	126	284	47	52	136	203	334	3 015
Prêts/crédits au 31.12.2012			500	80	1 000	445	329	2 399	n.a.		4 753
Nombre d'actions au 31.12.2012	2 876	2 781	2 301	1 076	1 500	7 283		1 076	n.a.	2 352	21 245

¹ Jürg Rieben, président du Conseil d'administration, peut prétendre à CHF 747 128.–. Il renonce à 50 % de ce défraiement, montant qui fera l'objet d'un don en faveur de la culture.

² Les indemnités sont versées à l'entreprise Stämpfli AG.

Prêts

Pour les relations d'affaires avec des membres du Conseil d'administration ou des sociétés dominées par eux, les processus, sûretés et conditions concernant l'octroi de crédit, le traitement et la surveillance sont identiques à ceux appliqués aux autres

clients. Les prêts aux membres du Conseil d'administration ont été accordés sur la base d'une couverture à 99 % (année précédente 96 %). Afin de satisfaire aux exigences de publication selon l'art. 663b^{bis} CO, les membres du Conseil d'administration se sont

déclarés d'accord de renoncer au secret bancaire selon l'art. 47 de la loi sur les banques en ce qui concerne leurs relations d'affaires actives.

Participations à la société

Le Canton de Berne détient 4 800 000 actions nominatives avec 51,5 % des droits de vote. Il n'y a pas d'autres actionnaires importants dont la participation excède 5 % des droits de vote. La BCBE n'accorde pas de programmes d'options sur actions ou

d'autres instruments financiers. Il n'existe aucun droit de conversion. Aucun membre du Conseil d'administration ne détient un nombre d'actions qui donnerait droit à plus de 0,1 % des droits de vote.

Membres du Directoire

	Hanspeter Rüfenacht Président du Directoire		Total Directoire	
	2013	2012	2013	2012
Défraiements (en milliers de CHF)				
Salaire				
– fixe	448	417	1 550	1 426
– variable	200	200	690	660
Actions				
– fixe	38 ¹	58	107 ¹	162
– variable	38 ¹	58	107 ¹	162
Prestations en nature	–	–	–	–
Total défraiements	724	732	2 454	2 409
Charges de prévoyance	208	201	691	662
Total défraiements y compris prévoyance	932	933	3 145	3 071
Prime de développement durable en actions pour les dix dernières années (bloquées durant cinq ans)		319		991
Total défraiements, y compris prime de développement durable 2003-2012		1 252		4 062

¹ Le montant affiché correspond à la différence entre le prix d'achat et la valeur retenue par les autorités fiscales compte tenu du délai de blocage de 5 ans, multipliée par le nombre d'actions assorties d'un droit au 31 décembre.

² Inclut toutes les charges qui justifient ou qui augmentent les droits sur les prestations de prévoyance.

Les montants des défraiements publiés dans le tableau ci-dessus sont régularisés en fonction des périodes.

Compte tenu des faibles rendements et de l'allongement de l'espérance de vie des assurés, les taux de conversion ont été diminués au 1^{er} janvier 2013 dans la caisse de pension de la BCBE. L'effet négatif qui en est résulté pour les assurés a été compensé par une augmentation unique des avoirs de vieillesse de tous les collaborateurs, financée par un apport de 6,5 millions de francs de la BCBE. Celle-ci a versé en sus dans la caisse de pension 180 762 francs d'avoirs de vieillesse en faveur des membres du Directoire, dont 69 151 francs pour Hanspeter Rüfenacht, président de cet organe.

Les membres du Directoire détiennent le nombre suivant d'actions nominatives de la BCBE :

	2013	2012
Hanspeter Rüfenacht, président du Directoire	4 180	2 700
Stefan Gerber, responsable de la division Grands clients et région de Soleure	3 350	2 250
Johannes Hopf, responsable de la division Production et exploitation	3 201	2 250
Alois Schärli, responsable de la division Finances	2 677	1 575

Toutes les parts aux droits de vote sont inférieures à 0,1 %.

Indemnités

La BCBE ne paie pas d'indemnités de départ.

Prêts

	2013	2012
Prêts/Crédits (en milliers de CHF)		
Total Directoire	5 500	4 690
dont montant le plus élevé		
– Stefan Gerber	1 450	1 335

Pour les relations d'affaires avec des membres du Directoire, les processus, sûretés et conditions concernant l'octroi de crédit, le traitement et la surveillance sont iden-

tiques à ceux appliqués aux autres clients. Les membres du Directoire bénéficient des conditions préférentielles usuelles dans la branche, à l'instar de celles accordées à tous

les collaborateurs de la BCBE. 100 % des prêts ont été accordés sur base couverte.

Anciens membres du Conseil d'administration, du Conseil consultatif et du Directoire

Au niveau du Conseil d'administration, la BCBE n'a pas de Conseil consultatif. Elle ne verse pas d'indemnités aux anciens membres du Conseil d'administration ou du Directoire autre que la prime de développement du-

rable. Les prêts et crédits à d'anciens membres du Conseil d'administration ou du Directoire sont accordés aux conditions usuelles du marché et sur base couverte. Ils ne sont dès lors pas soumis à publication.

Ci-après, les anciens membres du Conseil d'administration et du Directoire qui recevront une prime de développement durable (2003–2012):

	2013	2012
Prime de développement durable 2003–2012 (en milliers de francs)		
Anciens membres du Conseil d'administration		
Peter Kappeler		711
Konrad Bratschi		115
Werner Funk, †		126
Dieter Jäggi		115
Anciens membres du Directoire		439

Indemnités et prêts à des personnes proches

Selon l'art. 663b^{bis} CO, les indemnités et prêts qui ont été accordés à des personnes proches des membres actuels ou anciens du Conseil d'administration, du Conseil consul-

tatif ou du Directoire à des conditions de marché inhabituelles, doivent être publiées. L'octroi de prêts obéit aux conditions et garanties usuelles du marché. De la sorte, ces

prêts ne doivent pas être publiés. La BCBE ne verse pas d'indemnités à des personnes proches.

Free cash flow

(en milliers de CHF)

	2013	2012
Les free cash flow correspondent en économie d'entreprise au free cash flow. La BCBE les calcule comme suit:		
+ Bénéfice de l'exercice après impôts	130 132	128 053
+ Amortissements	26 760	29 282
+ Constitution de correctifs de valeurs et provisions, réserves pour risques bancaires généraux	96 631	63 871
Constitutions ressortant du résultat (sans redispersions) ¹	21 399	4 666
Régularisation d'intérêts compromis	1 231	1 205
Attribution aux réserves pour risques bancaires généraux	74 000	58 000
- Dissolutions/utilisations conformes à l'objectif de correctifs de valeurs et provisions	-57 965	-61 995
Dissolutions ressortant du résultat (sans redispersions ni reports) ¹	-23 311	-13 446
Paiement de la garantie de l'État à partir des réserves pour risques bancaires généraux	-61	-3 378
Paiement pour risques de migration à partir des réserves pour risques bancaires généraux		-20 205
Utilisation conforme à l'objectif pour risques liés aux variations des taux d'intérêts	-19 997	-15 564
Utilisation conforme à l'objectif pour amortissement de goodwill	-3 582	-3 493
Utilisations conformes à l'objectif	-11 014	-5 908
- Contre-passation créances fiscales latentes sur les réserves d'or ²	-6 580	
+ Constitution de régularisations	18 057	15 400
- Dissolution de régularisations	-16 740	-16 516
= fonds générés (financement interne)	190 294	158 096
+ Désinvestissements	0	11
- Investissements	-34 597	-50 325
+ Investissements dans des participations non nécessaires		-
= Free cash flow	155 697	107 782

Les free cash flow en 2013 de 155,7 millions de francs (2012: 107,8 millions) s'entendent avant utilisation du bénéfice, remboursements de capital, indemnisation de droits de souscription et investissements dans des participations non nécessaires à l'exploitation.

¹ Redispersions brutes de correctifs de valeurs présentées comme constitution et dissolution

71 643

73 990

² Voir informations concernant le compte de résultat page 100

Publication selon les exigences en fonds propres (Bâle III)

Approches choisies

La BCBE a effectué au 1^{er} janvier 2013 le passage aux prescriptions en matière de fonds propres (Bâle III). La publication des informations requises se fait d'une part au chapitre sur la gestion des risques (informations qualitatives, cf. page 67) et ici même (informations quantitatives).

Une sélection d'approches différentes est disponible sous Bâle III pour le calcul des prescriptions en matière de fonds propres pour les risques de crédit, les risques du marché et les risques opérationnels. La BCBE a opté pour les approches suivantes :

Risques en matière de crédit :

- approche standard BRI
- Produits dérivés : méthode de la valeur de marché
- Transactions adossées à des sûretés : approche simple (approche par substitution)
- Crédits Lombard : approche simple
- Notations externes : si disponibles, les notations externes émises par Standard & Poor's sont utilisées pour les classes de postes « Gouvernements centraux et banques centrales », « Banques et négoc-

ciants en valeurs mobilières », « Corporations de droit public » et « Entreprises ».

- La compensation monétaire de groupe se limite aux possibilités légales en la matière offertes par la loi ; les éventuelles conventions contractuelles de compensation ne sont pas applicables.

Risques du marché :

- approche « de minimis »

Risques opérationnels :

- approche de l'indicateur de base

Cercle de consolidation

Selon l'article 7 alinéa 2 OFR, le cercle de consolidation pour les dispositions en matière de fonds propres et de répartition des risques englobe toutes les sociétés du groupe

actives dans le secteur financier au sens des articles 11 et 13 de l'OB. La BCBE ne détient aucune filiale essentielle soumise à l'obligation de consolidation. Dans les

chiffres de l'exercice précédent également, aucune filiale soumise à l'obligation de consolidation n'est incluse.

Raison sociale	Siège	Activité	Traitement pour détermination des fonds propres	
			Déduction	Pondération
RTC Real-Time Center AG	Köniz	Prestations de services dans le domaine de l'organisation, du conseil et de la fiducie		X
Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses	Zurich	Institut d'émission de lettres de gage	X	
Jungfrauabahn Holding AG	Interlaken	Chemin de fer de montagne		X
Victoria-Jungfrau Collection AG	Interlaken	Hôtel		X
BioMedInvest AG I	Hünenberg	Octroi de crédits dans les secteurs de la biotechnologie et de la technique médicale		X
Berimag AG	Berne	Gestion d'immeubles		X
Seniorenresidenz Talgut Ittigen AG	Ittigen	Résidence pour personnes âgées		X

Par rapport à l'exercice précédent, le périmètre de consolidation ne compte plus ni Legando AG, ni Entris Operations AG, mais il a intégré la résidence pour personnes âgées Talgut Ittigen AG.

Composition des fonds propres pris en compte réglementairement

A) Réconciliation préliminaire

en CHF 1000

Bilanz	31.12.2013	Références
Actifs		
Liquidités	2 502 620	
Créances résultant de papiers monétaires	244	
Créances sur les banques	422 189	
Créances sur la clientèle	2 147 486	
Créances hypothécaires	18 440 444	
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	4 046	
Immobilisations financières	2 643 782	
Participations	41 971	
Immobilisations corporelles	211 724	
dont goodwill	10 613	A
dont autres valeurs immatérielles		
Comptes de régularisation	58 547	
Autres actifs	179 779	
dont créances fiscales latentes, dépendant de revenus futurs		
Total des actifs	26 663 445	
Fonds étrangers		
Engagements envers les banques	144 287	
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	17 163 393	
Autres engagements envers la clientèle	4 690 589	
Obligations de caisse	171 140	
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage et emprunts	1 300 000	
Compte de régularisation	80 953	
Autres passifs	208 575	
Correctifs de valeurs et provisions	726 946	
Total des fonds étrangers	24 485 883	
Fonds propres		
Réserve pour risques bancaires généraux	630 227	
Capital social	186 400	
dont reconnu en qualité de CET1	186 400	B
Réserves légales/réserves ouvertes/bénéfices reportées et de la période concernée	1 398 224	
Propres titres de participation	-37 289	C
Total des fonds propres	2 177 562	

B) Présentation des fonds propres pris en compte réglementairement

en CHF 1000

	31.12.2013	Références
Fonds propres de base durs (CET1)		
Capital social émis et libéré, pleinement éligible	186 400	B
Réserves issues des bénéfices, y.c. réserve pour risques bancaires généraux/bénéfice reporté et de la période concernée	1 977 190	
Réserves issues du capital		
= Fonds propres de base durs	2 163 590	
Goodwill (net des impôts latents comptabilisés)		
	-10 613	A
Positions nettes longues en propres instruments CET1		
	-37 289	C
Participations non qualifiées (max. 10%) dans le secteur financier (montant excédant le seuil 1) (titres CET1)		
= Somme des ajustements relatifs au CET1	-60 529	
= Fonds propres de base durs nets (net CET1)	2 103 061	
= Fonds propres de base (net tier 1)	2 103 061	
= Fonds propres réglementaires totaux (net T1 & T2)	2 103 061	
Somme des positions pondérées par le risque		
	11 164 922	
Ratios de fonds propres		
Ratio CET1 (en % des positions pondérées par le risque)	18,84%	
Ratio T1 (en % des positions pondérées par le risque)	18,84%	
Ratio relatif aux fonds propres réglementaires totaux (en % des positions pondérées par le risque)	18,84%	
Exigences en CET1 selon les dispositions transitoires de l'OFR (exigences minimales + volant de fonds propres + volant anticyclique) ainsi que selon le volant relatif aux établissements systémiques selon les prescriptions de Bâle (en % des positions pondérées par le risque)		
dont volant de fonds propres (en % des positions pondérées par le risque)	4,01%	
dont volant anticyclique (en % des positions pondérées par le risque)	0,00%	
CET1 disponible afin de couvrir les exigences minimales et les exigences en volants, après déduction des exigences en AT1 et T2 qui sont couvertes par du CET1 (en % des positions pondérées par le risque)	0,51%	
Objectif du CET 1 selon Circ.-FINMA 11/2 majoré du volant anticyclique (en % des positions pondérées par le risque)	14,34%	
CET1 disponible (en % des positions pondérées par le risque)	8,31%	
Objectif de fonds propres T1 selon Circ.-FINMA 11/2 majoré du volant anticyclique (en % des positions pondérées par le risque)	14,64%	
T1 disponible (en % des positions pondérées par le risque)	10,11%	
Objectif de fonds propres réglementaires selon Circ.-FINMA 11/2 majoré du volant anticyclique (en % des positions pondérées par le risque)	16,44%	
Fonds propres réglementaires disponibles (en % des positions pondérées par le risque)	12,51%	
Fonds propres réglementaires disponibles (en % des positions pondérées par le risque)	18,84%	
Montants inférieurs au seuil (avant pondération) ¹		

¹ La BCBE déduit l'ensemble des positions du CET1.

Représentation des fonds propres nécessaires

(en milliers de francs)

	Approche utilisée	Exigences minimales de fonds propres	
Risques en matière de crédit	SA-BIZ	804 788	
dont risques liés à l'évolution du cours des titres de participation du portefeuille de la banque			13 615
Risques sans contrepartie	SA-BIZ	17 076	
Risques du marché	De-Minimis	2 469	
dont devises et métaux précieux			2 087
dont matières premières			383
Risques opérationnels	Approche de l'indicateur de base	68 860	
Total		893 193	

Risques en matière de crédit/répartition selon la contrepartie

(en milliers de francs)

	Gouvernements centraux et banques centrales	Banques et négociants en valeurs mobilières	Autres institutions	Entreprises	Clientèle privée et PME ²	Autres postes	Total
Encours de crédits ¹ (au moment du bilan)							
Bilan/créances							
Créances résultant de papiers monétaires					211	33	244
Créances sur les banques		364 414	26	57 418		331	422 189
Créances sur la clientèle	7 896		1 205 556	536 644	397 389		2 147 486
Créances hypothécaires			38 232	1 004 505	17 397 708		18 440 444
Titres de créance dans les immobilisations financières	493 196	257 401	276 542	1 478 589			2 505 728
Compte de régularisation			2 795			55 752	58 547
Autres actifs	14 781	25 248		2 448	144	137 157	179 779
Total au 31.12.2013	515 873	647 063	1 523 152	3 079 605	17 795 452	193 273	23 754 418
Total au 31.12.2012	473 857	746 365	1 971 206	2 780 799	17 234 574	431 125	23 637 925
Opérations hors bilan							
Engagements conditionnels		11 870	738	82 589	38 455		133 652
Engagements irrévocables			144 650	4 204	95 228		244 082
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires				70 800	1 604		72 404
Total au 31.12.2013		11 870	145 388	157 593	135 287		450 137
Total au 31.12.2012		9 481	169 870	146 791	102 510	4 957	433 609

¹ Contrepartie au sens de l'OFR, sans liquidités, positions sans contrepartie et engagements avec caractère de participation

² Pour la BCBE est réputée PME si aucun des critères suivants n'est dépassé: somme du bilan: CHF 10 millions, chiffre d'affaires: CHF 20 millions, effectifs: 50.

Risques en matière de crédit/atténuation réglementaire des risques en matière de crédits

(en milliers de francs)

Encours de crédits/risques de défaillance ¹ (au moment du bilan)	Couverts par des garanties financières re- connues	Couverts par des gages immobiliers	Couverts par des garanties	Autres encours de crédits ²	Total
Gouvernements centraux et banques centrales				515 575	515 575
Banques et négociants en valeurs mobilières				629 913	629 913
Autres institutions	24	8 450		1 587 447	1 595 920
Entreprises	7 667	916 568	108 002	1 999 050	3 031 287
Retail	105 603	15 771 017	12 293	1 781 375	17 670 288
Autres postes				2 775 922	2 775 922
Produits dérivés ³				91 064	91 064
Total au 31.12.2013	113 294	16 696 035	120 294	9 380 345	26 309 969
Total au 31.12.2012 ⁴	71 160	17 034 603	76 002	8 978 034	26 159 799

¹ Contrepartie au sens de l'OFI, sans actifs sans contrepartie et engagements avec caractère de participation. Les encours de crédits sont indiqués après compensation monétaire du groupe selon l'OFI. Les postes hors-bilan ont été convertis en leur équivalent crédits.

² Notamment crédits lombards et crédits non couverts

³ Le risque de contrepartie pour produits dérivés a été évalué au moyen de la méthode de la valeur de marché.

⁴ L'exercice précédent, calculé selon Bâle II, n'est donc pas comparable, car les pondérations-risque des garanties et, partant de là, leur imputation, sont différentes.

Segmentation des risques en matière de crédit

(en milliers de francs)

Encours de crédits/risques de défaillance après atténuation des risques de crédit ¹	0 %	2 %	10 %	20 %	35 %	50 %
Gouvernements centraux et banques centrales	620 330					495
Banques et négociants en valeurs mobilières	84 488			413 550		133 294
Autres institutions	40 755			910 735	8 370	623 605
Entreprises	5 783	62 080		1 333 239	255 469	135 812
Clientèle privée et PME	65 986			32 925	15 079 184	6 686
Autres postes	2 611 349					
Produits dérivés ²	1 465	1 702		36 050		41 315
Total au 31.12.2013	3 430 157	63 782		2 726 499	15 343 023	941 207
Total au 31.12.2012 ³	3 161 836			3 322 701	14 917 765	1 021 795

¹ Contrepartie au sens de l'OFR, sans actifs sans contrepartie et engagements avec caractère de participation. Les encours de crédits sont indiqués après compensation monétaire du groupe selon l'OFR. Les postes hors-bilan ont été convertis en leur équivalent crédit. Pour l'atténuation du crédit, la BCBE applique l'approche de substitution. Les encours de crédits sont attribués au groupe de contrepartie qui se forme après une éventuelle substitution.

² Le risque de contrepartie pour produits dérivés a été évalué au moyen de la méthode de la valeur de marché.

³ L'exercice précédent, calculé selon Bâle II, n'est donc pas comparable. La pondération du risque, de 20 %, correspond à 25 % durant l'exercice précédent.

Risques géographiques en matière de crédits

Les prêts à la clientèle à l'étranger pondérés en fonction du risque représentent moins de 15 % du total des prêts à la clientèle pondérés en fonction du risque. C'est pourquoi aucune répartition géographique ne sera présentée.

Représentation géographique des prêts à la clientèle à l'étranger constituant un risque

Les prêts à la clientèle à l'étranger pondérés en fonction du risque représentent moins de 15 % du total des prêts à la clientèle pondérés en fonction du risque. C'est pourquoi aucune répartition géographique ne sera présentée.

Produits dérivés de crédit en portefeuille

La BCBE n'a pris aucun engagement en matière de produits dérivés de crédit, ni comme donneur ni comme preneur de garantie.

Risques de variation des taux d'intérêts concernant le portefeuille

Les chiffres-clés de la gestion de la structure du bilan de la BCBE au 31 décembre 2013 figurent dans le tableau ci-après :

	Effectif	Tolérance au risque	Explication
Modification de la valeur en espèces des fonds propres	-2,76 %/+0,16 %	> -10 %	Variation de la valeur de marché des fonds propres en cas de variation parallèle des taux de +/- 1 %
Couverture des fonds propres	235,5 %	> 150,0 %	Taux de couverture des fonds propres selon l'approche standard suisse
Key Rate Duration (valeur actuelle)	CHF -90 millions	> CHF -150 millions	Valeur négative la plus élevée par maturité de CHF 150 millions
Analyse des lacunes du bilan d'échéance des intérêts (volumes)	CHF 3,8 milliards	< CHF 5 milliards	Déséquilibre maximal de CHF 5 milliards à partir de la 2 ^e année

Représentation des principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires

Émetteur:	Banque Cantonale Bernoise SA
Identification (ISIN) :	CH0009691608
Droit applicable:	Droit suisse
Traitement prudentiel	
Prise en compte sous le régime transitoire de Bâle III (CET1 : fonds propres de base durs/AT1 : fonds propres de base supplémentaires/T2 : fonds propres complémentaires)	Fonds propres de base durs (CET1)
Prise en compte sous le régime post-transitoire de Bâle III (CET1 : fonds propres de base durs/AT1 : fonds propres de base supplémentaires/T2 : fonds propres complémentaires)	Fonds propres de base durs (CET1)
Éligible au niveau individuel/du groupe/individuel et groupe	Niveau individuel
Titres de participation/titres de dette/instruments hybrides/autres instruments	Titres de participation
Montant pris en compte dans les fonds propres réglementaires (en CHF) (selon le dernier rapport remis à la BNS)	186 400 000
Valeur nominale de l'instrument (en CHF)	
Rubrique comptable	186 400 000
Date d'émission initiale	Capital-actions
Perpétuel ou muni d'une échéance	20.10.1998
Date d'échéance initiale	perpétuel
Remboursement anticipé au gré de l'émetteur (sous réserve d'accord prudentiel)	-
Date du remboursement anticipé facultatif/dates relatives à un remboursement anticipé conditionnel/montant du remboursement	non
Dates de remboursement ultérieures (le cas échéant)	-
Coupons/dividendes	
Fixes/variables/initialement fixes, puis variables/initialement variables, puis fixes	variables
Taux du coupon et indice de référence (le cas échéant)	non
Existence d'un mécanisme de suspension des dividendes (la renonciation aux dividendes sur l'instrument implique une suppression des dividendes sur les actions ordinaires)	non
Paiement d'intérêts: totalement discrétionnaire/partiellement discrétionnaire/obligatoire	totalemment discrétionnaire
Existence d'un saut de rémunération ou d'une autre incitation au remboursement	non
Non cumulatif ou cumulatif	non cumulatif
Convertible ou non convertible	non convertible
Mécanisme de dépréciation	-
Seuil de déclenchement d'une dépréciation	-
Dépréciation totale/partielle	-
Dépréciation permanente ou temporaire	-
Si temporaire, préciser: description du mécanisme d'appréciation	-
Position dans la hiérarchie de subordination en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument immédiatement supérieur)	non
Existence de caractéristiques empêchant une pleine reconnaissance sous le régime de Bâle III	-
Si oui, description de ces caractéristiques	n/v

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels



Rapport de l'organe de révision
à l'Assemblée générale de
Banque cantonale bernoise SA (BEBK|BCBE)
Berne

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Banque cantonale bernoise SA (BEBK|BCBE), comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau de financement et l'annexe (pages 60 à 106) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux directives régissant l'établissement des comptes des banques et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les directives régissant l'établissement des comptes des banques et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



Autre information

Les comptes annuels de Banque cantonale bernoise SA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012 ont été audités par un autre organe de révision, qui a exprimé une opinion non modifiée sur ces comptes annuels dans le rapport daté du 6 mars 2013.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Käppeli'.

Christoph Käppeli
Expert-réviseur
Réviseur responsable

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Furrer'.

Heinz Furrer
Expert-réviseur

Berne, le 6 mars 2014

Repères

(en millions de CHF)

	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2011
Somme du bilan	26 663	26 371	25 219
Valeurs patrimoniales sous gestion (valeurs en dépôt) ¹	19 419	20 608	19 748
Créances sur la clientèle (prêts à la clientèle)	20 588	20 205	18 505
Créances sur la clientèle sans les CDP	19 374	18 607	17 195
dont créances hypothécaires	18 440	17 795	16 211
Fonds de la clientèle au sens étroit de terme	22 025	21 668	20 480
dont épargne et dépôts	17 163	16 787	16 012
Prêts de la centrale d'émission de lettres de gage et emprunts	1 300	1 300	1 372
Provisions pour risques de défaillance (créances sur la clientèle)	602	619	641
Réserves pour risques bancaires généraux	630	586	571
Capital-actions	186	186	186
Capital propre	1 496 ²	1 415	1 379
Ration Tier 1 de la BRI selon taux standard suisse ³ (en pour-cent)	18,8	17,8 ⁴	18,3 ⁴
Fonds nets générés (FNG)	155,7	107,8	120,0

	2013	2012	2011
Bénéfice annuel avant impôts	169,0	162,9	162,7
Bénéfice annuel après impôts	130,1	128,1	130,1
Distribution de dividende	51,3 ⁵	49,4	49,4
Dividende extraordinaire		49,4	
Attribution aux réserves	79,0 ⁵	56,0	81,0

	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2011
Effectif du personnel (y c. apprentis et personnel auxiliaire)	1 418	1 456	1 465
Collaboratrices et collaborateurs (corrige du temps partiel)	1 171	1 207	1 214
Nombre de sièges	75	79	79
Guichets mobiles (localités desservies)	15	18	18
Banque virtuelle	1	1	1
Contributions aux pouvoirs publics en millions de CHF			
Impôts fédéraux, cantonaux et communaux	38,9	34,8	32,6
Rémunération de la garantie de l'État au canton de Berne	0,1	3,4	3,3
Dividende versé au canton	26,4 ⁵	50,9	25,4

¹ Calcul selon Circ.-FINMA 08/2, pages 99.

² Après utilisation du bénéfice selon proposition du Conseil d'administrations à l'Assemblée générale

³ Fonds propres pouvant être pris en compte en pour-cent des positions pondérées du risque, plus fonds propres nécessaires convertis en unités équivalentes par multiplication avec le facteur 12,5 pour les risques du marché et pour les positions de transactions non exécutées

⁴ Ratio BRI Tier 1 selon l'approche standard suisse de Bâle II

⁵ Selon proposition du Conseil d'administration à l'Assemblée générale



Deborah Lüthi, apprentie du siège de Huttwil

« Une banque pour tous » – avec ses quelque 65000 actionnaires et plus de 500000 clientes et clients dans les cantons de Berne et de Soleure, la BCBE possède une large assise. Deborah Lüthi se réjouit d'avoir un aperçu des différents domaines au cours de son apprentissage et de pouvoir ainsi considérablement élargir ses connaissances. Son apprentissage est pour elle l'occasion de découvrir des personnes et des activités intéressantes, et d'acquérir les connaissances indispensables pour son travail.

Action BCBE

Données de base de l'action BCBE (31.12.2013)

Nominal par action nominative en CHF	20
Nombre d'actions	9 320 000
Capital-actions en millions de CHF	186,4
Nombre d'actionnaires	64 675
Capitalisation boursière en milliards de CHF	1,92
Numéro de valeur	969 160
ISIN	CH 0009691608

Symboles	Bloomberg	Thomson Reuters	Telekurs
SIX Swiss Exchange	BEKN SW	BEKN.S	BEKN,4

Évolution du cours (en CHF)

	2013	2012	2011
Cours de fin d'année	206.0	254.0	249.1
Plus haut de l'année	264.8	258.8	250.5
Plus bas de l'année	190.6	246.6	239.0
Dividende par action nominative	5.50 ¹	5.30	5.30
Dividende extraordinaire par action nominative		5.30	

¹ Selon demande du Conseil d'administration à l'Assemblée générale

Volume de négoce

	SIX Swiss Exchange	BX Berne eXchange	Total 2013
Total en actions	767 715	0	767 715
Total en millions de CHF	183,3	0	183,3

Ratings de la BCBE

Agence	Longue échéance	Brève échéance	Capacité financière
Moody's	A1	Prime-1	C+

Le cours de l'action BCBE



Sites de la BCBE

au 1^{er} mars 2014

Centrale/Information	031 666 11 11
E-mail	bekb@bekb.ch
Internet	www.bekb.ch
Fax	031 666 60 40

money-net onlinebank	
Téléphone	031 666 12 60
Fax	031 666 12 55
E-mail	money-net@bekb.ch
Internet	www.money-net.ch

Jura bernois

1 Corgémont	032 489 25 15
Responsable: Gisèle Mast	
2 Malleray	032 492 18 10
Responsable: Denis Roth	
3 Moutier	032 494 62 00
Responsable: Pascal Ribaut	
4 St-Imier	032 942 34 23
Responsable: Frédéric Weingart	
5 Tavannes	032 481 23 40
Responsable: Norbert Schneider	
6 Tramelan	032 486 88 10
Responsable: Antoine Haenni	

Soleure

7 Balsthal	062 391 94 70
Responsable: Ursula von Burg	
8 Egerkingen*	062 956 65 74
Responsable: Yvonne Allemann	
9 Granges	032 653 44 70
Responsable: Max Neuenschwander	
10 Hägendorf	062 216 93 88
Responsable: Tanja Moser	
11 Oensingen*	062 956 65 74
Responsable: Yvonne Allemann	
12 Soleure-Hauptgasse	032 621 09 88
Responsable: Roger Murbach	
13 Soleure-Gurzelgasse	032 626 31 40
Responsable: Stefan Huber	
14 Wangen près Olten*	062 956 65 74
Responsable: Yvonne Allemann	

Seeland

15 Aarberg	032 392 42 14
Responsable: Dominique Kurz	
16 Biel/Bienne	032 327 47 47
Responsable: Marcel Oertle	
17 Bienne-Boujean	032 342 42 56
Responsable: Daniel Schmidt	
18 Büren/Aar*	032 351 57 57
Responsable: Roland Biedermann	
19 Anet	032 313 77 20
Responsable: Kurt Wandfluh	
20 La Neuveville	032 752 35 23
Responsable: Philippe Seuret	
21 Longeau	032 653 84 50
Responsable: Jonas Oliver Affolter	
22 Lyss	032 387 85 11
Responsable: Philipp Cossi	
23 Nidau	032 331 82 51
Responsable: Hans Peter Ramensperger	
24 Orpont*	032 557 81 31
Responsable: Corinne Schollenberger	
25 Perles*	032 372 15 30
Responsable: Celina Baumgartner	
26 Rapperswil	031 879 12 22
Responsable: Anne-Marie Soletti	

27 Täuffelen*	032 327 43 47
Responsable: Roland Biedermann	

Berne

28 Belp	031 812 45 40
Responsable: Daniel Buntschu	
29 Berne-Vieille ville	031 318 49 10
Responsable: Kurt Gerber	
30 Berne-Breitenrain	031 348 45 00
Responsable: Zita Wenger	
31 Berne-Bümpliz	031 994 45 30
Responsable: Stephan Wyss	
32 Berne-Pl. Fédérale	031 666 11 11
Responsable: Bernard Burkhalter	
33 Bern-Eigerplatz	031 376 45 10
Responsable: Marcel Schneider	
34 Berne-Hôp. de l'Île	031 398 45 20
Responsable: Stefan Frehner	
35 Bolligen	031 918 45 50
Responsable: Christian Balmer	
36 Ittigen	031 918 45 60
Responsable: Christian Balmer	
37 Jegenstorf	031 760 49 50
Responsable: Cornelia Muster	
38 Köniz	031 974 45 70
Responsable: Roland Stalder	
39 Laupen	031 748 45 90
Responsable: Claudia Delaquais	
40 Münsingen	031 722 46 00
Responsable: Thomas Stämpfli	
41 Muri	031 954 46 10
Responsable: Stefan Zeller	
42 Ostermundigen	031 939 46 60
Responsable: Daniel Zwygart	
43 Schwarzenburg	031 732 46 20
Responsable: Daniel Rohrbach	
44 Wabern	031 964 46 30
Responsable: Franziska Schaer	
45 Worb	031 832 46 40
Responsable: Rudolf Steiner	
46 Zollikofen	031 914 46 50
Responsable: Daniel Hirzel	

Emmental Haute-Argovie

47 Aarwangen*	062 916 27 90
Responsable: Franziska Käser	
48 Bützberg*	062 956 65 60
Responsable: Fabian Gerber	
49 Berthoud	034 428 41 11
Responsable: Adrian Muster	
50 Grosshöchstetten	031 711 24 25
Responsable: Christian Durtschi	
51 Herzogenbuchsee	062 956 65 11
Responsable: Thomas Witschi	
52 Huttwil	062 959 92 50
Responsable: Beat Röthlisberger	
53 Kirchberg-Alchenflüh	034 445 58 11
Responsable: Bernhard Neukomm	
54 Konolfingen	031 791 02 47
Responsable: Monika Gerber	
55 Langenthal	062 916 25 25
Responsable: Marcel Murat	
56 Langnau/Emmental	034 408 30 30
Responsable: Peter Schmutz	
57 Niederbipp	032 633 23 44
Responsable: Manuela Beck	
58 Roggwil	062 929 28 88
Responsable: Denis Moser	

59 Sumiswald	034 431 51 35
Responsable: Christian Röthlisberger	

60 Utzenstorf	032 665 46 44
Responsable: Marco Schneider	

61 Wangen/Aar*	032 631 27 77
Responsable: Mathias Weibel	

62 Zollbrück	034 496 81 08
Responsable: Hanspeter Widmer	

Thoune

63 Hünibach*	033 227 19 01
Responsable: Rolf Schertenleib	

64 Oberdiessbach	031 771 05 97
Responsable: vacant	

65 Seftigen	033 345 34 26
Responsable: Laurent Tschäppät	

66 Sigriswil*	033 227 19 01
Responsable: Rolf Schertenleib	

67 Steffisburg	033 437 54 12
Responsable: Niklaus Luginbühl	

68 Thoune-Bahnhofstrasse	033 227 11 11
Responsable: Hanspeter Bigler	

69 Thoune-Marktgasse	033 221 54 60
Responsable: Deborah Flükiger	

70 Wattenwil	033 227 19 42
Responsable: vacant	

Berner Oberland

71 Adelboden	033 673 71 71
Responsable: Marc Steinhauer	

72 Beatenberg	033 841 14 44
Responsable: Silvia Gadenz	

73 Brienz	033 951 20 53
Responsable: Rudolf von Bergen	

74 Frutigen	033 672 39 44
Responsable: Marc Steinhauer	

75 Grindelwald	033 854 13 31
Responsable: Niklaus Rubi	

76 Gstaad	033 748 74 44
Responsable: Oliver Waser	

77 Hasliberg	033 971 33 45
Responsable: Monika Nägeli	

78 Interlaken	033 826 61 31
Responsable: Alfred Braunagel	

79 Kandersteg	033 675 15 48
Responsable: Bruno Jost	

80 Lenk	033 733 18 14
Responsable: Alexandre Bezzu	

81 Meiringen	033 971 36 16
Responsable: Marc Zumbrunn	

82 Mürren	033 855 20 76
Responsable: Martin Stäger	

83 Oey-Diemtigen	033 681 80 12
Responsable: Esther Bähler	

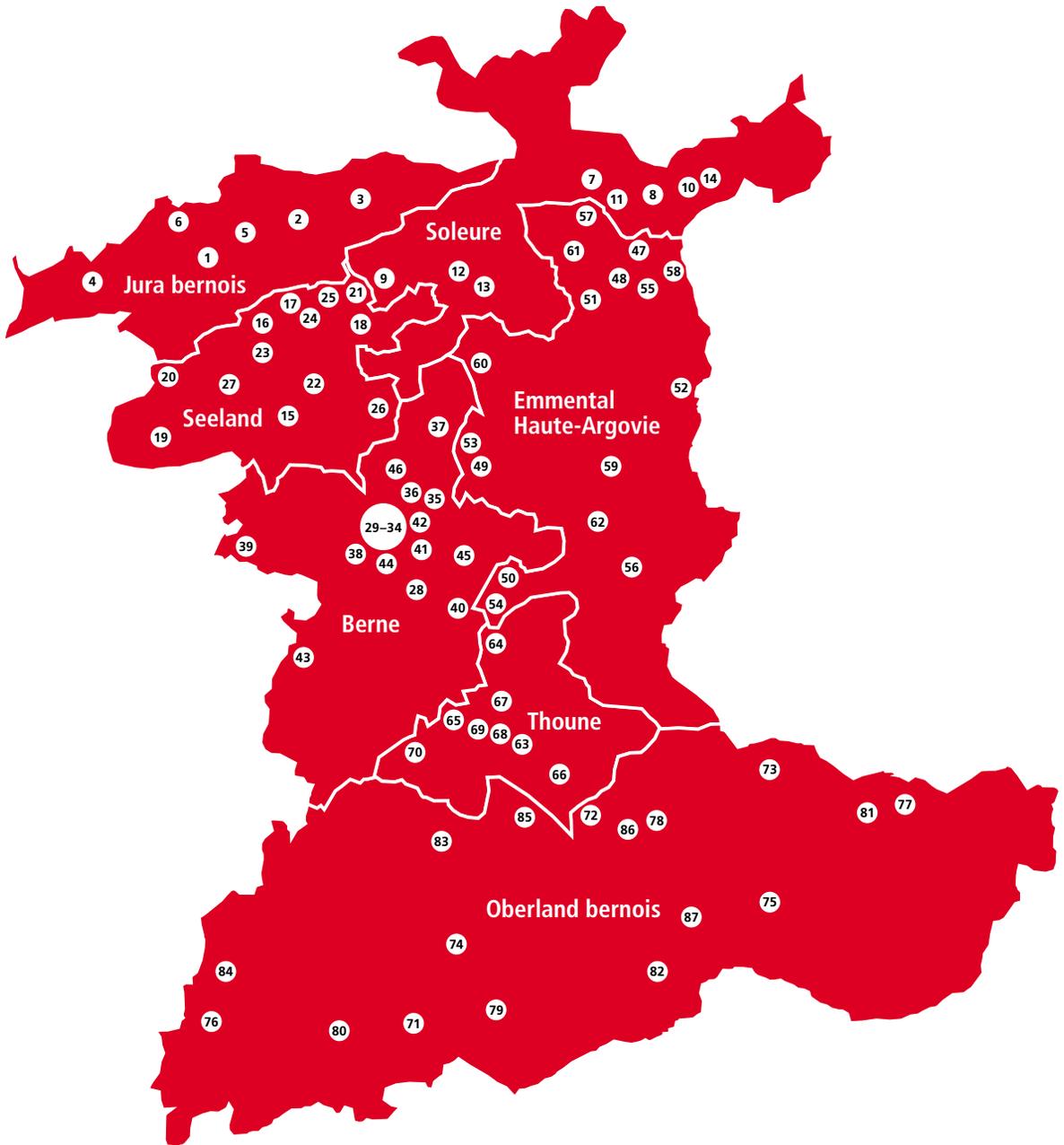
84 Schönried	033 744 52 11
Responsable: Peter Plüss	

85 Spiez	033 655 55 55
Responsable: Hans Leuthold	

86 Unterseen	033 823 71 60
Responsable: Rudolf Grütter	

87 Wengen	033 855 12 18
Responsable: Erhard Müller	

*Banques mobiles



La BCBE en bref

Profondément ancrée dans les cantons de Berne et de Soleure

- plus de 500 000 clientes et clients
- Près de 1400 collaboratrices et collaborateurs
- 75 sièges, 12 banques mobiles et une banque en ligne

Une banque universelle classique

- Solutions globales de paiement, d'épargne, de placement, de financement, de prévoyance
- Concentrée sur la clientèle privée et la clientèle commerciale, en particulier les pme
- Forte présence dans le conseil patrimonial

Conseil personnalisé, centre de décision local

- Conseil individuel sur place, possible grâce à la densité du réseau de sièges
- Conseillers spécialisés et formés en continu
- Neuf décisions de crédit sur dix sont prises par les sièges

Une société anonyme de droit privé bien établie

- Quelque 65 000 actionnaires, 51,5% des actions en mains du canton de Berne
- Un bilan sain, une base largement suffisante de fonds propres et un management sérieux constituent la meilleure garantie qui soit pour les créanciers
- Une très bonne note: Moody's attribue un « A1 » à la BCBE, qui figure ainsi parmi les banques les mieux notées de Suisse

Une responsabilité sociale

- Plus de 100 apprenties et apprentis: la BCBE est le formateur le plus important du canton de Berne dans le domaine bancaire
- 1400 collaboratrices et collaborateurs: la BCBE est un employeur majeur dans toutes les régions du canton de Berne et dans le canton de Soleure
- Les principes de gouvernement d'entreprise sont un gage d'équité

À bientôt...

www.bcbe.ch